



DIAGNOSTIC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
de la Communauté de Communes du Sud-Artois

1. Diagnostic socio-démographique
2. Diagnostic économique
3. Diagnostic urbain et paysager
4. Diagnostic mobilité et équipements
5. Etat initial de l'environnement
6. Diagnostic agricole



CHAPITRE 6 : DIAGNOSTIC AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

I. Présentation du territoire	7
1. Méthodologie du diagnostic agricole.....	7
2. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois.....	9
3. L'agriculture sur le territoire	10
II. Dimension humaine.....	12
1. Etat des lieux des exploitations.....	12
• Nombre d'exploitations et localisation des sièges d'exploitation.....	12
• Evolution du nombre d'exploitations	14
• Effectif des exploitations agricoles / emplois agricoles	17
2. Profil des chefs d'exploitation.....	19
• Nombre des chefs d'exploitation.....	19
• Age des chefs d'exploitation.....	20
• Sexe des chefs d'exploitation	22
• Niveau de formation des chefs d'exploitation	23
3. La pluriactivité.....	24
III. Dimension foncière	26
1. Surface des exploitations agricoles	26
• Surface agricole utile.....	26
• Surface moyenne des exploitations.....	29
2. Localisation des bâtiments d'exploitation	31
3. Investissements réalisés ou en projets	32
• Aménagement foncier	32
• Drainage.....	32
• Irrigation	32
IV. Dimension économique	34
1. Statut juridique des exploitations	34
2. Orientations technico-économiques des exploitations	38
3. Productions végétales	41
4. Productions animales.....	44
5. Prairies temporaires ou permanentes	46
6. Méthodes de production	47
7. Activités de diversification et de service.....	49
• Les filières longues et les filières courtes.....	49
• Les activités d'accueil	50
• Les énergies nouvelles	50
8. Les acteurs du territoire au service des agriculteurs	52
V. Dimension environnementale	53
1. Caractéristiques physiques et agronomique des sols	53
2. Eléments de préservation	54
• Aspects règlementaires (eau et environnement).....	54
• Patrimoine bâti et paysager à préserver	55
• Patrimoine naturel.....	55
• Patrimoine bâti.....	55
3. Les risques rencontrés	56
4. Les mesures agroenvironnementales	57
5. Les pratiques culturelles	58
VI. Dimension urbaine : les sources de perturbation pour l'agriculture	60

1.	Les pressions liées au territoire et les difficultés rencontrées par les exploitants	60
•	Les impacts du document d'urbanisme actuel sur les exploitations	60
•	La pression foncière (consommation d'espace agricole)	62
•	Les zonages environnementaux ou de protection	63
•	Les difficultés de circulation et d'accès.....	64
•	Les contraintes dues à des éléments à proximité	65
•	Les problèmes de nuisances et incivilités.....	66
•	L'insuffisance des réseaux pour se développer.....	66
VII.	Les projets des exploitants	67
1.	L'enjeu de maintien et de développement des activités agricoles	67
2.	La succession des exploitations.....	68
3.	Le changement de système de production	70
•	Développement de nouvelles cultures et/ou réflexion sur la conversion des modes de cultures	70
•	Abandon de certaines productions (élevage ou culture)	70
4.	Les besoins d'extension des exploitations	71
5.	La diversification de l'activité agricole	72
6.	Synthèse générale du diagnostic agricole	73
VIII.	Le développement rural	74
1.	Maintenir l'attractivité démographique des communes rurales	74
2.	Soutenir l'identité rurale du territoire	75
3.	Maintenir une dynamique de services, d'équipements et de commerces dans les communes rurales	77
4.	Conforter le développement économique des communes rurales	78
5.	Inscrire les territoires ruraux dans une stratégie de développement des activités touristiques et de loisirs	80
6.	Synthèse	81

FIGURE 1 : LE TAUX DE REPONSE DES EXPLOITANTS A L'ENQUETE AGRICOLE.....	10
FIGURE 2 : LES REGIONS AGRICOLES DU NORD PAS DE CALAIS.....	11
FIGURE 3 : CARTE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE.....	12
FIGURE 4 : CARTE DE LOCALISATION DES SIEGES D'EXPLOITATION SUR LA CCSA.....	13
FIGURE 5 : GRAPHIQUE SUR L'EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS SUR LA CCSA.....	14
FIGURE 6 : CARTE DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	17
FIGURE 7 : GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE SUR LA CCSA.....	17
FIGURE 8 : CARTE DES CHEFS D'EXPLOITATION SUR LA CCSA.....	19
FIGURE 9 : CARTE SUR LA REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON LEUR TRANCHE D'AGE.....	20
FIGURE 10 : GRAPHIQUE SUR LA REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON LEUR TRANCHE D'AGE.....	20
FIGURE 11 : GRAPHIQUE SUR LA REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON LEUR TRANCHE D'AGE POUR LES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	21
FIGURE 12 : CARTE DE LA PART DES CHEFS D'EXPLOITATION FEMMES PAR COMMUNE.....	22
FIGURE 13 : CARTE DE LA PART DES CHEFS D'EXPLOITATION DE NIVEAU DE FORMATION SUPERIEURE PAR COMMUNE.....	23
FIGURE 14 : CARTE DE LA PART DES CHEFS D'EXPLOITATION PLURIACTIFS PAR COMMUNE.....	24
FIGURE 15 : CARTE DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE PAR COMMUNE.....	26
FIGURE 16 : LA SURFACE AGRICOLE UTILE DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	27
FIGURE 17 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR SURFACE AGRICOLE UTILE.....	27
FIGURE 18 : EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE SUR LA CCSA.....	28
FIGURE 19 : CARTE DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS.....	29
FIGURE 20 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DES COMMUNES SELON LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS.....	29
FIGURE 21 : CARTE DE LA SURFACE IRRIGUEE DES EXPLOITATIONS.....	33
FIGURE 22 : GRAPHIQUE DU STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS.....	34
FIGURE 23 : CARTE DU STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE.....	34
FIGURE 24 : LES STATUTS JURIDIQUES DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	36
FIGURE 25 : LA CARTE DES STATUTS JURIDIQUES DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	36
FIGURE 26 : CARTE DE L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE.....	38
FIGURE 27 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE PRINCIPALE.....	39
FIGURE 28 : LES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	39
FIGURE 29 : LA CARTE DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE....	40
FIGURE 30 : CARTE DE LA REPARTITION DES SUPERFICIES EN TERRES LABOURABLES ET DES SUPERFICIES TOUJOURS EN HERBE PAR COMMUNE.....	41
FIGURE 31 : CARTE DE LA REPARTITION DE LA PRODUCTION VEGETALE PAR COMMUNE.....	42
FIGURE 32 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DE LA PRODUCTION VEGETALE SUR LA CCSA.....	42
FIGURE 33 : GRAPHIQUE DU NOMBRE D'EXPLOITATION FAISANT DE L'ELEVAGE PAR CHEPTEL.....	44
FIGURE 34 : CARTE DU CHEPTEL PAR COMMUNE.....	45
FIGURE 35 : GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DE L'ELEVAGE SELON L'UNITE DE CHEPTEL SUR LA CCSA.....	45
FIGURE 36 : CARTE ICPE / RSD.....	46
FIGURE 37 : LES METHODES DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	48
FIGURE 38 : LA CARTE DES METHODES DE PRODUCTION DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	48
FIGURE 39 : CARTE DES PRODUITS LOCAUX EN VENTE DIRECTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSA.....	49
FIGURE 40 : LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	51
FIGURE 41 : LES PRATIQUES CULTURALES DES EXPLOITATIONS INTERROGEEES LORS DE L'ENQUETE AGRICOLE.....	58
FIGURE 42 : CARTE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR PAR COMMUNE.....	60
FIGURE 43 : GRAPHIQUE DE LA SUCCESSION DES EXPLOITATIONS.....	68
FIGURE 44 : CARTE DE LA SUCCESSION DES EXPLOITATIONS SUR LA CCSA.....	68
FIGURE 45 : LA SUCCESSION DES EXPLOITATIONS.....	69
TABLEAU 1 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATION PAR COMMUNE ENTRE 2000 ET 2010.....	14
TABLEAU 2 : TABLEAU DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE.....	30

I. Présentation du territoire

1. Méthodologie du diagnostic agricole

La Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé de réaliser son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dans ce cadre, l'intercommunalité a fait appel au bureau d'études Verdi Conseil Nord de France pour la réalisation de ces documents dont le diagnostic agricole.

L'objectif est ici de contribuer au développement de l'activité agricole en harmonie avec le développement de l'urbanisation. Ce diagnostic est donc un outil d'aide à la décision pour les élus.

Pour ce faire, le diagnostic agricole dresse un état des lieux des structures des exploitations. Il détaille ainsi les bâtiments d'exploitations (les périmètres de réciprocity, les besoins d'extension, les changements de destination...), les projets des exploitants et les circulations agricoles. Il recense également les contrats (production, agriculture biologique...) dont ceux environnementaux. Enfin, il permet de répertorier les opérations à prendre en compte dans la construction du projet de territoire et donne des données fines et précises à la parcelle.

L'objectif vise donc, au travers du diagnostic de l'agriculture locale, à :

- Dresser un portrait précis et actualisé de l'agriculture locale,
- Mettre en valeur les spécificités,
- Identifier les enjeux relatifs à l'agriculture.

Le portrait agricole est réalisé à partir des témoignages des exploitants du territoire et des données bibliographiques (INSEE, Agreste...). Certaines données du recensement AGRESTE sont soumises au secret statistique et sont alors manquantes. Ces données seront donc à mettre en relation avec les données recueillies auprès des exploitants agricoles directement. Pour préparer ces rencontres avec l'ensemble des agriculteurs, la Communauté de Communes et le bureau d'études Verdi ont constitué la liste des agriculteurs du Sud-Artois afin de participer à un travail d'identification.

Un questionnaire individuel papier a été envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles du territoire. Les agriculteurs sont invités à répondre aux questions et à remettre le questionnaire lors des entretiens individuels organisés fin novembre-début décembre 2016 puis courant janvier 2017. Le questionnaire est accompagné d'un support cartographique parcellaire pour localiser certaines informations.

Les données demandées portent sur :

- Les caractéristiques principales de l'exploitant : âge, responsabilités et activités en dehors de l'exploitation.
- Les caractéristiques principales de l'exploitation : surfaces exploitées et principales cultures, le statut juridique, le nombre d'associés, la main d'œuvre présente, les pressions foncières (baux, perte foncière...), les ateliers de l'exploitation (animal, végétal, diversification...), les partenaires technico-économiques, les projets réalisés, la relation avec l'environnement, l'intégration dans les filières et les types de commercialisation (circuits courts, les contractualisations...).
- Les bâtiments de l'exploitation et leurs caractéristiques : bâtiments, équipements et parcelles attenantes indispensables à l'activité, les périmètres de protection liés à la production (ICPE, RSD...).
- La dimension stratégique parcellaire : proximité et morcellement, surface d'épandage, surface fourragère, besoin en prairie ou non, démarches environnementales et éléments paysagers.

- Le devenir de l'exploitation : succession prévue ou non, viabilité économique, existence de projets, environnement de l'exploitation (relations avec le voisinage, contraintes réglementaires et foncières...), contraintes globales ou locales.

Lors de cet entretien individuel avec les exploitants, sont abordés les sujets suivants :

- Présentation de la démarche de PLUi sur les 64 communes de la CCSA : objectif du PLUi, définition d'un projet de territoire intercommunal, compatibilité avec les documents supra-communaux, et notamment le SCoT, et traduction règlementaire à l'échelle des communes.
- Etat d'avancement de la démarche de PLUi dans le Sud-Artois.
- Explication des objectifs de l'enquête agricole : intégrer les besoins des agriculteurs dans l'évolution de leurs activités.
- Discussion autour du questionnaire.
- Localisation des exploitations et des terres à enjeux aux abords du centre des villages ou sur des terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions agricoles.
- Identification et localisation des possibilités de mutation des bâtiments agricoles pour la création de logements (gîtes, chambres d'hôtes, logements locatifs, campus vert...) ou d'activités complémentaires.

Les données récoltées sont ensuite analysées par l'intermédiaire de cartes (sous le logiciel QGis) et de graphiques (sous le logiciel Microsoft Excel).

L'objectif est multiple :

- Partager les connaissances des exploitants sur l'agriculture locale.
- Prendre en compte les projets et les besoins des agriculteurs.
- Anticiper les éventuelles conséquences et impacts du PLUi sur l'activité agricole et les exploitations.
- Anticiper l'impact des périmètres d'inconstructibilité sur le périmètre urbanisé.

2. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois

Le SCoT préconise de :

- Valoriser et préserver le fonctionnement de l'activité agricole
- Assurer sur le long terme un bon fonctionnement de l'agriculture.
- Préserver la fonctionnalité agricole des terres et des exploitations.
- Valoriser la ruralité pour renforcer l'agriculture mais aussi comme atout pour l'urbain.
- Réduire la consommation d'espaces agricoles.
- Préserver les terres agricoles et les paysages.
- Valoriser les lisières entre espaces urbains et espaces agricoles et maîtriser les conflits d'usage.
- Valoriser la qualité productive de l'agriculture.
- Valoriser les connexions entre activité agricole et industrie agro-alimentaire.
- Favoriser le développement de la diversification de l'agriculture.

3. L'agriculture sur le territoire

L'espace agricole totalise 37 968 ha, soit 89 % du territoire intercommunal.

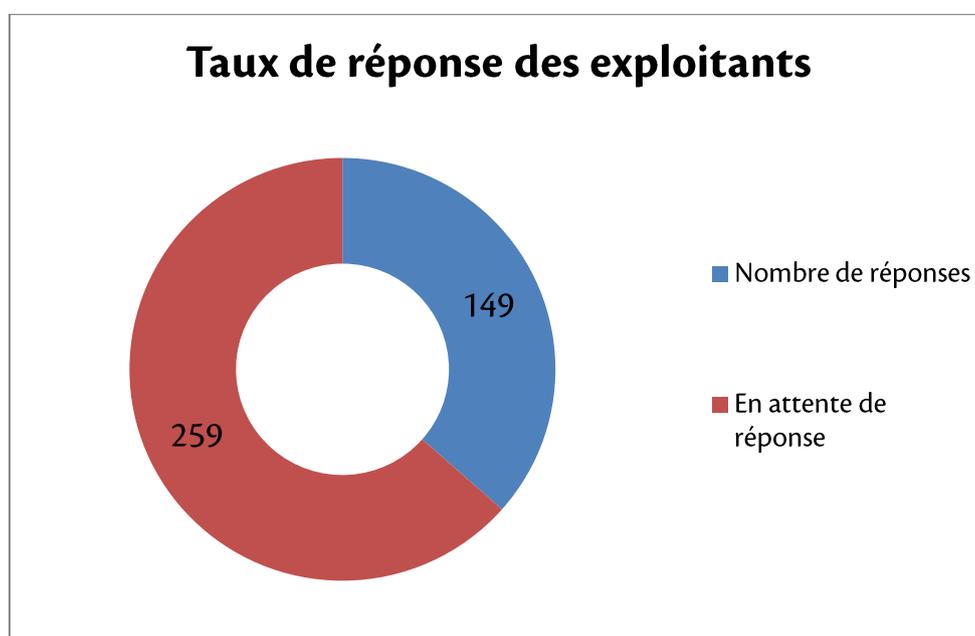
Il concerne plus de 400 exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la CCSA.

Les enquêtes agricoles ont permis d'aboutir sur environ 37% de réponses de la part des agriculteurs (soit lors des entretiens organisés en fin d'année 2016, soit par le biais du retour du questionnaire par les agriculteurs à la Communauté de Communes).

Ainsi, 149 agriculteurs ont répondu sur les 408 qui ont été interrogés.

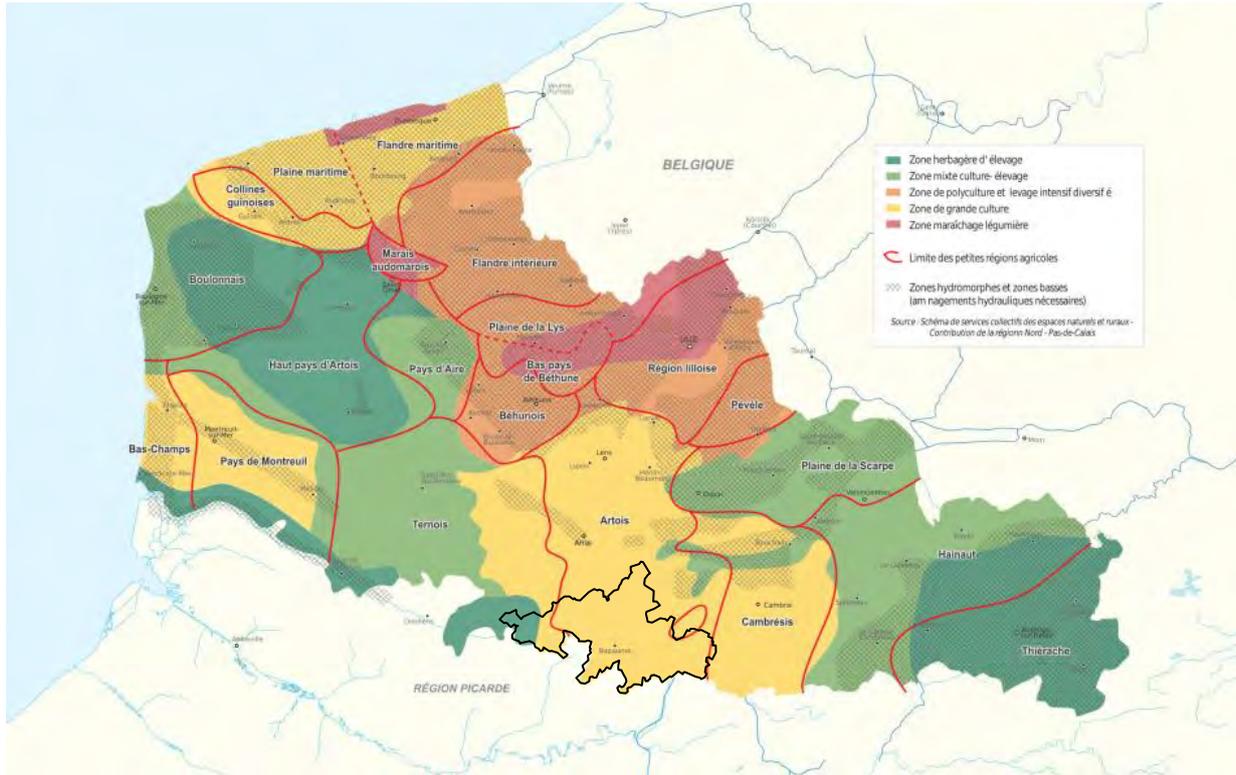
A savoir que certains agriculteurs n'ont pas souhaité rendre le questionnaire, et ont uniquement fait un retour sur leur volonté de ne pas toucher aux terres agricoles.

Figure 1 : Le taux de réponse des exploitants à l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

Figure 2 : Les régions agricoles du Nord Pas de Calais



Source : Atlas des Paysages de la Région Nord – Pas de Calais

La Communauté de Communes du Sud-Artois se situe au sein d'une **région agricole de grandes cultures et de grands plateaux**. Une petite partie, située à l'Ouest, se trouve dans une zone plus herbagère et d'élevage.

II. Dimension humaine

1. Etat des lieux des exploitations

- **Nombre d'exploitations et localisation des sièges d'exploitation**

En 2016, la Communauté de Communes du Sud-Artois comptabilisait 408 exploitations, en 2010 elle en comptabilisait 514 (données AGRESTE).

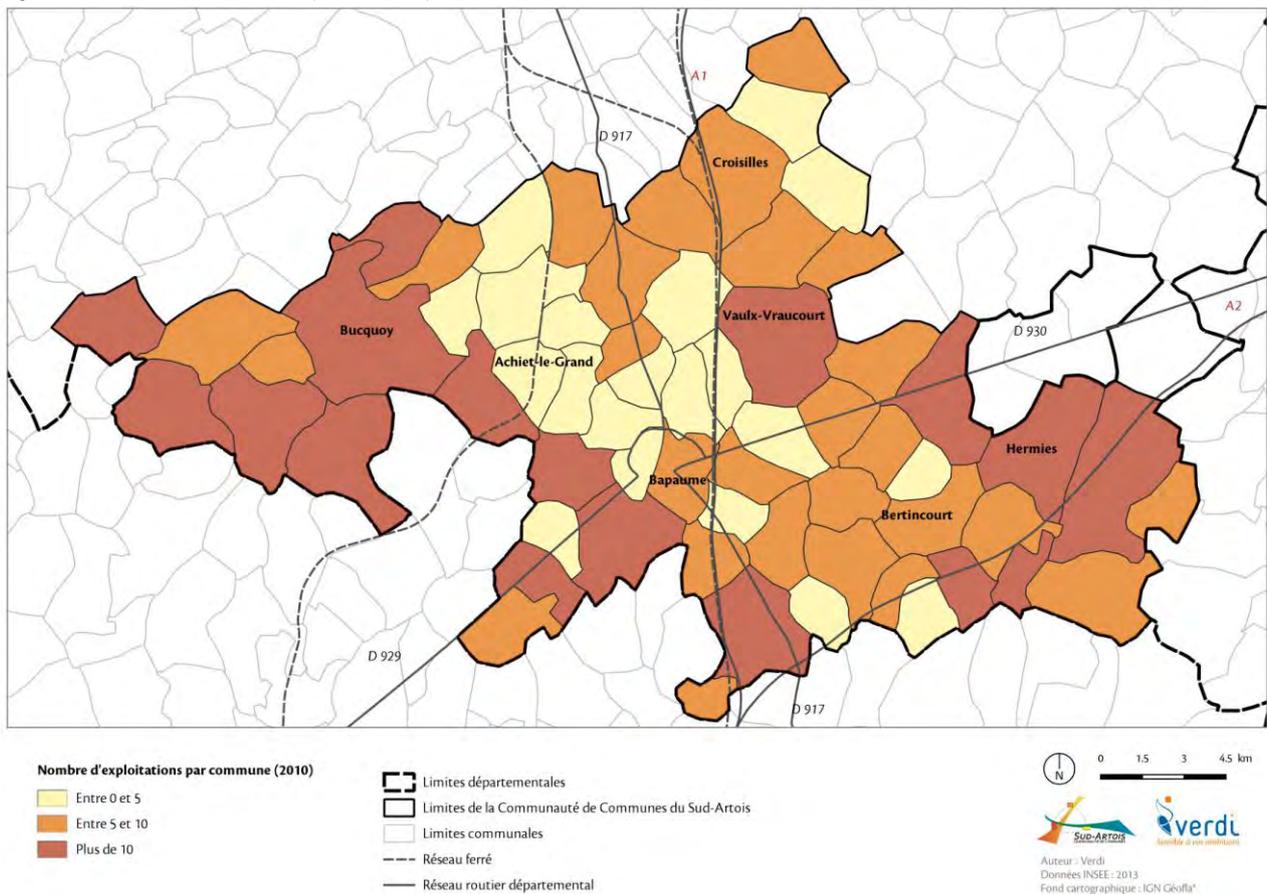
Elles étaient 633 en 2000, soit une perte de 119 exploitations en 10 ans (-19%) et une perte de 225 exploitations en 16 ans.

Cette baisse a été légèrement plus faible que sur la région NPDC (-25,4%).

Les secteurs où il y a le plus d'exploitations agricoles sont situés selon une couronne entre l'Ouest et l'Est passant par le Sud du territoire.

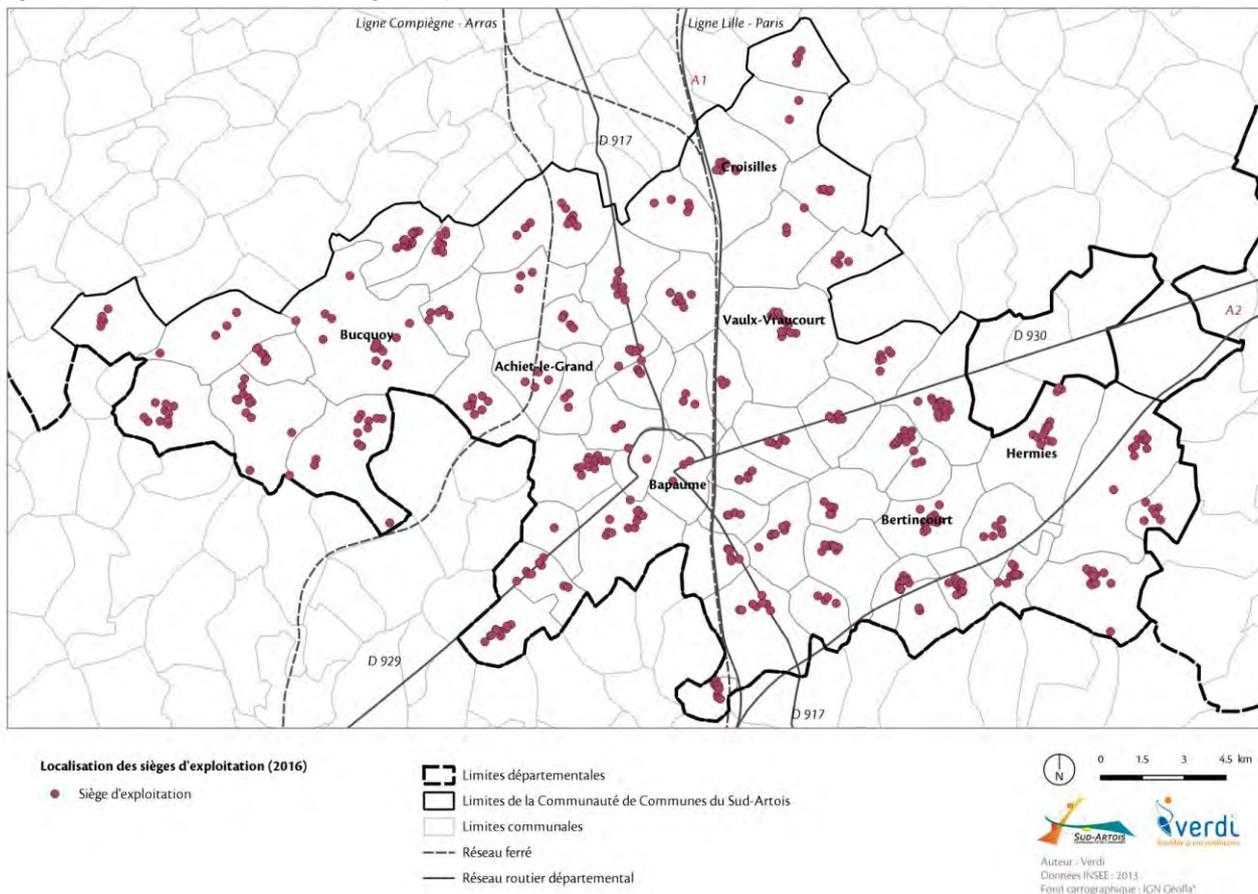
La commune ayant le plus d'exploitations agricoles est Hermies qui en comptabilise 27 et celles qui en possèdent le moins sont Avesnes-lès-Bapaume et Warlencourt-Eaucourt qui en comptabilisent 1 chacune.

Figure 3 : Carte du nombre d'exploitations par commune



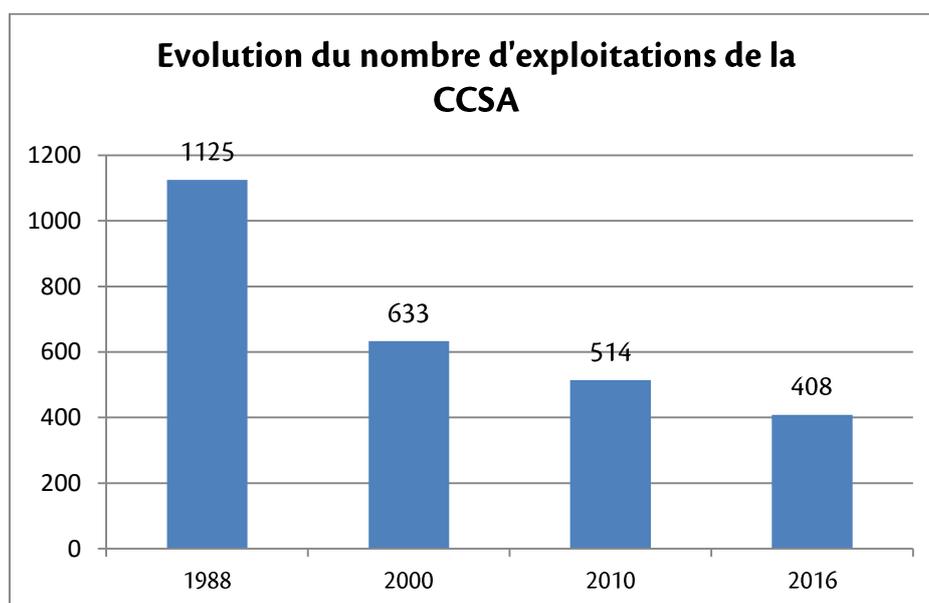
Les exploitations agricoles sont généralement situées au sein du tissu bâti et dans le centre bourg. Cependant, depuis un certain temps, les exploitants essayent de délocaliser leur exploitation en dehors du tissu bâti, entre l'espace agricole et urbain, afin de faciliter les accès aux parcelles des gros engins (camions et engins agricoles).

Figure 4 : Carte de localisation des sièges d'exploitation sur la CCSA



- **Evolution du nombre d'exploitations**

Figure 5 : Graphique sur l'évolution du nombre d'exploitations sur la CCSA



Source : recensement AGRESTE

Le nombre d'exploitations diminue d'année en année évoluant vers une concentration économique des exploitations. Elle s'accompagne d'une simplification des systèmes d'exploitation et d'une augmentation des formes sociétaires.

En une trentaine d'années, la Communauté de Communes du Sud-Artois a donc perdu 54% de ses exploitations à un rythme moyen de 27 exploitations par an.

L'évolution du nombre d'exploitations au Recensement Général Agricole entre 1988 et 2010, à l'échelon communal met en évidence une diminution plus ou moins forte selon les communes. Certaines communes ont connu une augmentation du nombre de leurs exploitations agricoles, c'est le cas de Béhagnies et Alette notamment.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'exploitation par commune entre 2000 et 2010

Commune	Nb exploitations 2000	Nb exploitations 2010	Variation (2000/2010)
Ablainzevelle	6	5	-16,7%
Achiet-le-Grand	6	5	-16,7%
Achiet-le-Petit	11	11	0%
Avesnes-lès-Bapaume	2	2	0%
Alette	9	10	+11,1%
Bancourt	6	7	+16,7%
Bapaume	8	8	0%
Barastre	13	9	-30,8%
Beaulencourt	10	6	-40%
Beaumetz-lès-Cambrai	17	15	-11,8%
Béhagnies	5	9	+80%

Bertincourt	12	10	-16,7%
Beugnâtre	5	3	-40%
Beugny	11	8	-27,3%
Biefvillers-lès-Bapaume	2	2	0%
Bihucourt	1	2	+100%
Bucquoy	19	16	-15,8%
Bullecourt	9	5	-44,4%
Bus	11	6	-45,5%
Chérisy	9	6	-33,3%
Courcelles-le-Comte	6	5	-16,7%
Croisilles	9	9	0%
Douchy-lès-Ayette	14	13	-7,1%
Ecoust-Saint-Mein	10	8	-20%
Ervillers	13	7	-46,2%
Favreuil	5	3	-40%
Foncquevillers	4	6	+50%
Fontaine-lès-Croisilles	10	5	-50%
Frémicourt	5	5	0%
Gomiécourt	3	2	-33,3%
Gommecourt	7	6	-14,3%
Grévillers	11	11	0%
Hamelincourt	11	9	-18,2%
Haplincourt	7	6	-14,3%
Havrincourt	14	11	-21,4%
Hébuterne	21	17	-19%
Hermies	31	27	-12,9%
Lebucquière	7	6	-14,3%
Léchelle	3	3	0%
Ligny-Thilloy	14	12	-14,3%
Martinpuich	11	9	-18,2%
Metz-en-Couture	15	10	-33,3%
Morchies	11	6	-45,5%
Morval	7	7	0%
Mory	7	4	-42,9%
Moyenneville	10	3	-70%
Neuville-Bourjonval	12	12	0%
Noreuil	7	7	0%
Puisieux	18	14	-22,2%
Riencourt-lès-Bapaume	3	3	0%
Rocquigny	9	5	-44,4%
Ruyaulcourt	9	8	-11,1%
Sailly-au-Bois	11	11	0%
Saint-Léger	11	7	-36,4%
Sapignies	7	4	-42,9%
Le Sars	11	11	0%

Souastre	11	11	0%
Le Transloy	18	15	-16,7%
Trescault	12	7	-41,7%
Vaulx-Vraucourt	20	16	-20%
Vélu	4	4	0%
Villers-au-Flos	17	10	-41,2%
Warlencourt-Eaucourt	4	3	-25%
Ytres	11	11	0%
Total	633	514	-18,8%

Les communes les moins touchées par cette diminution sont des communes ayant un nombre d'exploitations compris entre 5 et 10 soit peu nombreux. En revanche, les communes les plus touchées sont celles disposant déjà d'un nombre d'exploitations important en 1988 (à titre d'exemple Metz-en-Couture disposait de 38 exploitations agricoles en 1988 et n'en avait plus que 10 en 2010, soit une perte de 28 exploitations).

Les principales causes de diminution identifiées sont :

- les départs en retraite sans successeur
- l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire peut participer à la diminution comptable du nombre d'exploitations agricoles. Elles peuvent faire vivre plusieurs familles.

Dans le cas d'arrêt d'exploitations, les surfaces libérées servent la plupart du temps à conforter et à réorganiser les exploitations agricoles existantes.

- **Effectif des exploitations agricoles / emplois agricoles**

Figure 6 : Carte du nombre d'emplois dans les exploitations agricoles

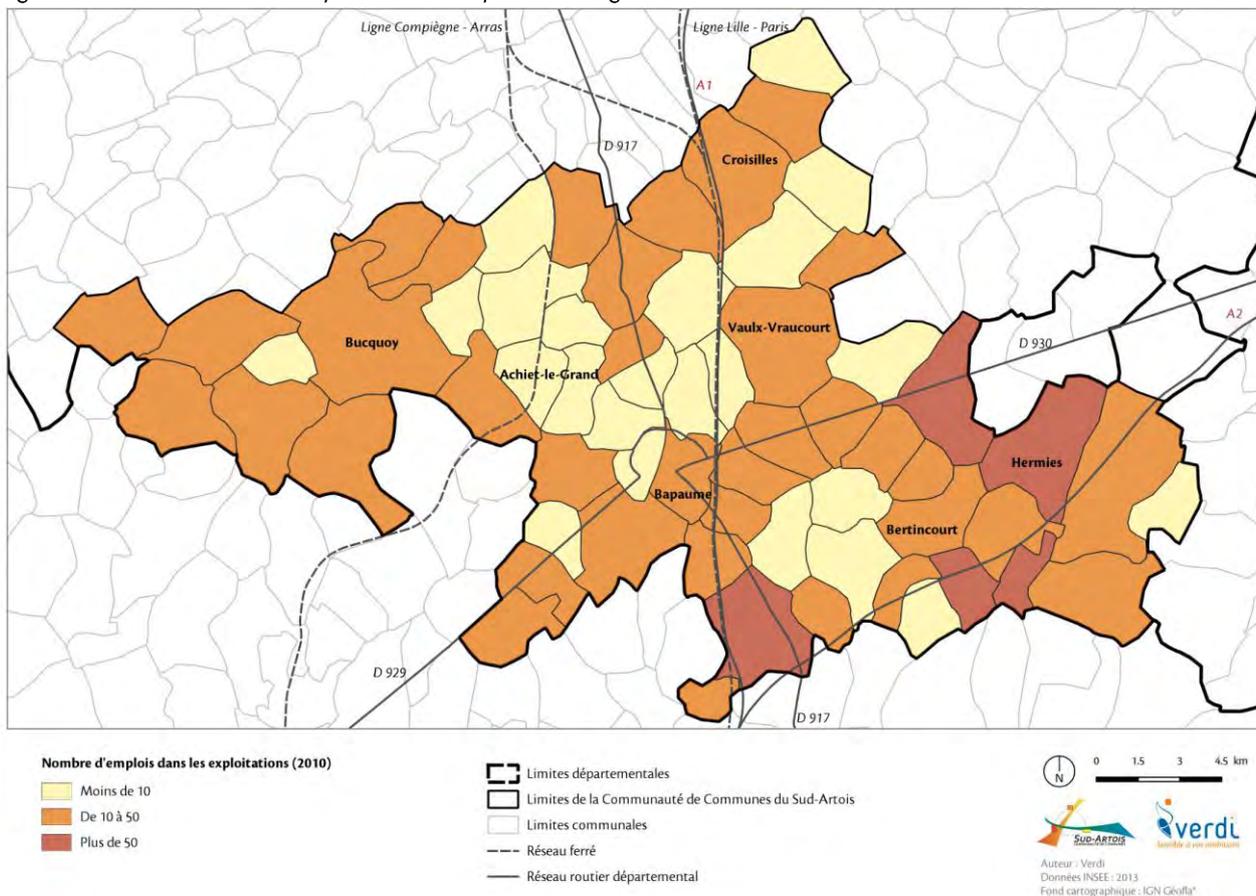
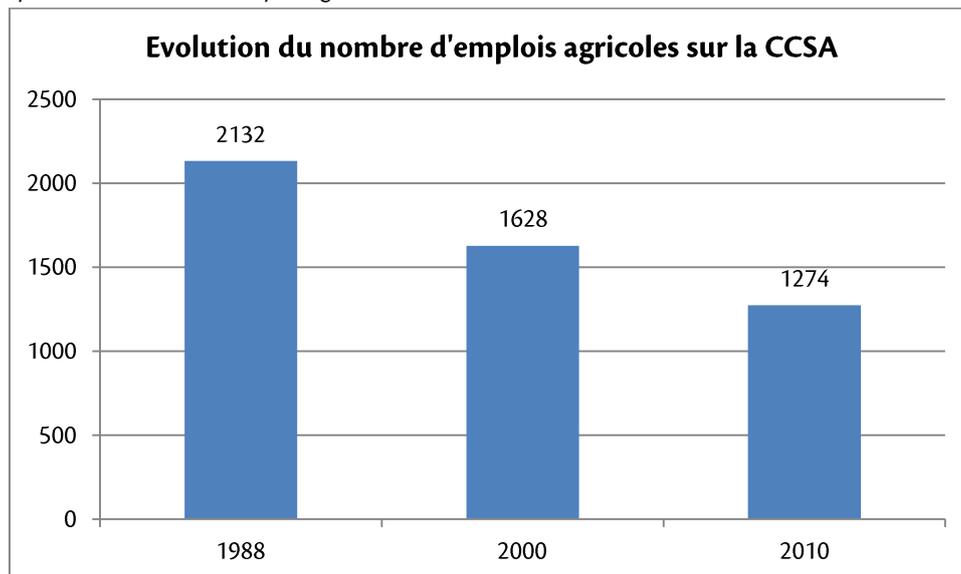


Figure 7 : Graphique de l'évolution de l'emploi agricole sur la CCSA



Source : recensement AGRESTE

Le nombre moyen d'emplois dans les exploitations agricoles par commune du Sud-Artois est de 20 personnes (en 2010). La commune ayant le plus d'emplois agricoles est Neuville-Bourjonval avec 110 employés agricoles. La commune ayant le moins d'employés agricoles est Bieville-lès-Bapaume qui en comptabilise 2.

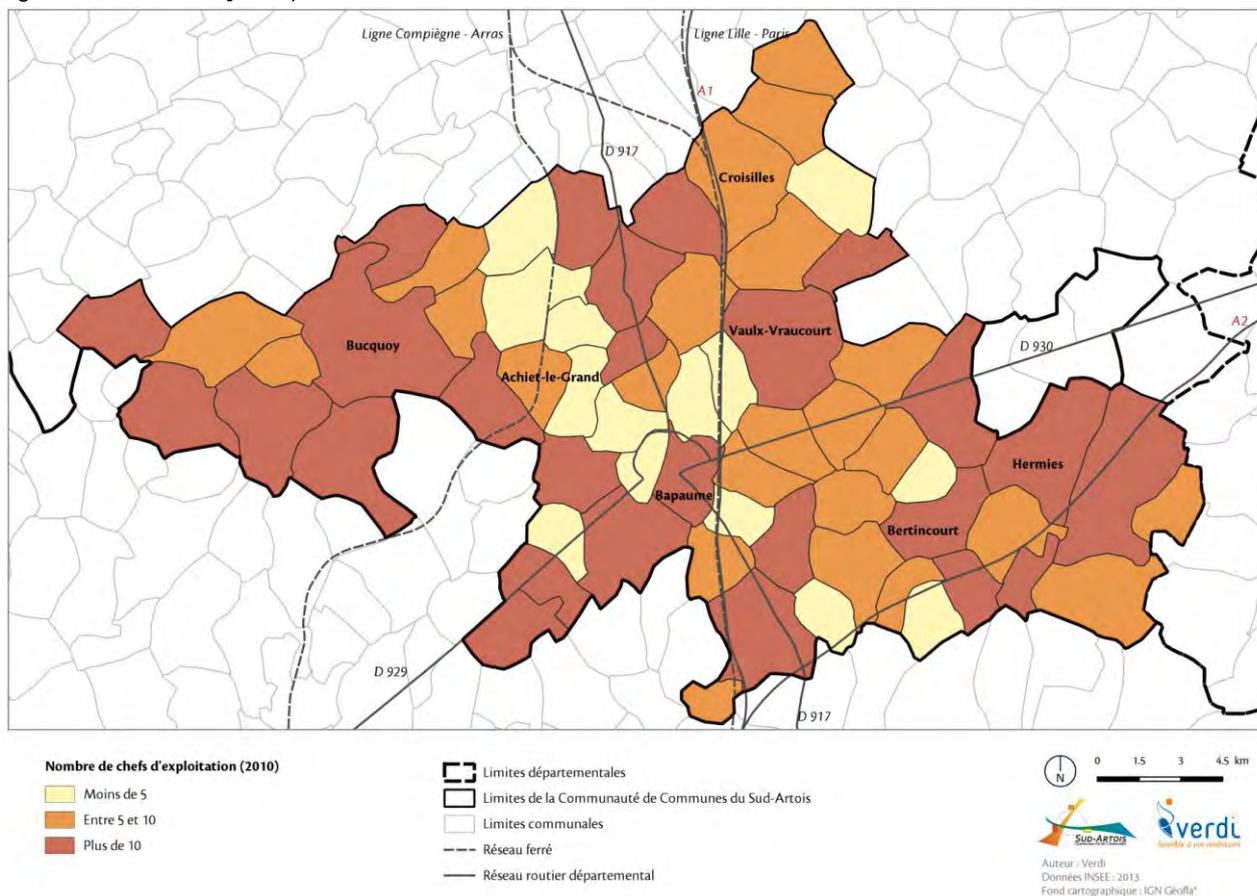
L'emploi agricole sur la commune est en constante régression depuis une trentaine d'année. En 2010, le territoire possède un nombre d'emplois agricoles qui s'élève à X. En 2000, les emplois agricoles étaient au nombre de X soit 22% de plus.

Sur la Communauté de Communes du Sud-Artois, l'Unité de Travail Agricole moyen (UTA pour 100ha) est de 2,5. A titre comparatif, l'UTA est de 1,5 sur la CU d'Arras et de 1,7 sur le département du Pas de Calais. **L'activité agricole est donc plus génératrice d'emploi sur le territoire du Sud-Artois.**

2. Profil des chefs d'exploitation

- **Nombre des chefs d'exploitation**

Figure 8 : Carte des chefs d'exploitation sur la CCSA



Le territoire de la Communauté de Communes compte, en 2010, 642 chefs d'exploitations pour 514 exploitations agricoles.

Ce nombre plus important de chefs d'exploitations par rapport au nombre d'exploitations agricoles est due aux regroupements, souvent familiaux et à l'évolution des formes sociétaires. A titre d'exemple, la commune d'Erillers possède 7 exploitations agricoles et dispose de 12 chefs d'exploitations.

- **Age des chefs d'exploitation**

Figure 9 : Carte sur la répartition des chefs d'exploitation selon leur tranche d'âge par commune

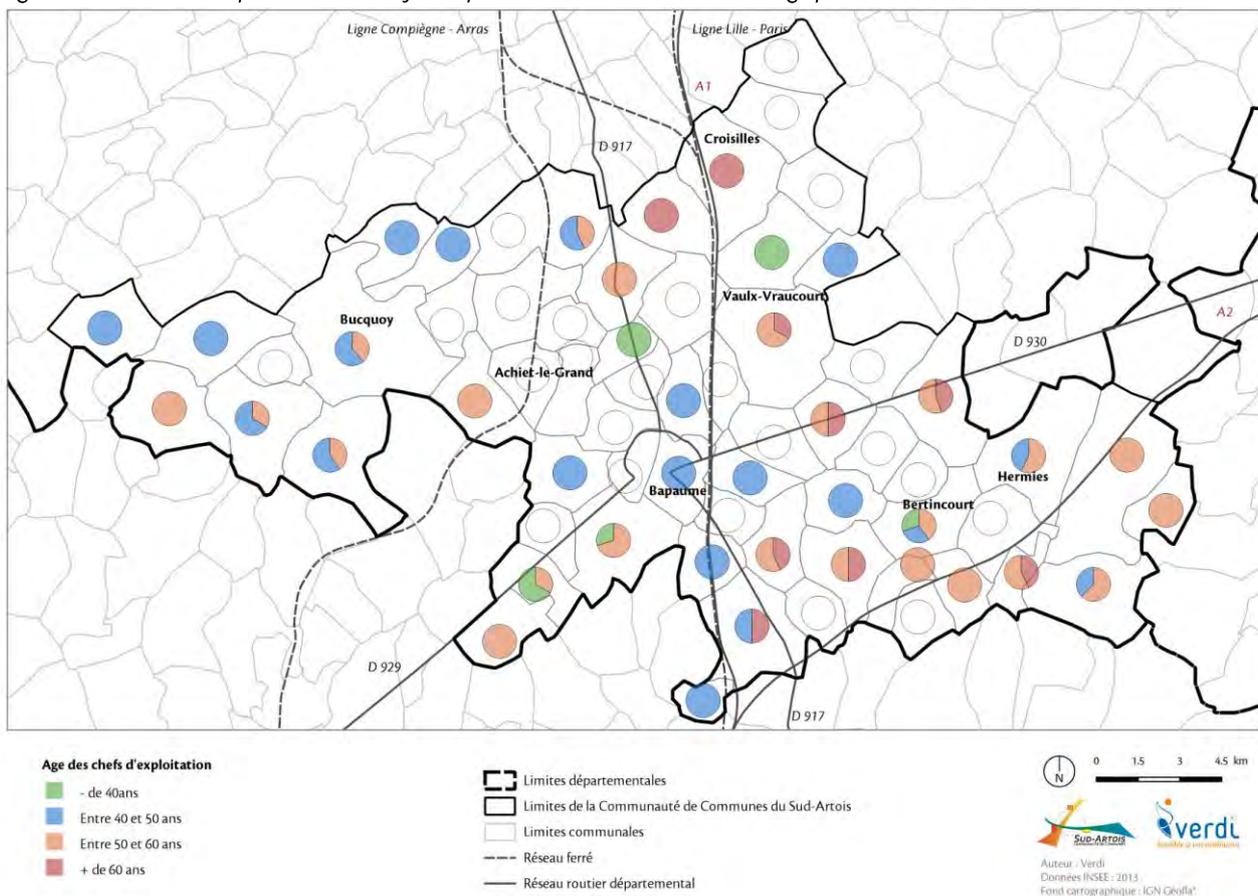
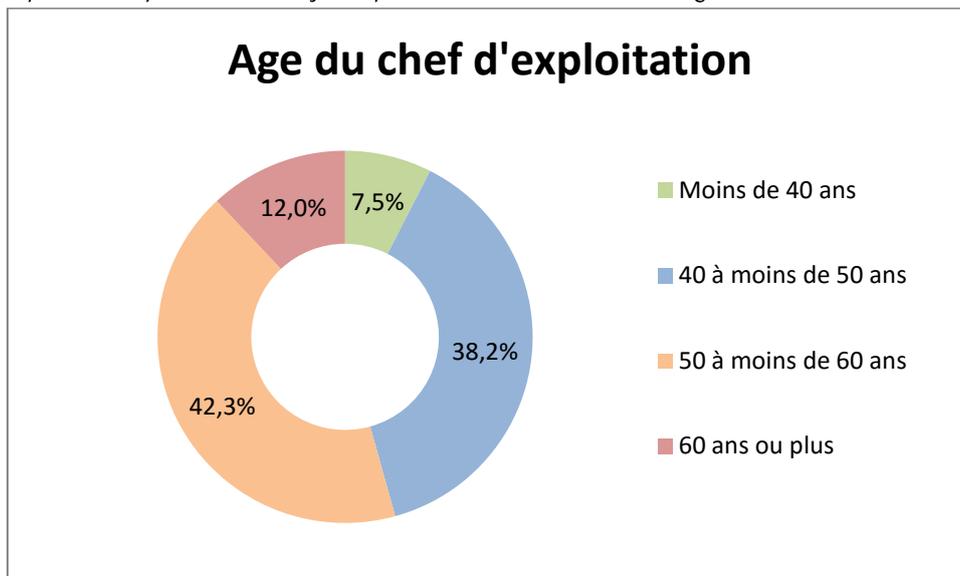


Figure 10 : Graphique sur la répartition des chefs d'exploitation selon leur tranche d'âge



Source : recensement AGRESTE

L'âge moyen des chefs d'exploitation et associés est de 49 ans, une moyenne d'âge similaire à la moyenne d'âge régionale.

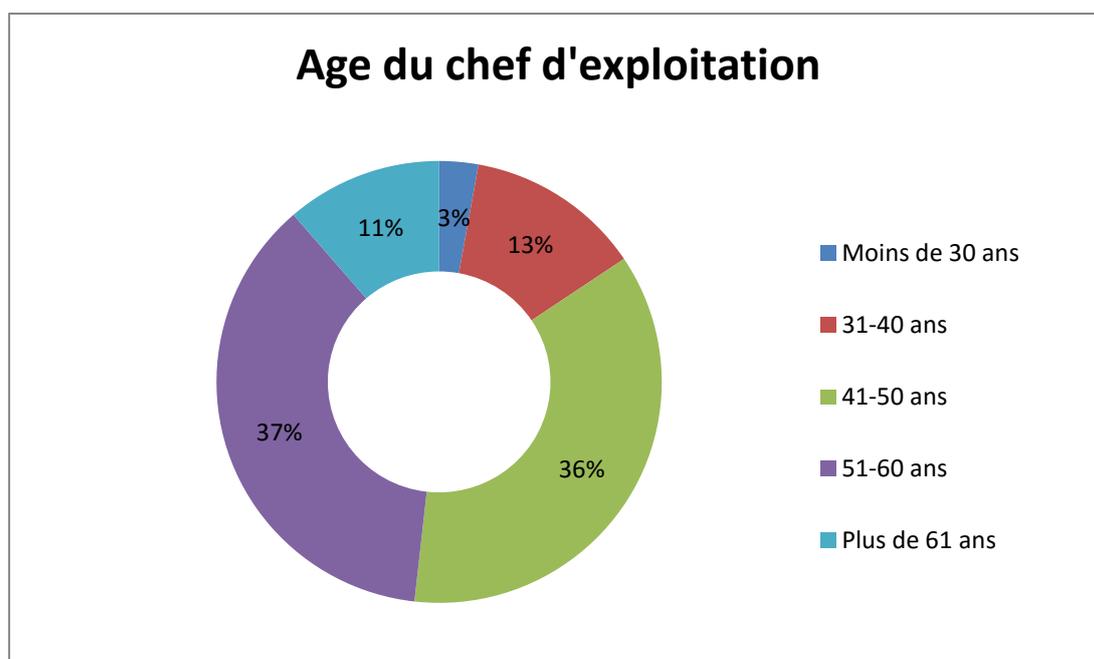
Sur le territoire de la CCSA, l'écart d'âge va de 22 à 68 ans (selon les enquêtes réalisées en 2016 auprès des exploitants).

Certains chefs d'exploitation continuent d'avoir une activité agricole une fois l'âge légal de la retraite atteint ce qui explique que certains chefs d'exploitation et associés soient âgés de plus de 65 ans.

Sur les 149 chefs d'exploitations et associés interrogés 3% ont moins de 30 ans. 13% ont entre 31 et 40 ans, 36% ont entre 41 et 50 ans, 37% ont entre 51 et 60 ans et 11% ont plus de 61 ans. Cette répartition par âge montre que globalement, **les exploitants agricoles sont en fin de carrière et peu de jeunes ont encore repris les exploitations.**

L'âge moyen des chefs d'exploitation interrogés est de 50 ans.

Figure 11: Graphique sur la répartition des chefs d'exploitation selon leur tranche d'âge pour les exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



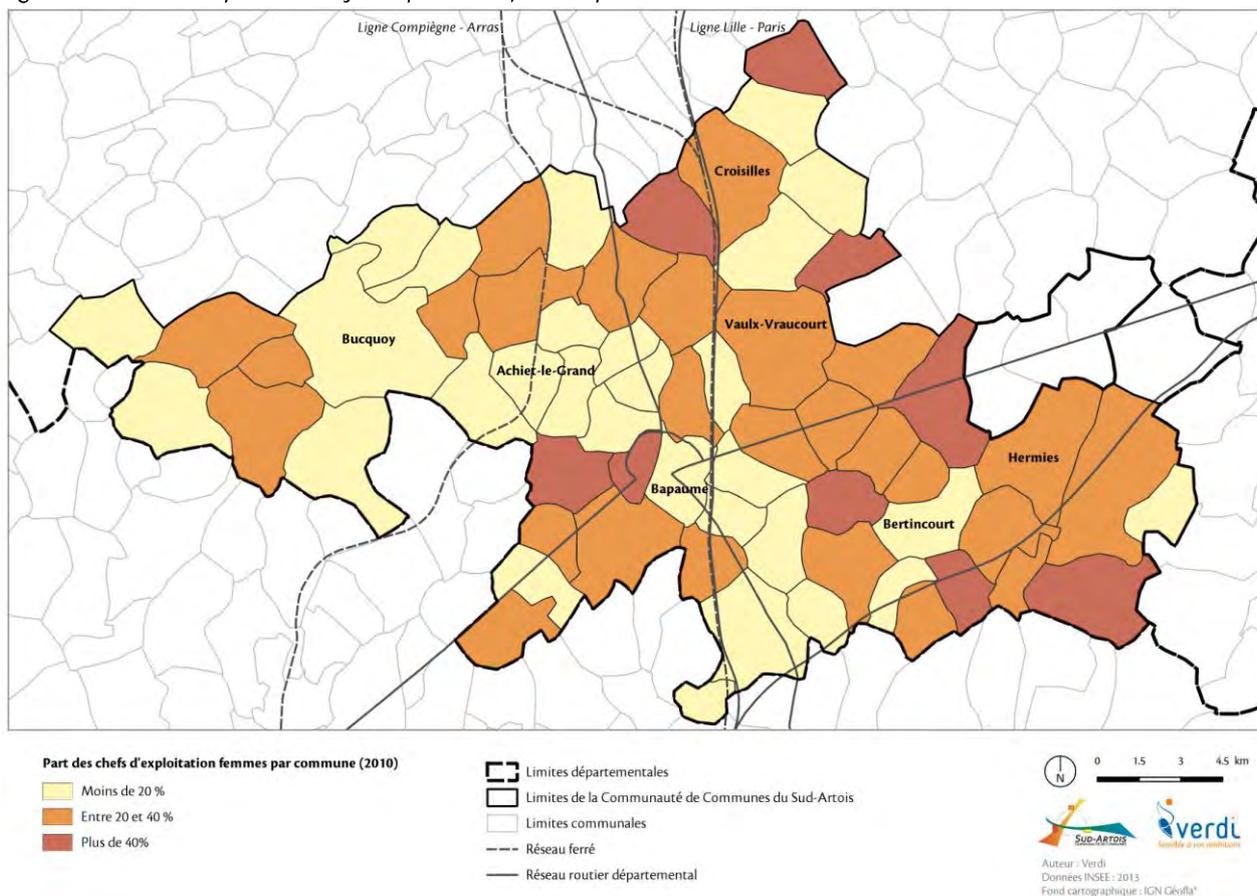
Source : enquêtes agricoles de la CCSA

Les données du RGA montrent que, en 2010, 42% des exploitants du Sud-Artois avaient entre 50 et 60 ans, équivalent à la région Nord-Pas de Calais qui est d'environ 40%. Avec 7,9% d'exploitant ayant moins de 40 ans et 38% entre 40 et 50 ans, **la population active agricole serait donc plus âgée sur le territoire de la CCSA.**

Une attention particulière sera portée sur la modification de l'activité agricole dans les années à venir (déprise agricole, taille des exploitations agricoles...). Des changements, tels que l'agrandissement des exploitations, auront des conséquences sur les projets et les orientations des agriculteurs sur le territoire.

- **Sexe des chefs d'exploitation**

Figure 12 : Carte de la part des chefs d'exploitation femmes par commune

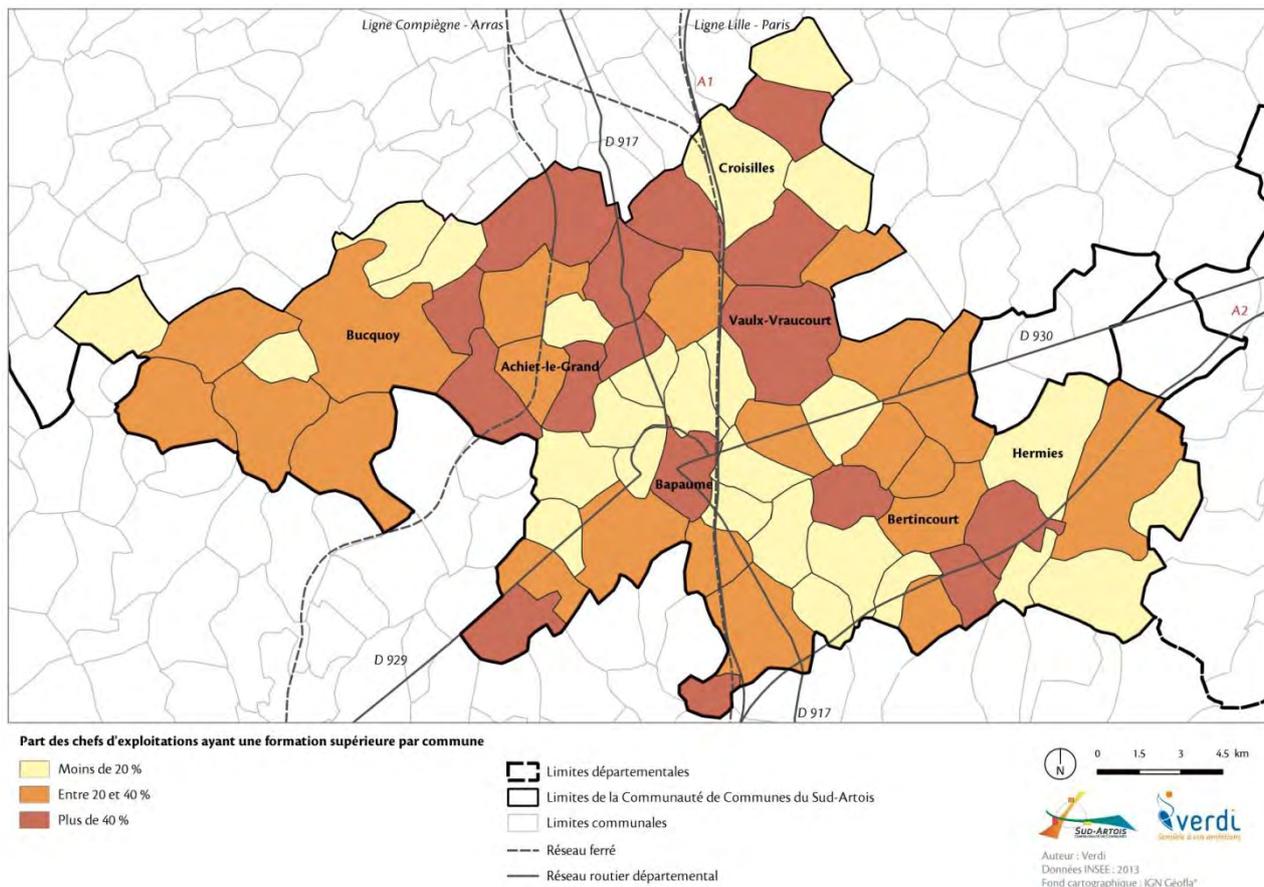


Les femmes représentent 23,5% des chefs d'exploitation et associés, en 2010 selon le RGA. A titre d'information, au niveau régional, elles sont 29% en 2010, contre 22% en 2000.

Certains conjoints n'ont pas le statut de chefs d'exploitation, ni associés, mais ont néanmoins le statut de conjoint collaborateur et donc entrent dans la catégorie de la main d'œuvre familiale non rémunérée.

- Niveau de formation des chefs d'exploitation

Figure 13 : Carte de la part des chefs d'exploitation de niveau de formation supérieure par commune



La part des chefs d'exploitation ou coexploitant ayant une formation supérieure est répartie par commune selon 3 catégories : moins de 20%, entre 20 et 40%, et plus de 40%.

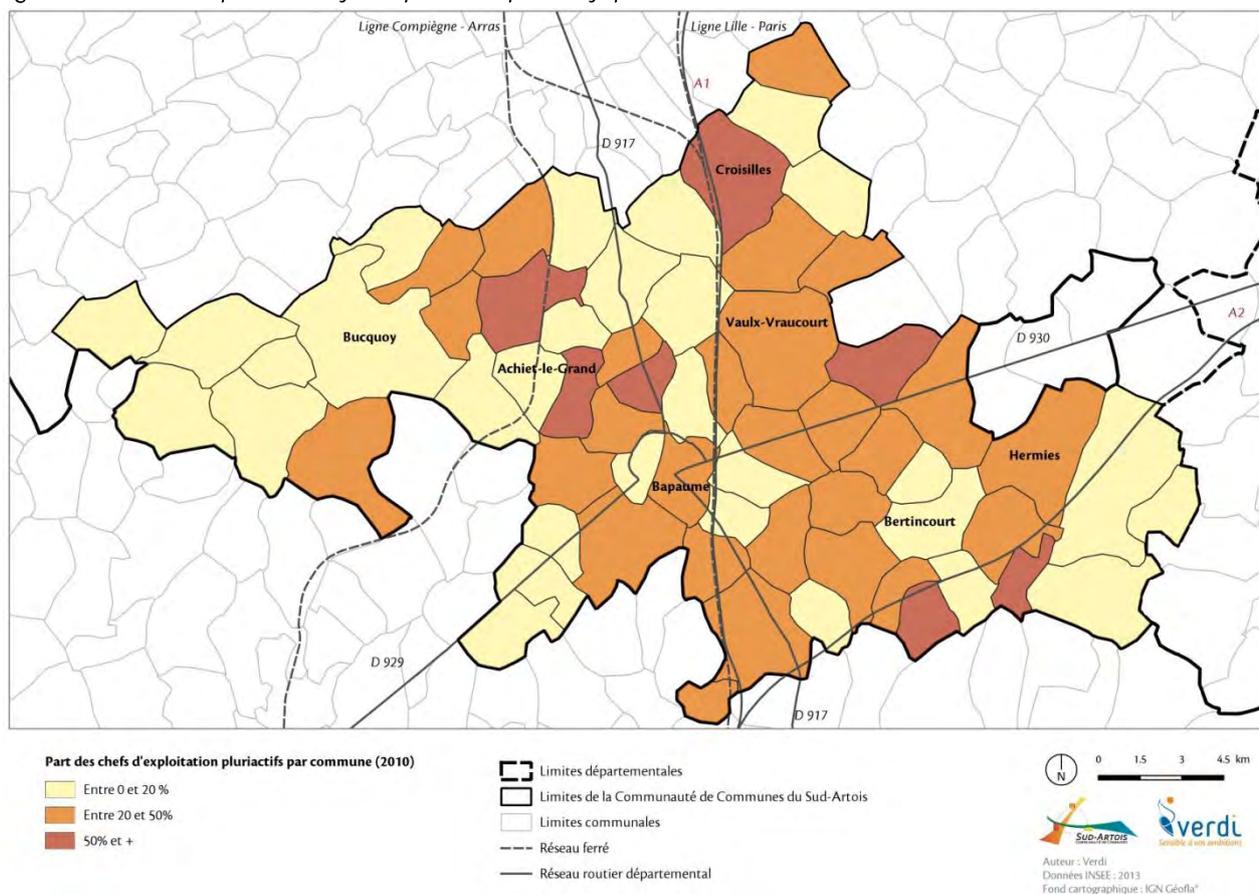
La commune d'Ytres a plus de 76% de ses chefs d'exploitations qui ont une formation supérieure. Certaines communes n'ont pas de chefs d'exploitations ayant une formation supérieure, ce sont généralement les communes ayant peu d'exploitations agricoles.

Ces données sont à mettre en relation avec l'âge des exploitants. Aujourd'hui, **les jeunes exploitants sont plus qualifiés et intègrent généralement des exploitations de grandes tailles**. Parallèlement, la nature du métier de chef d'exploitation est en pleine mutation, il n'est pas rare que les agriculteurs suivent des formations pour évoluer.

Sur le territoire de la CCSA et alentours, de nombreux centres de formation existent, notamment l'institut Saint-Eloi à Bapaume et Le Druet à Bucquoy.

3. La pluriactivité

Figure 14 : Carte de la part des chefs d'exploitation pluriactifs par commune



La part des chefs d'exploitation ou co-exploitants pluriactifs est répartie par commune selon 3 catégories : moins de 20%, entre 20 et 50%, et plus de 50%.

La commune de Bihucourt a 100% de ses chefs d'exploitations et co-exploitants qui ont une pluriactivité. Certaines communes n'ont pas de pluriactivité des chefs d'exploitations (ex : Achiet-le-Grand, Foncquevillers, Warlencourt-Eaucourt...).

Parmi les activités complémentaires qui ont pu être citées lors des entretiens avec les exploitants agricoles, on retrouve :

- Maire ou adjoint.
- Secrétaire de mairie.
- Employé agricole.
- Agent commercial dans le milieu agricole.
- Salarié à la chambre d'agriculture.
- Négociant en pommes de terre.
- Commercial.
- Transporteur routier
- ...

Plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

- La Surface Agricole Utile de l'exploitation est insuffisante.
- L'exploitation est sous forme sociétaire avec plusieurs chefs d'exploitation, avec au moins une personne à temps plein, donc un associé qui travaille partiellement à l'extérieur.
- L'exploitant a un autre métier mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation.

III. Dimension foncière

1. Surface des exploitations agricoles

- **Surface agricole utile**

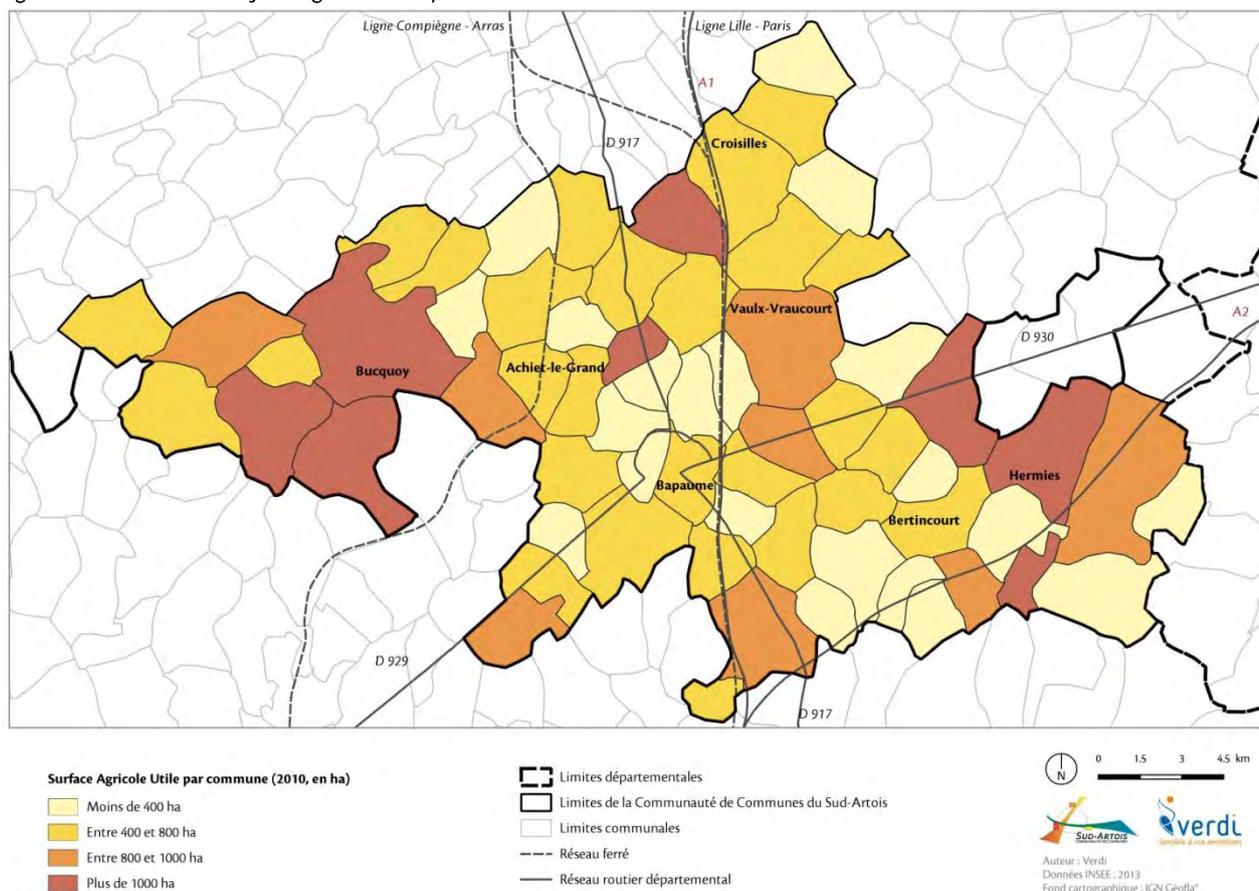
Selon la définition de l'INSEE, la Surface Agricole Utilisée (SAU) est : « une statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ».

La surface agricole intercommunale est de 37 968 Ha (données SIGALE 2009) **soit environ 89% de la surface totale**. A titre indicatif, l'agriculture régionale met en valeur près de 70% de la surface cadastrée.

Sur le territoire du Sud-Artois, la Surface Agricole Utilisée moyenne des exploitations enquêtées est de **102 hectares**. A titre comparatif, la SAU moyenne est de 61 ha dans le Nord pas de Calais.

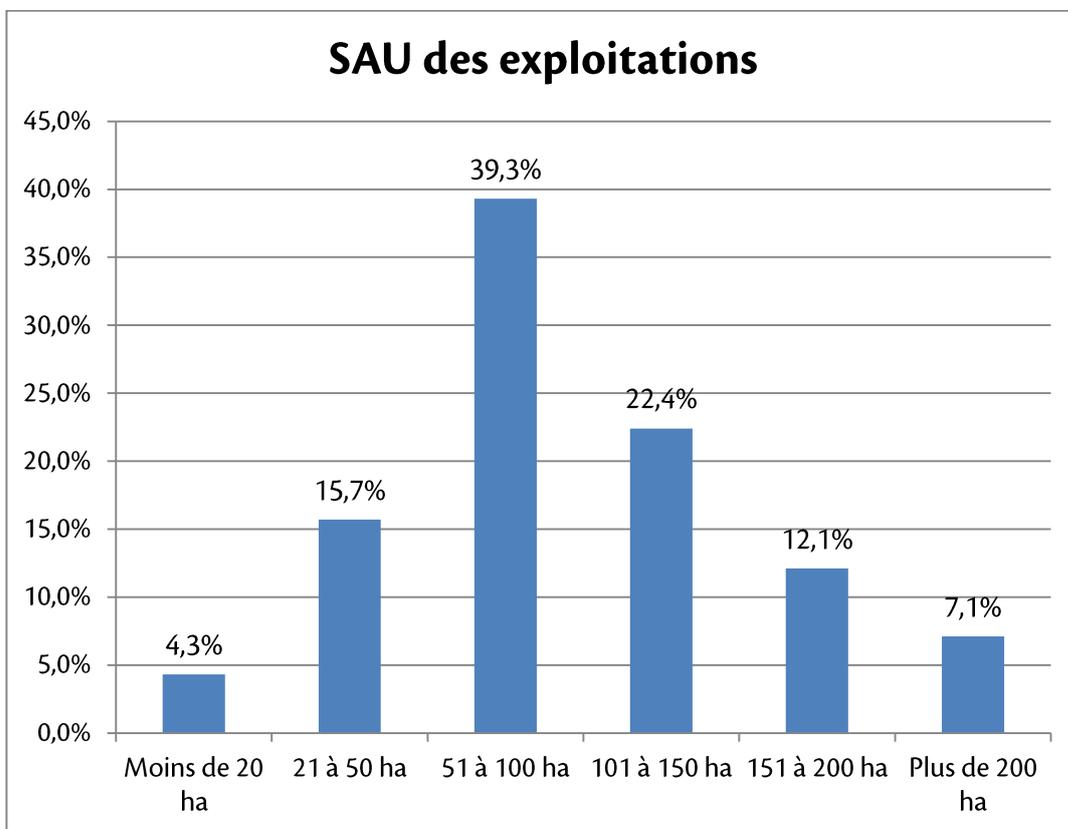
Cette surface moyenne correspond à la surface des exploitations ayant leur siège sur l'intercommunalité. Leur parcellaire ne se limite pas au périmètre de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Figure 15 : Carte de la surface agricole utile par commune



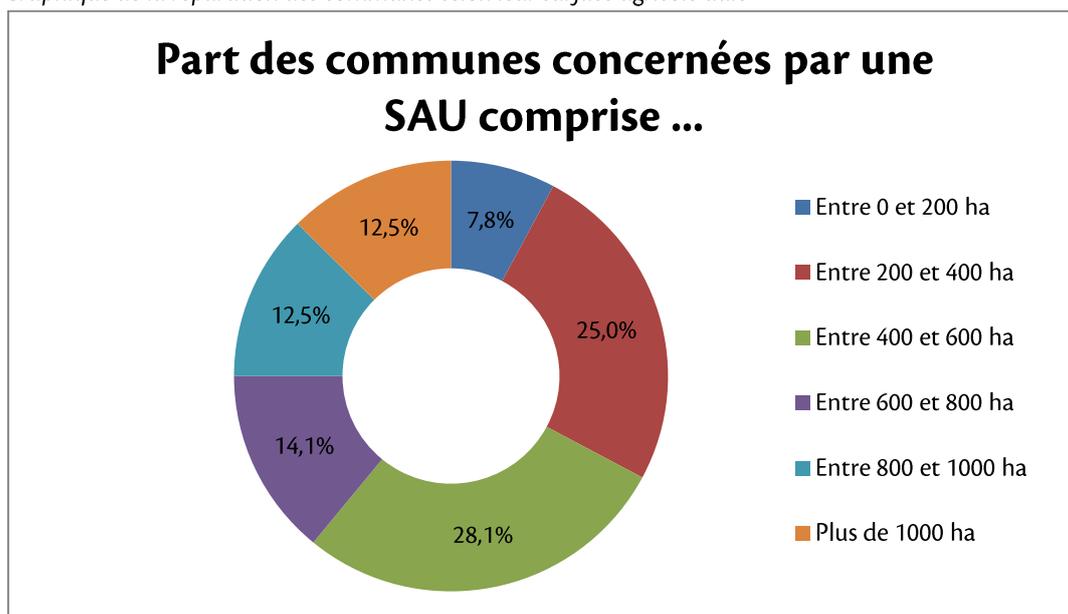
La surface agricole utile totale des 149 exploitations interrogées est de 14 398 hectares, avec une **moyenne de 103 hectares**, contre 61 hectares dans le Nord-Pas-de-Calais.

Figure 16 : La surface agricole utile des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



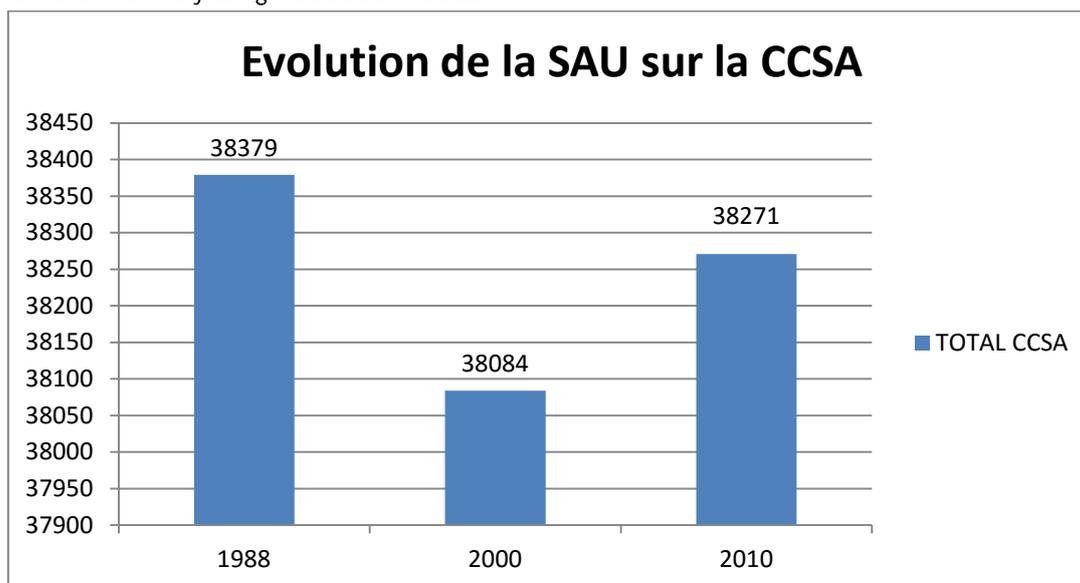
Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

Figure 17 : Graphique de la répartition des communes selon leur surface agricole utile



Source : recensement AGRESTE

Figure 18 : Evolution de la surface agricole utile sur la CCSA



Source : recensement AGRESTE

Sur le territoire de la communauté de commune du Sud-Artois, **la SAU est restée globalement stable**, passant de 38 379 en 1988 à 38 084 en 2000 puis à 38 271 en 2010. **Malgré la baisse du nombre de chefs d'exploitation, la surface agricole par exploitant a augmenté s'élevant en moyenne à 102 ha.**

Par rapport à la surface agricole (définie par SIGALE), les exploitants de la CCSA cultivent plus de terres agricoles qu'il y en a sur le territoire de la Communauté de Communes. Cela veut dire que les exploitants cultivent en dehors des communes de la CCSA.

L'augmentation de la taille des exploitations du territoire correspond à la tendance nationale. Les plus grandes exploitations sont celles qui résistent le mieux aux difficultés économiques, aux fluctuations du marché.

- **Surface moyenne des exploitations**

Figure 19 : Carte de la surface moyenne des exploitations

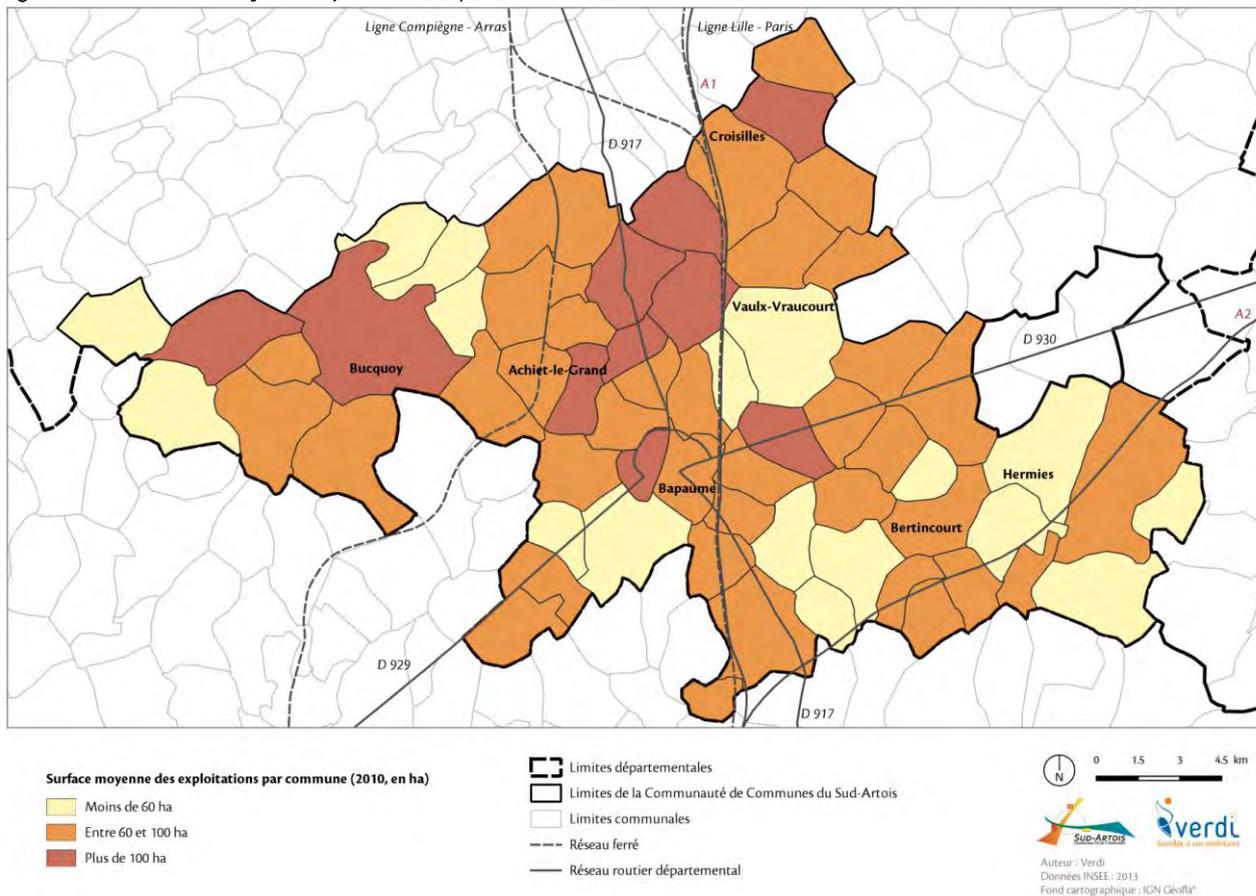
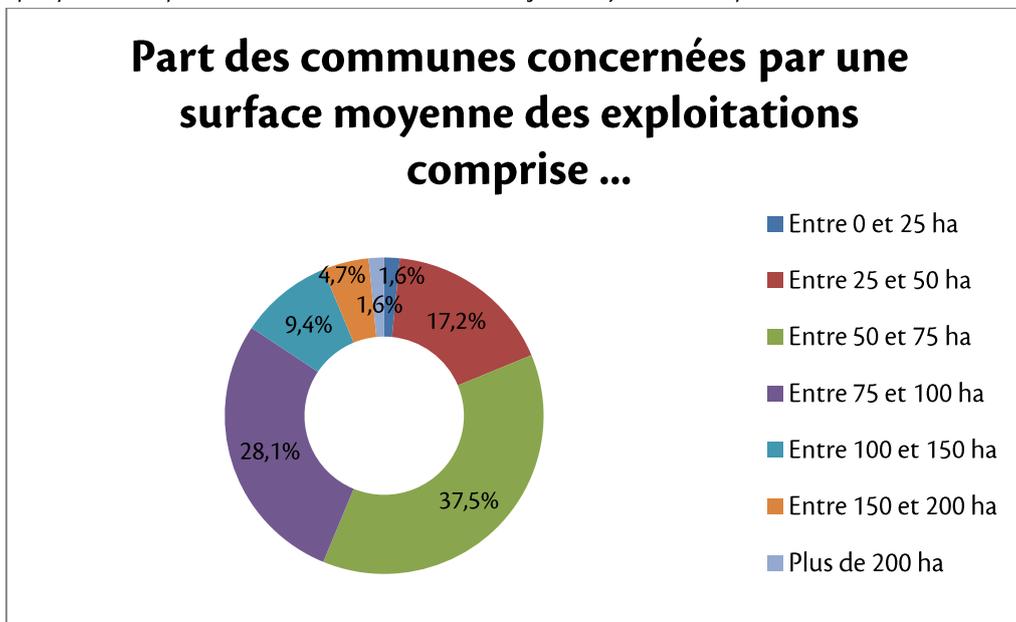


Figure 20 : Graphique de la répartition des communes selon la surface moyenne des exploitations



Source : recensement AGRESTE

Tableau 2 : Tableau de la surface moyenne des exploitations par commune

Commune	Superficie (ha)	SAU 2010 (ha)	Taux (%)
Ablainzevelle	433	247	57%
Achiet-le-Grand	510	431	84,5%
Achiet-le-Petit	730	810	111%
Avesnes-lès-Bapaume	312	220	70,5%
Ayette	516	494	95,7%
Bancourt	461	473	102,6%
Bapaume	575	758	131,8%
Barastre	766	343	44,8%
Beaulencourt	492	594	120,7%
Beaumont-lès-Cambrai	998	1114	111,6%
Béhagnies	309	1081	349,8%
Bertincourt	758	620	81,8%
Beugnâtre	401	178	44,4%
Beugny	585	545	93,2%
Biefvillers-lès-Bapaume	411	154	37,5%
Bihucourt	470	484	103%
Bucquoy	2087	1846	88,5%
Bullecourt	644	373	57,9%
Bus	325	364	112%
Chérisy	623	379	60,8%
Courcelles-le-Comte	795	411	21,7%
Croisilles	1143	790	69,1%
Douchy-lès-Ayette	555	563	101,4%
Ecoust-Saint-Mein	847	488	57,6%
Ervillers	714	784	109,8%
Favreuil	500	280	56%
Foncquevillers	930	840	90,3%
Fontaine-lès-Croisilles	624	537	86,1%
Frémicourt	570	858	150,5%
Gomiécourt	365	165	45,2%
Gommecourt	344	406	118%
Gréwillers	639	691	108,1%
Hamelincourt	665	796	119,7%
Haplincourt	513	417	81,3%
Havrincourt	1673	873	52,2%
Hébuterne	1105	1453	131,5%
Hermies	1306	1419	108,7%
Lebucquière	477	441	92,5%
Léchelle	375	241	64,3%
Ligny-Thillois	1035	670	64,7%
Martinpuich	595	885	148,7%
Metz-en-Couture	1074	358	33,3%

Morchies	665	387	58,2%
Morval	243	492	202,5%
Mory	740	662	89,5%
Moyenneville	650	248	38,2%
Neuville-Bourjonval	314	1147	365,3%
Noreuil	490	482	98,4%
Puisieux	1171	1116	95,3%
Riencourt-lès-Bapaume	347	248	71,5%
Rocquigny	374	230	61,5%
Ruyaulcourt	645	372	57,7%
Sailly-au-Bois	942	507	53,8%
Saint-Léger	756	1367	180,8%
Sapignies	337	244	72,4%
Le Sars	510	662	129,8%
Souastre	724	503	69,5%
Le Transloy	1050	924	88%
Trescault	464	345	74,4%
Vaulx-Vraucourt	1408	923	65,6%
Vélu	315	96	30,5%
Villers-au-Flos	587	429	73,1%
Warlencourt-Eaucourt	371	152	41%
Ytres	430	861	200,2%
Total	42783	38271	89,5%

Le tableau ci-dessus ne permet pas de savoir précisément quelle superficie est vouée à l'**activité agricole** sur une commune car la **SAU** est ramenée **au siège de l'exploitation**. Cependant, une **SAU** supérieure à la superficie de la commune renseigne que les exploitants de la commune exploitent beaucoup de terres alentours.

Par exemple, les communes de Martinpuich, Morval, Neuville-Bourjonval, Saint-Léger et Ytres exploitent beaucoup de terres sur **d'autres communes**. Cela signifie que l'**activité agricole** est **très importante** sur ces communes.

2. Localisation des bâtiments d'exploitation

La plupart des bâtiments sont groupés autour du site principal de l'exploitation.

Toutefois, pour diverses raisons (mise aux normes, disponibilité foncière, recul des ICPE), un ou plusieurs bâtiments ont pu être délocalisés.

De plus, la présence de plusieurs sites peut s'expliquer par le regroupement de plusieurs exploitations sous forme de GAEC.

3. Investissements réalisés ou en projets

- **Aménagement foncier**

L'aménagement foncier (appelé remembrement jusque 2005) est une opération régie par le code rural visant à :

- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières.
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux.
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal et conforter l'espace agricole.

Ainsi, il permet de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il aboutit à une refonte du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

Des aménagements fonciers vont être en cours avec le projet du Canal Seine Nord Europe sur la partie Est du territoire du Sud-Artois.

- **Drainage**

Pour améliorer les conditions d'exploitation des terres et répondre à certaines exigences des Industries Agroalimentaires, l'agriculteur peut être amené à réaliser certains investissements comme le drainage, ou l'irrigation.

Le drainage est une opération d'amélioration foncière ayant pour but d'éliminer l'excédent d'eau par la pose de tuyaux enterrés.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, la texture du sol ne nécessite pas de drainage. Seules 3 communes disposent d'un système de drainage (Achiet-le-Petit, Béhagnies et Bertincourt).

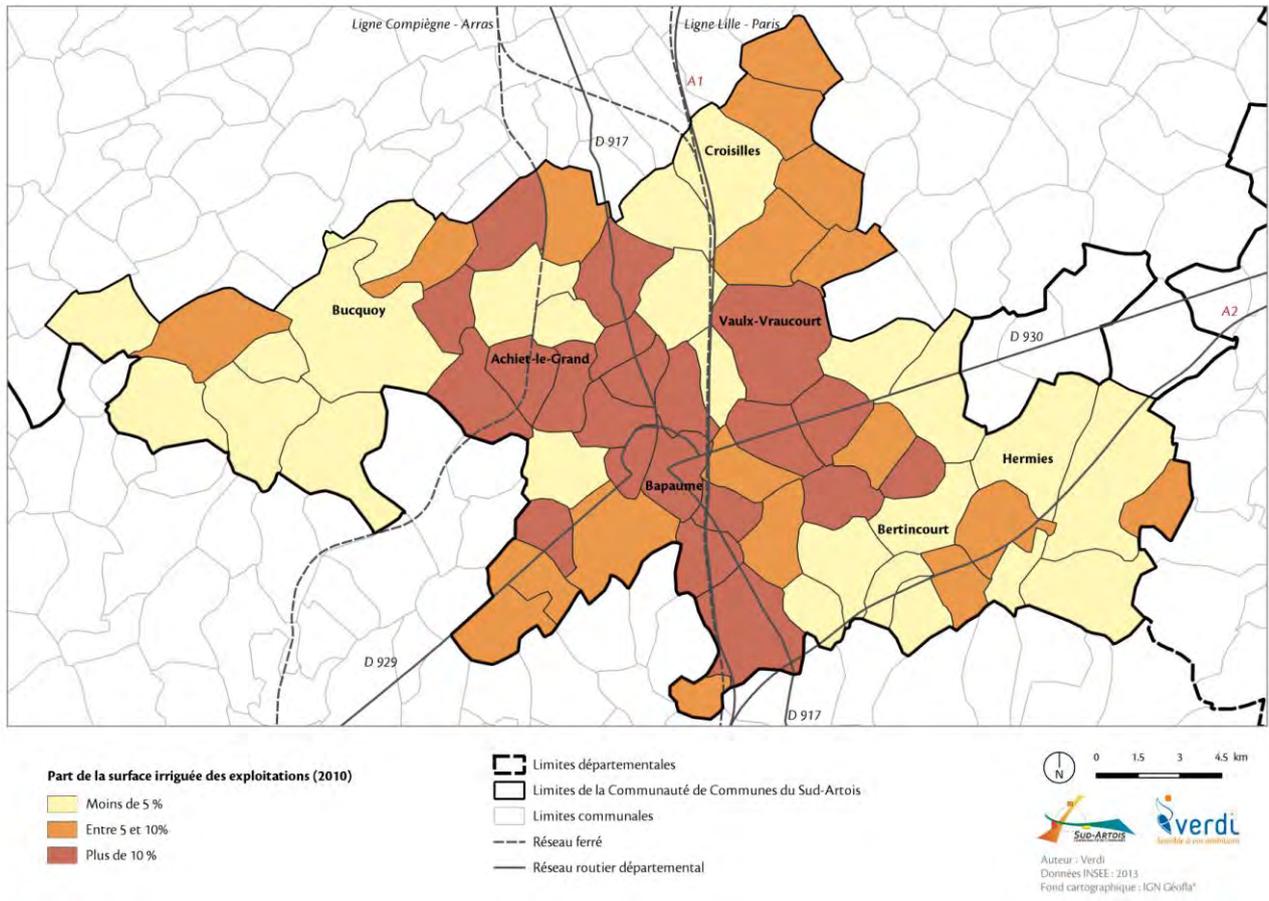
- **Irrigation**

L'irrigation permet une diversification des cultures : maraîchage, cultures légumières de plein champ... La maîtrise de l'irrigation constitue un facteur permettant de maintenir une production régulière en quantité comme en qualité. Elle peut également améliorer la précocité des productions, présentant ainsi un atout important pour la conquête de marchés.

La part des surfaces irriguées par les exploitations représente en moyenne 8,9% des terres cultivées. La commune de Frémicourt irrigue près de 32% de ses surfaces cultivées. 13 communes n'ont pas de terres irriguées.

Sur les 149 exploitants rencontrés ou qui ont remis leur questionnaire aux services de l'intercommunalité, 53 ont mis en place un système d'irrigation, soit environ 36% des exploitants.

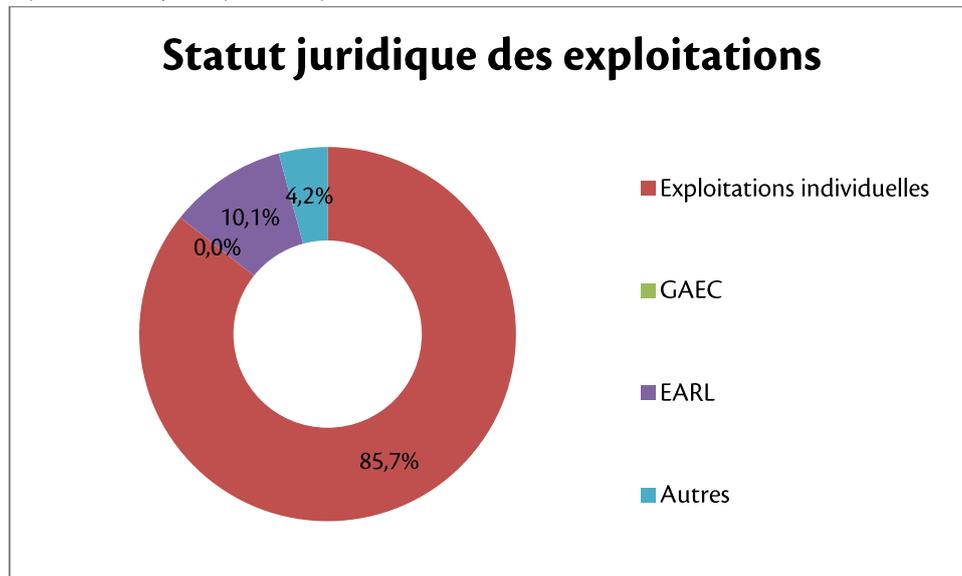
Figure 21 : Carte de la surface irriguée des exploitations



IV. Dimension économique

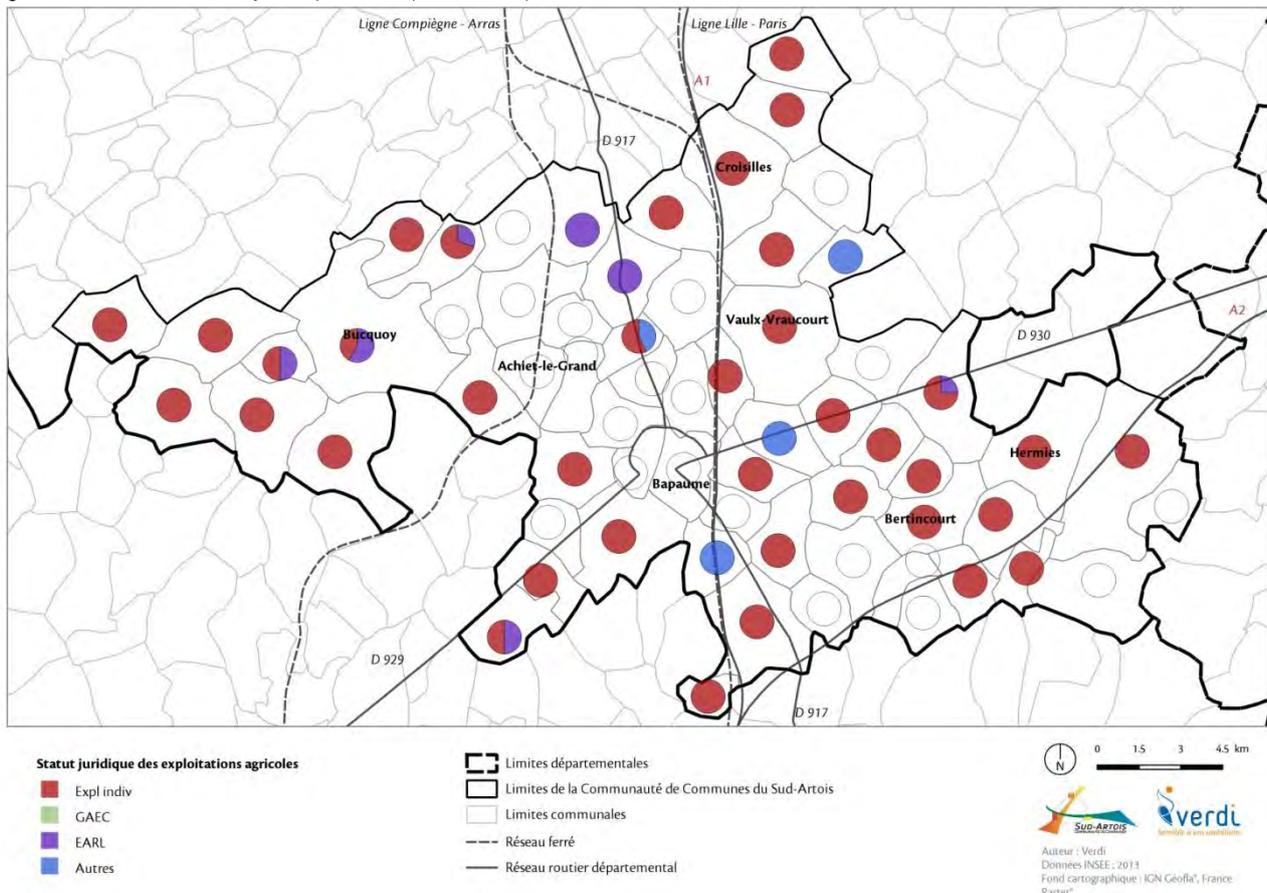
1. Statut juridique des exploitations

Figure 22 : Graphique du statut juridique des exploitations



Source : recensement AGRESTE

Figure 23 : Carte du statut juridique des exploitations par commune



Il existe deux grandes familles de statut d'exploitation: exploitation individuelle ou exploitation sociétaire. Ce statut peut évoluer tout au long de la vie d'une exploitation.

Au sein de la Communauté de Communes du Sud Artois on retrouve des exploitations individuelles, des EARL, des SCEA, des GAEC et des SARL.

L'exploitation individuelle :

Dans ce cas, l'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. Ces derniers peuvent avoir le statut de co-exploitant, conjoint collaborateur, d'aide familial, d'associé d'exploitation ou bien de salarié.

Les biens personnels et les biens professionnels de l'exploitant ne sont pas distincts. Il est responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de son patrimoine.

L'Exploitation A Responsabilités Limités (EARL) a plusieurs finalités :

- elle permet à un agriculteur de dissocier les différents éléments de son patrimoine en isolant les biens affectés à son activité professionnelle dans le but de mettre en valeur son exploitation.
- elle donne aux exploitants agricoles les moyens de limiter leur responsabilité.
- elle peut être envisagée comme une technique de transmission des biens et des pouvoirs liés à une exploitation agricole.
- elle permet à deux époux d'être associés exploitants, ou pour l'un associé exploitant et pour l'autre simple apporteur en capitaux.
- Enfin, unipersonnelle, elle peut permettre de palier les conséquences liées à la disparition d'une société après réunion de toutes les parts sociales entre les mains d'un même associé.

La Société Civile Exploitation Agricole (SCEA)

C'est une société civile de droit commun qui a pour objet l'exploitation ou la gestion d'un ou de plusieurs domaines agricoles, de forêts et de terres bâties et non bâties.

La SCEA est constituée d'au moins deux associés, qui peuvent être des personnes mineures ou majeures, des personnes physiques ou des personnes morales. Aucune exigence n'est requise pour le statut des associés.

En effet, ils peuvent être des associés exploitants ou des simples apporteurs de capitaux.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)

Il offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés. Les exploitations sous forme sociétaire permettent une meilleure organisation du travail.

Avec l'agrandissement des exploitations, le statut sociétaire prend plus d'importance par rapport à l'exploitation familiale. La mise en société permet aux agriculteurs de mutualiser les moyens financiers, matériels et humains au sein d'une entité juridique à part entière.

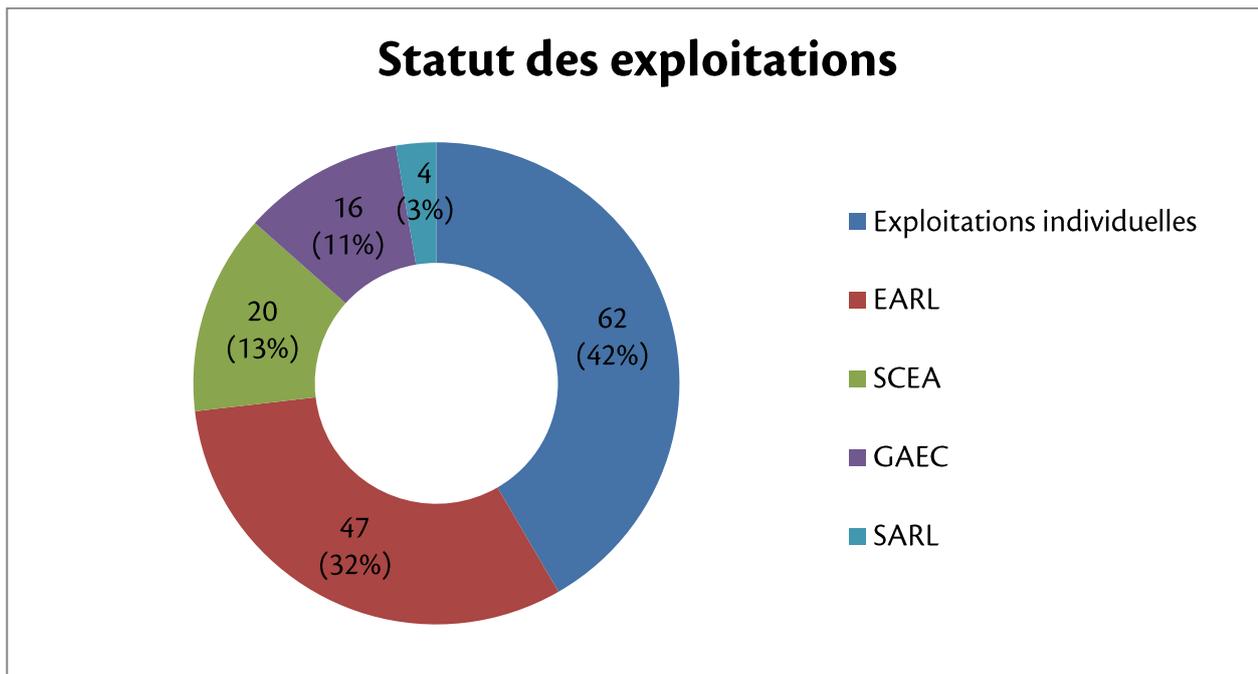
La Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Elle peut se créer en parallèle d'une société d'exploitations agricole, pour la commercialisation ou pour permettre l'activité commerciale n'entrant pas dans l'objet de la société agricole.

Dans le recensement AGRESTE, **l'exploitation individuelle est majoritaire sur le territoire de la CCSA (85,7%)**. L'EARL et Autres représentent respectivement 10,1% et 4,2% des exploitations agricoles. Les GAEC quant à eux ne sont pas présents sur le territoire toujours selon le recensement AGRESTE de 2010. Ces données sont à comparer aux enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles de la CCSA.

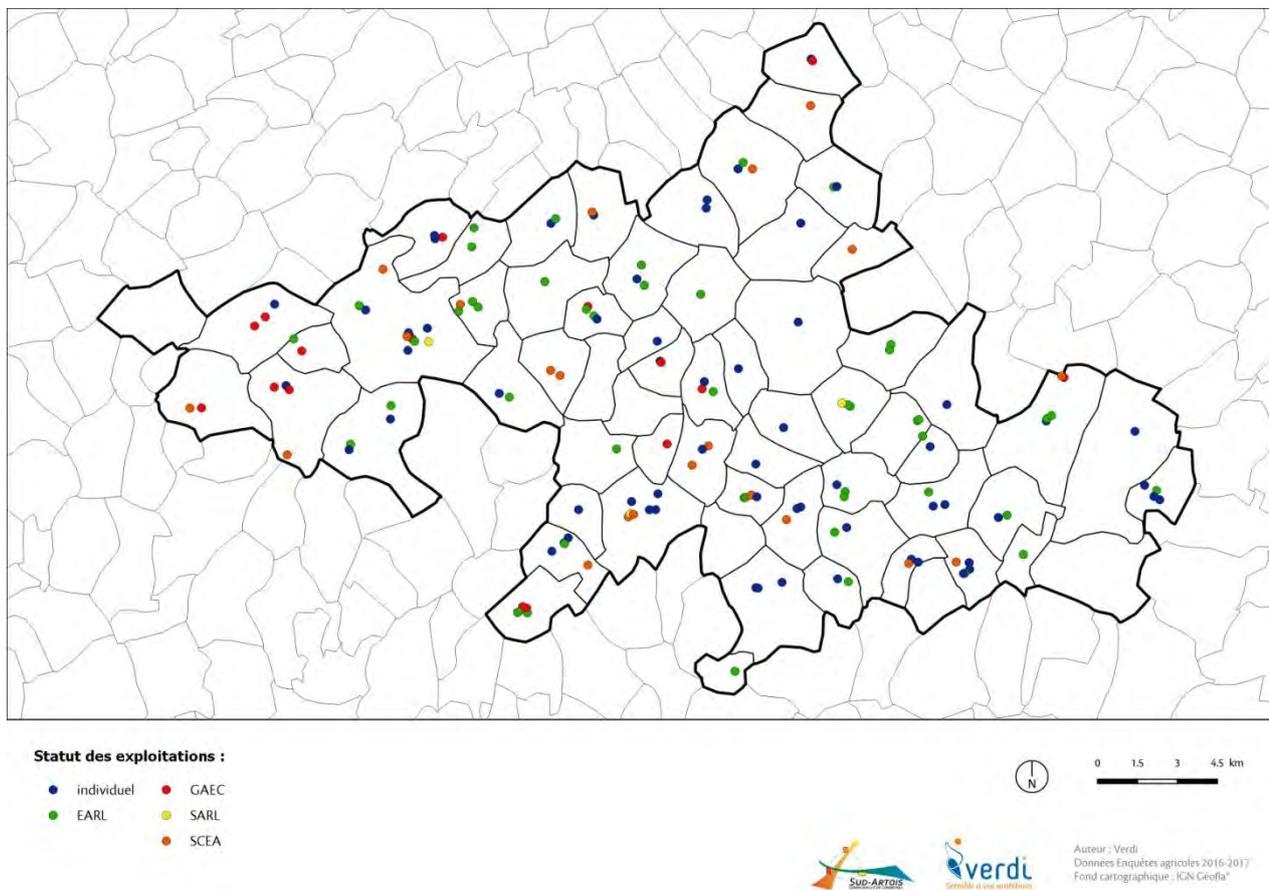
Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, **le statut d'exploitation majoritaire est l'exploitation individuelle avec 42%**. Ensuite on retrouve 32% d'EARL, 13% de SCEA, 11% de GAEC et 3% de SARL.

Figure 24 : Les statuts juridiques des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

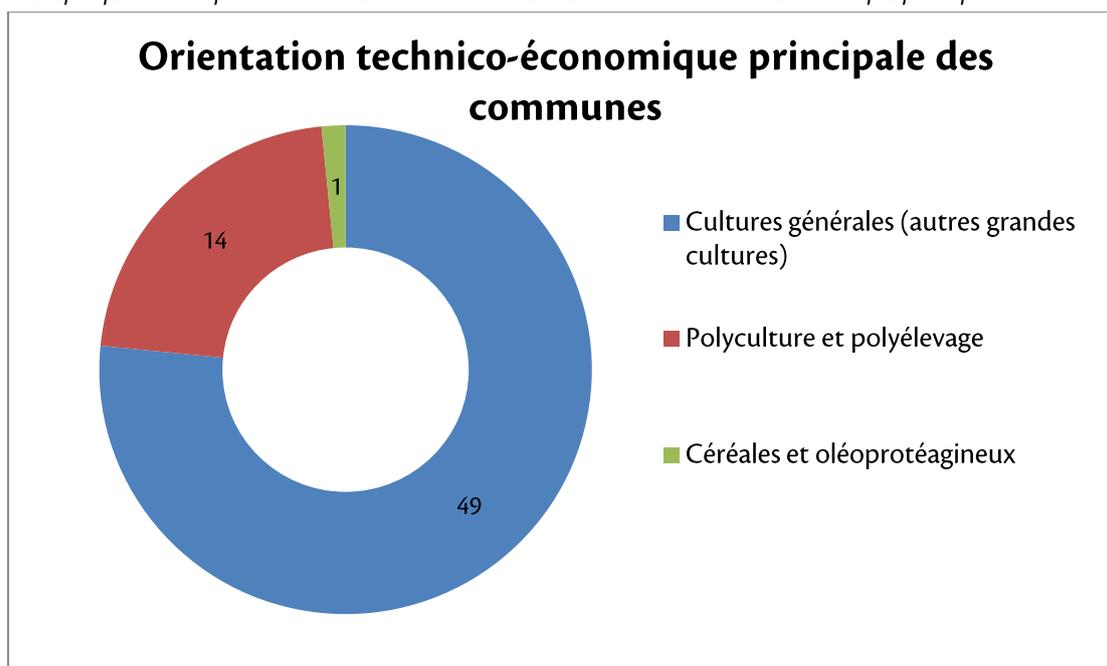
Figure 25 : La carte des statuts juridiques des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Le développement significatif des EARL au détriment du GAEC s'explique par différents facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis. Pour cette raison les GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du ou des parents. La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.
- Le GAEC est souvent utilisé dans le cadre de la transmission familiale. Lors du départ d'un associé (parent par exemple), le GAEC est transformé en EARL.

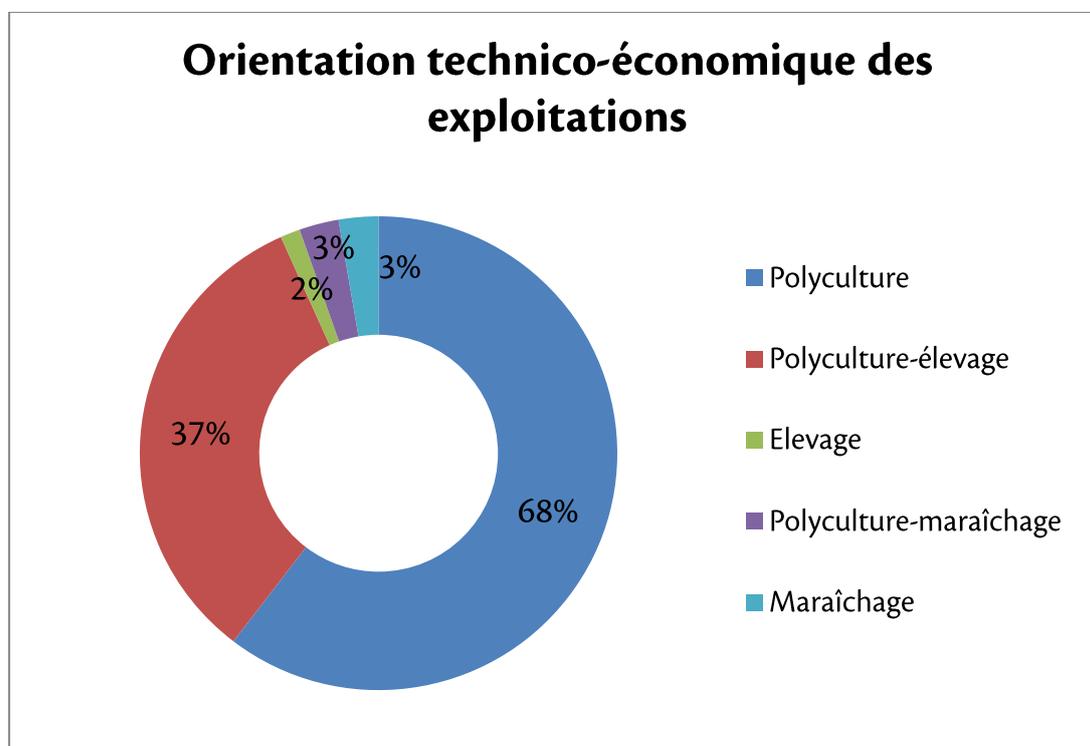
Figure 27 : Graphique de la répartition des communes selon leur orientation technico-économique principale



Source : recensement AGRESTE

A noter que, suite aux entretiens avec les exploitants agricoles, **68% font de la polyculture**, 37% combinent polyculture et élevage, 2% font majoritairement de l'élevage et **6% pratiquent du maraîchage** ce qui représente 8 exploitations.

Figure 28 : Les Orientations technico-économiques des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

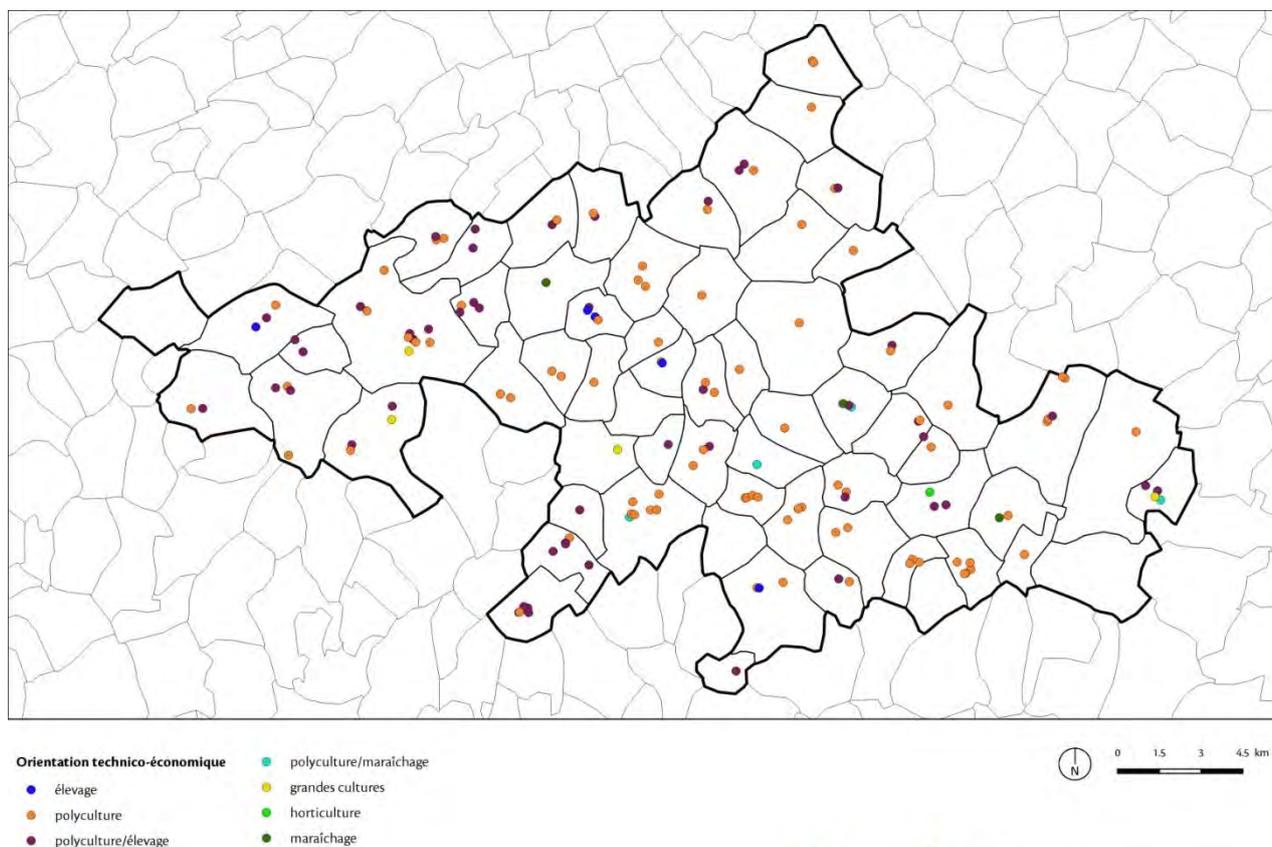
Plus spécifiquement, les exploitations se répartissent comme suit :

- 143 exploitations font de la polyculture
 - o Céréales (blé, maïs, orge, avoine, escourgeon).
 - o Oléagineux (colza, lin).
 - o Légumes (pois de conserve, haricots, flageolets, épinards, endives).
 - o Plantes (pommes de terre, betteraves sucrières et fourragères, luzerne, oignons).

- 51 exploitations pratiquent l'élevage
 - o Bovins (43 exploitations) : à *Moyenneville, Puisieux, Ablainzeville, Alette, Bertincourt, Morval, Beugny, Hermies, Trescault, Bucquoy, Hébuterne, Saint-Léger, Sapignies, Martinpuich, Bapaume, Avesnes-lès-Bapaume, Le Sars, Favreuil, Hamelincourt, Sailly-au-Bois, Gommecourt, Bullecourt, Foncquevillers.*
 - o Ovins (3 exploitations) : à *Croisilles, Trescault, Lebuquière, Bucquoy, Lebuquière.*
 - o Volailles (5 exploitations) : à *Puisieux, Haplincourt, Le Sars, Ablainzeville, Bertincourt, Warlencourt-Eaucourt.*
 - o Porcins (3 exploitations) : à *Douchy-les-Alette, Le Transloy, Foncquevillers, Le Sars.*

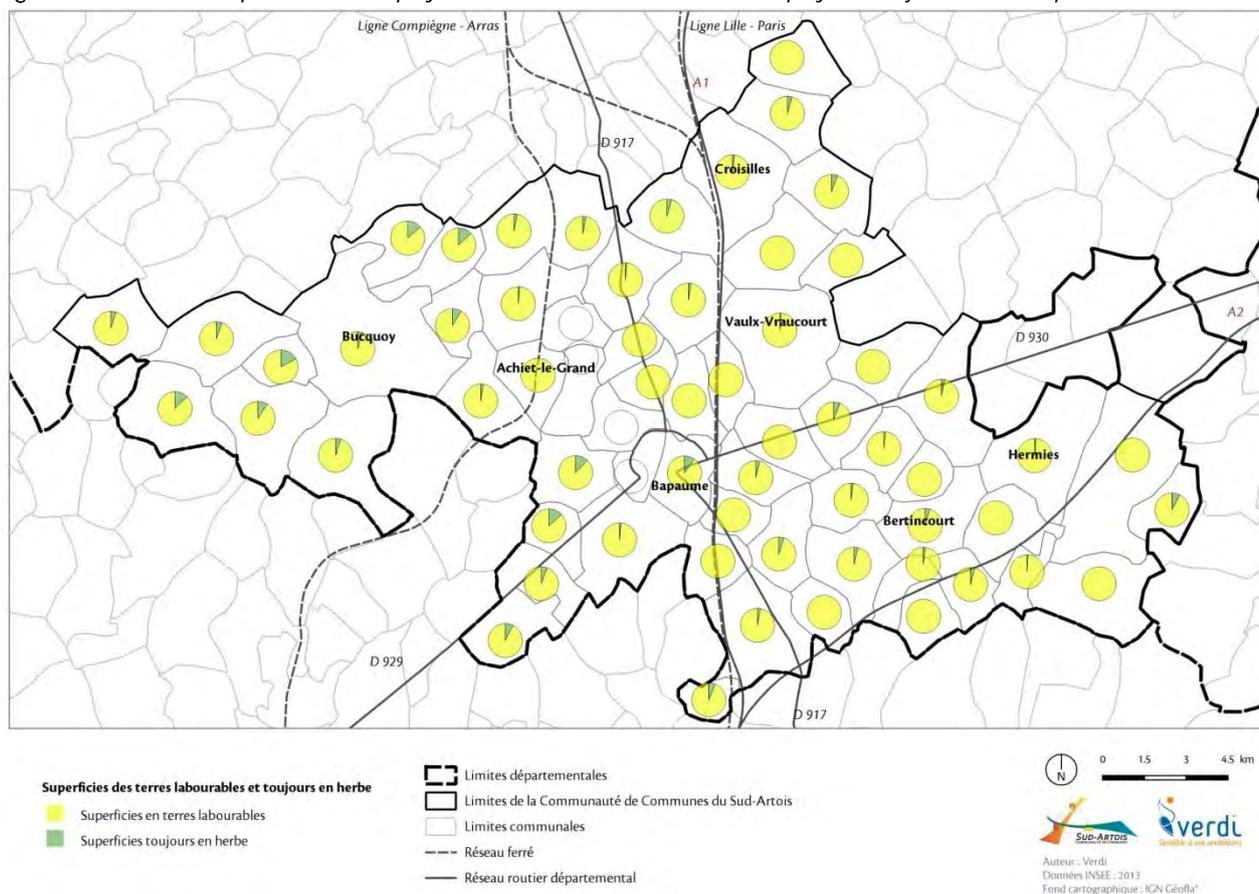
- 8 exploitations pratiquent le maraîchage (choux, poireaux, tomates, fraises, asperges) : à *Bapaume, Beugny, Bancourt, Ruyaulcourt, Bertincourt, Trescault.*

Figure 29 : La carte des Orientations technico-économiques des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



3. Productions végétales

Figure 30 : Carte de la répartition des superficies en terres labourables et des superficies toujours en herbe par commune



Sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, la répartition moyenne des surfaces exploitées est de **96% en terres labourables et 4% des surfaces sont toujours en herbe**.

La part de prairie permanente (surface toujours en herbe) est inférieure à la moyenne régionale qui est de 22%.

La commune de Gommecourt est celle ayant le plus de surface toujours en herbe avec 17%. En revanche, certaines communes ne possèdent pas de surface toujours en herbe.

Figure 31 : Carte de la répartition de la production végétale par commune

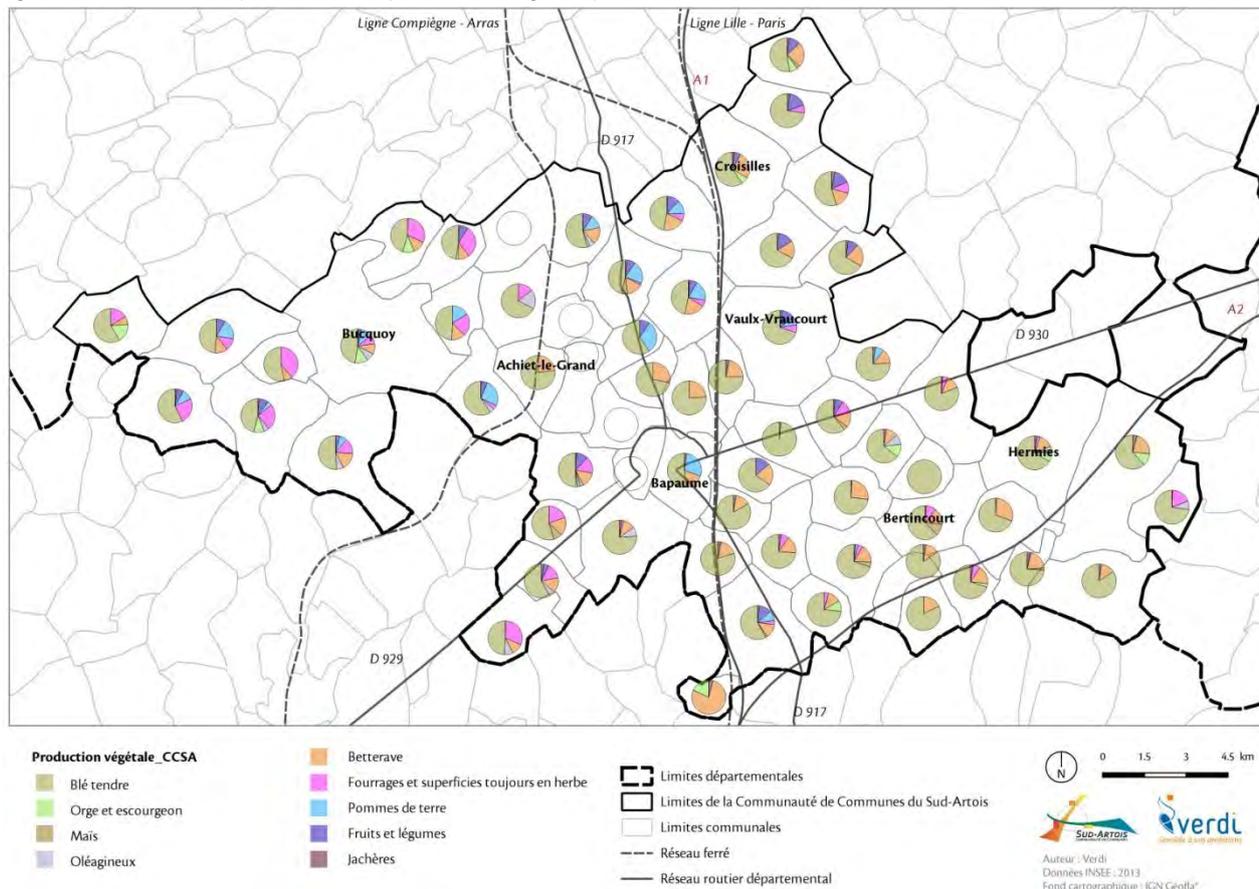
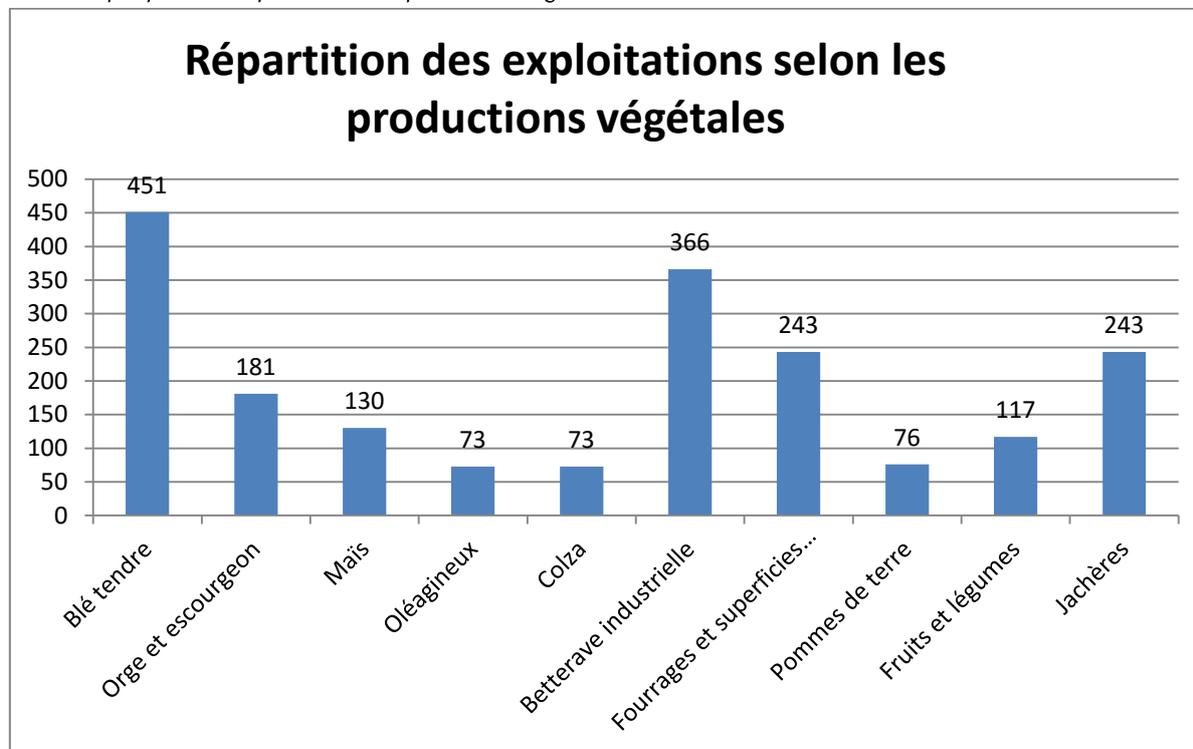


Figure 32 : Graphique de la répartition de la production végétale sur la CCSA



Source : recensement AGRESTE

La polyculture est bien représentée sur le territoire mais les exploitations ont des productions assez diversifiées, grâce notamment au potentiel agronomique des sols.

La culture la plus présente au sein des exploitations agricoles de la CCSA est le blé tendre avec 451 exploitations sur 514 qui la pratiquent, soit **88% des exploitations**. **La betterave industrielle est la deuxième culture de la CCSA avec 71% des exploitants agricoles de la CCSA qui la cultive**. **47% des exploitations produisent du fourrage et ont des superficies toujours en herbe**, ce qui représente presque la moitié de la production sur le territoire. Ces données montrent que l'élevage est bien présent sur le territoire du Sud-Artois.

Les céréales

Le Nord-Pas-de-Calais est une région où les céréales occupent une place importante dans l'assolement. Les caractéristiques pédoclimatiques locales permettent à ces cultures d'exprimer tout leur potentiel. La culture céréalière couvre plus de 40% de la Surface Agricole Utile régionale tandis que la part française est de 31%.

En 2010, plus de 370 000 ha étaient consacrés aux céréales : le blé tendre en position dominante avec près de 285 000 hectares, suivi de l'orge puis du maïs grain et de l'avoine.

Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois se situe au cœur d'une zone de production céréalière (**89% de cultures céréalières**). Cette production entre souvent dans la rotation des cultures légumières.

Les betteraves sucrières

En 2010, la surface régionale en betteraves industrielles avoisine les 57 000 ha soit 15 % de la surface. On compte 35 000 ha dans le Pas-de-Calais, représentant 8 % de la Surface Agricole Utile du département. Au sein de la région Nord-Pas de Calais, 560 exploitations agricoles ont produit des betteraves en 2010 soit plus de 40% des exploitations agricoles.

Le territoire de la CCSA représente une grosse production de betteraves avec 366 exploitations qui en produisent, soit **71% des exploitations**.

Les légumes de plein champ

En région Nord-Pas-de-Calais, 23000 ha sont implantés de légumes de plein champ, soit 3% de la Surface Agricole Utile agricole régionale auxquels il faut ajouter 6800 ha de racines d'endives. 22% de la surface régionale de cultures en légumes se concentrent en Flandre intérieure.

Au sein de la CCSA, **la culture de légumes représentent 23% des exploitations agricoles**. La richesse des sols permet la production d'une multitude de légumes : pois de conserve, haricots verts, carottes, oignons, épinards... Le territoire est également reconnu pour la culture d'endives. Parmi les exploitants agricoles rencontrés, **11% font de la production d'endive**.

Les pommes de terre

La région Nord-Pas-de-Calais est au 1^{er} rang français concernant la production de pomme de terre (32% des récoltes).

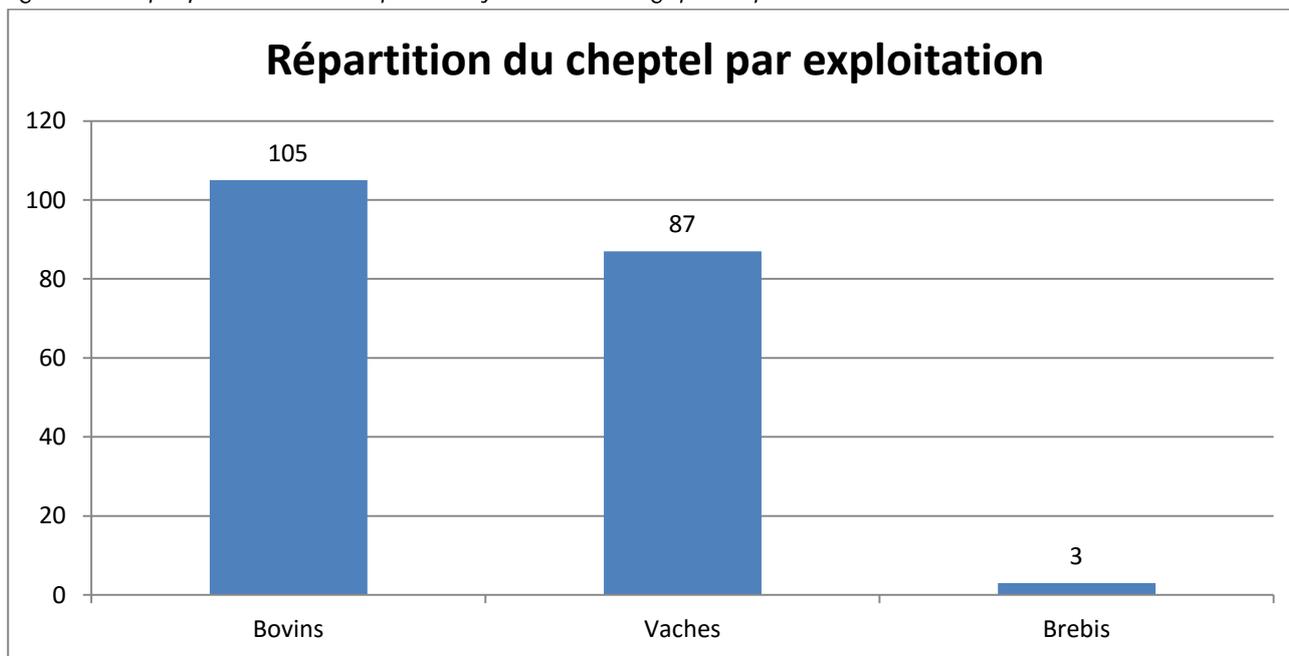
Au niveau du Sud-Artois, **la culture de pomme de terre représente 15% des exploitations agricoles**. Cette culture est moins représentée que sur certains secteurs de la région car les plaines agricoles sont plus propices aux cultures de céréales. De plus, la culture de pomme de terre implique de nombreux bâtiments spécifiques (chambre froide, frigo, stockage...).

4. Productions animales

Dans une agriculture où le système « grandes cultures » gagne en importance, l'élevage demeure une composante essentielle de l'économie agricole en Nord-Pas-de-Calais.

Les données du recensement AGRESTE de 2010 sont manquantes ou imprécises, notamment concernant les élevages porcins et de poulets.

Figure 33 : Graphique du nombre d'exploitation faisant de l'élevage par cheptel



Source : recensement AGRESTE

Ce graphique met bien en évidence la **dominance des cheptels bovins produits par 20%** des exploitations agricoles de la CCSA, soit 105. La taille moyenne de ses exploitations bovines est de 336 têtes.

87 exploitations sur 514 font de l'élevage de vache, que ce soit vache allaitante ou vache laitière, soit 17%.
3 exploitations font de l'élevage de Brebis, soit 0,5%

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, d'autres types d'élevage ont été recensés. Sur les 149 représentants, 43 font de l'élevage bovins/vaches, 5 font de l'élevage de volaille (poulet, coq ou dinde,) 3 font de l'élevage de porc et 3 font de l'élevage d'ovins.

En fonction du type d'élevage, et de l'effectif, l'exploitation relèvera soit du RSD, soit de la législation sur les ICPE. Le Règlement Sanitaire Départemental, validé par arrêté préfectoral, encadre les conditions de nombreuses activités et aménagements. S'agissant des activités agricoles, il encadre l'implantation des bâtiments d'élevage de toute taille et impose le dépôt d'un dossier de déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé.

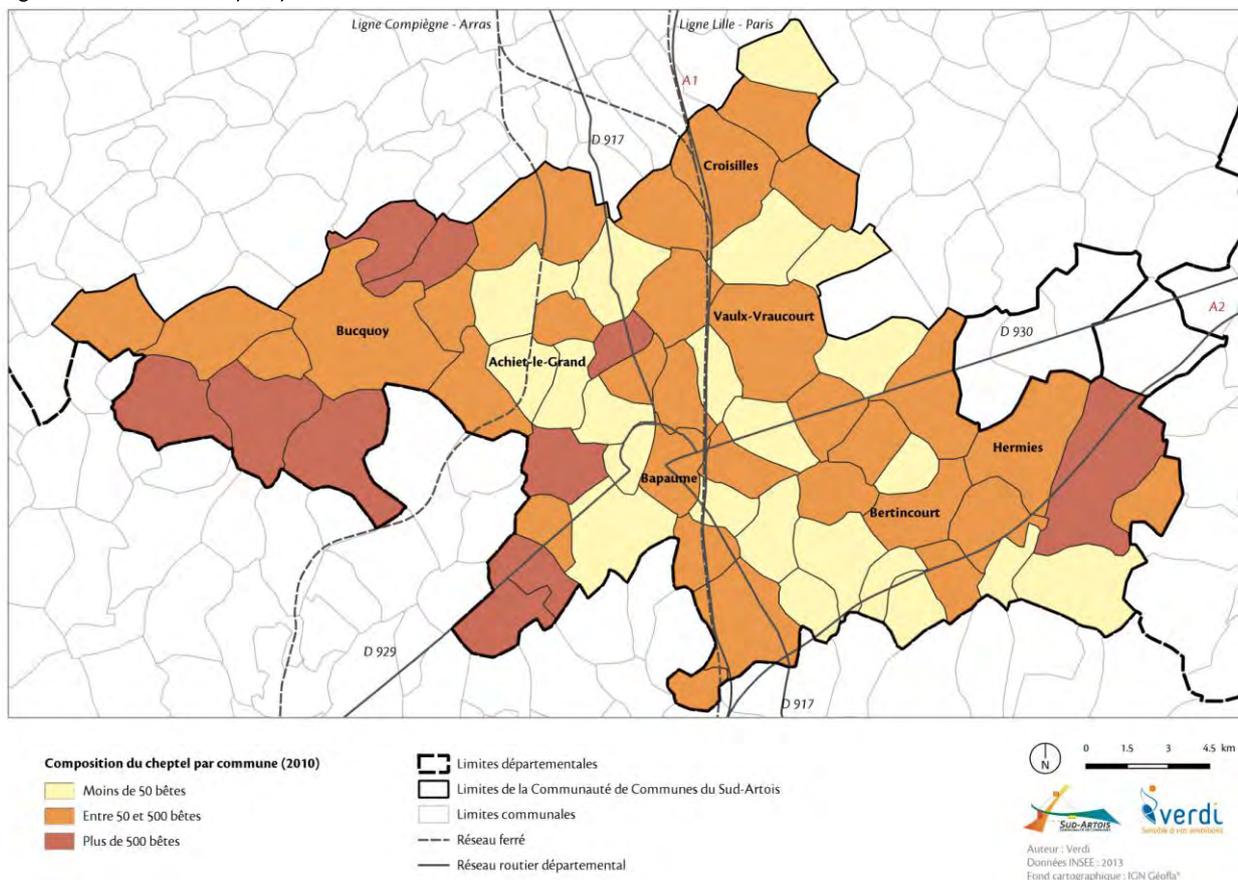
Pour les installations de taille conséquente, une législation plus contraignante est définie dans le code de l'environnement : les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement prévues aux articles L511-1 et suivants.

La nomenclature définit les seuils de capacité imposant une déclaration en préfecture ou une autorisation préfectorale après enquête publique.

Les distances d'inconstructibilité réciproque pour les ICPE sont de 50 mètres et pour le régime RSD de 100 mètres.

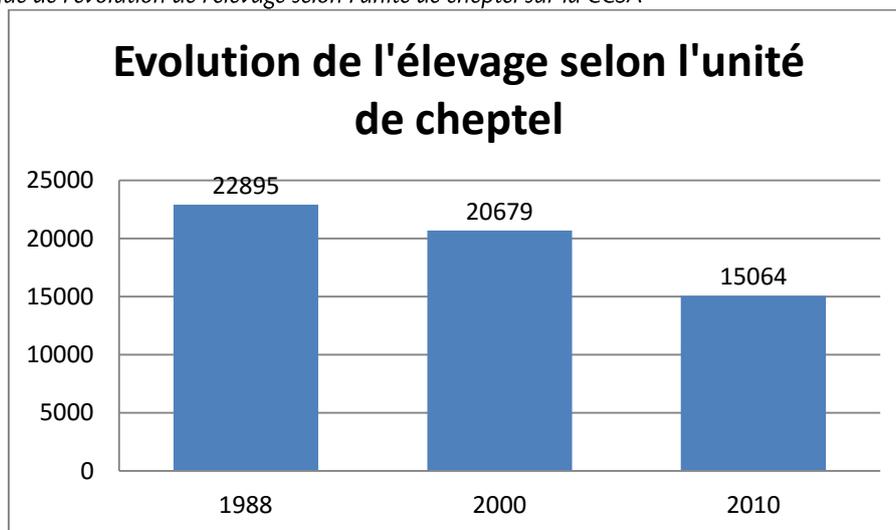
15% des exploitations d'élevage du territoire du Sud-Artois sont classées au régime sanitaire d'ICPE.

Figure 34 : Carte du cheptel par commune



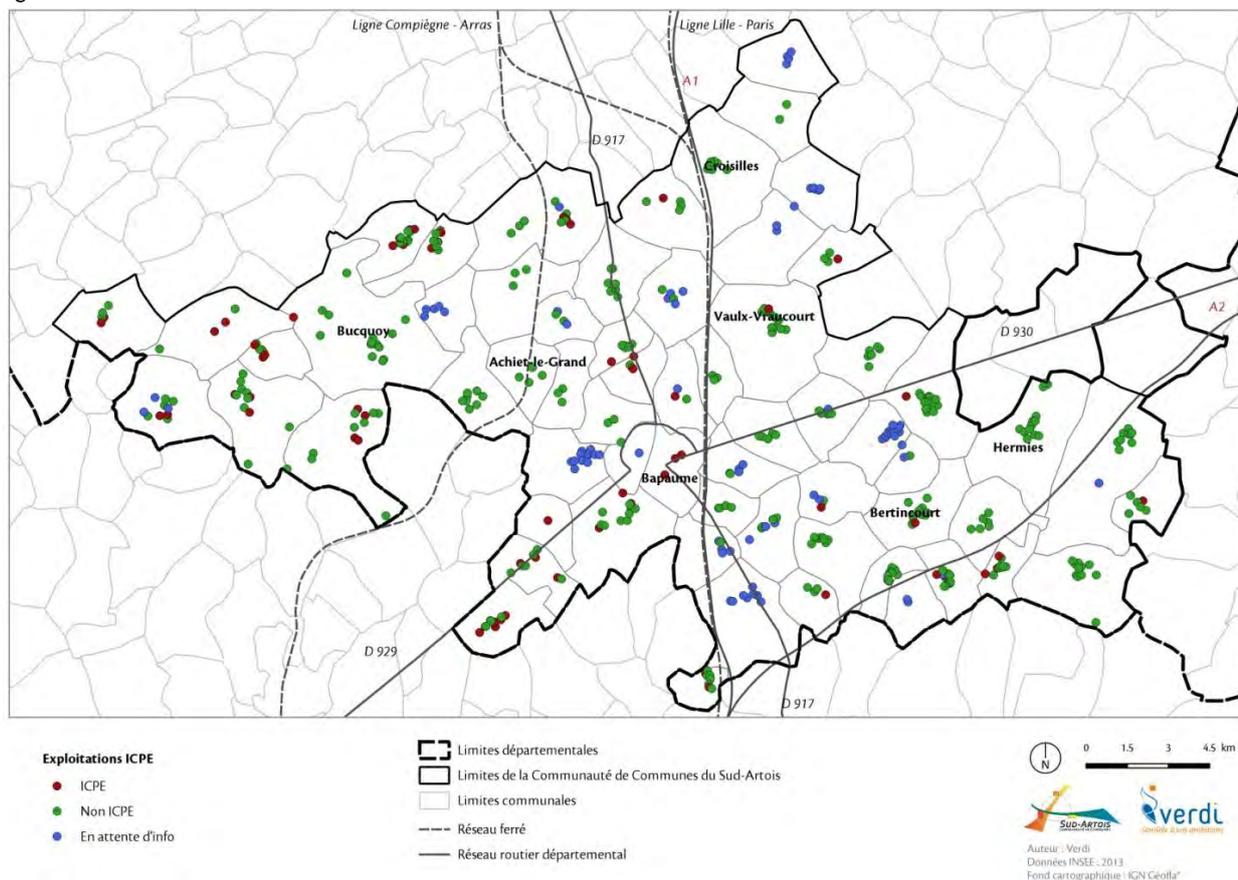
L'élevage est une activité en déclin sur le territoire. En 1988, la CCSA comptait un cheptel de 22 895 têtes. En 2010, le total a chuté de 34% et est de 15 064 têtes.

Figure 35 : Graphique de l'évolution de l'élevage selon l'unité de cheptel sur la CCSA



Source : recensement AGRISTE

Figure 36 : Carte ICPE / RSD



5. Prairies temporaires ou permanentes

Les exploitants sont tenus à une obligation de maintien des prairies : les prairies temporaires doivent être maintenues à 50% et les prairies permanentes maintenues à 100%.

Parmi les exploitations agricoles enquêtées, 85 sur 149 possèdent des prairies, soit 57% des exploitants et représentant environ 455ha.

6. Méthodes de production

Agriculture biologique

Ce type de production recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment) et des traitements, en cas de maladie, à base de phytothérapie, homéopathie et aromathérapie.

En 2013, la Région Nord-Pas-de-Calais compte 286 fermes pratiquant l'agriculture biologique (161 dans le Nord, 125 dans le Pas-de-Calais) soit près de 2% des fermes de la région.

Sur le territoire de la CCSA, parmi les 149 exploitations enquêtées, aucune ne pratique l'agriculture biologique.

Agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée est un système de production agricole dont l'objectif premier est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement.

Elle a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol, des conditions climatiques et du rendement potentiel de la plante.

Sur les 149 exploitants agricoles enquêtés, 88 pratiquent une agriculture raisonnée, soit 59%. Parmi eux, 13% la pratiquent en la combinant avec une agriculture conventionnelle.

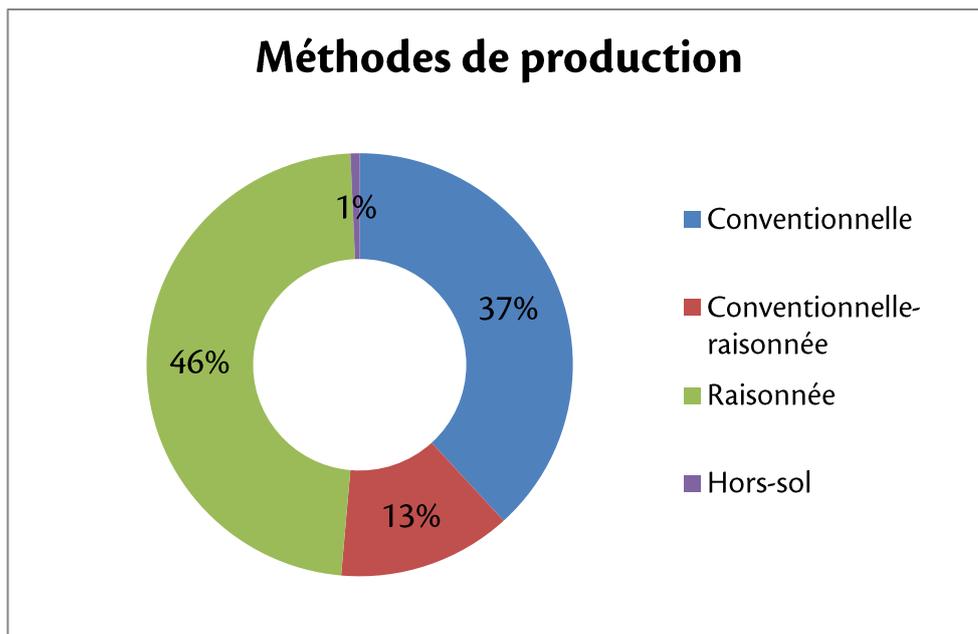
Agriculture conventionnelle

L'agriculture conventionnelle est une agriculture occidentale moderne qui a recours à une mécanisation poussée ainsi qu'aux pesticides et engrais chimiques. C'est l'agriculture qui est la plus répandue à travers le monde.

Parmi les 149 exploitants agricoles rencontrés, **55 pratiquent une agriculture conventionnelle, soit 37%.**

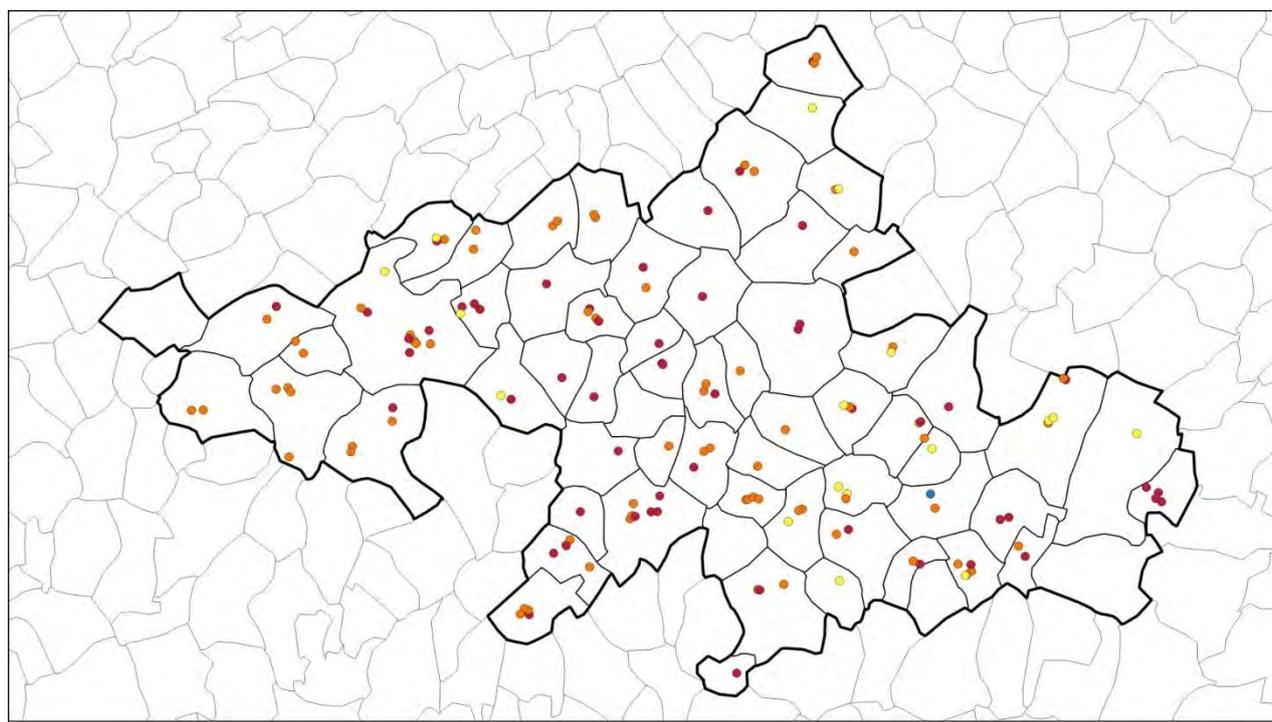
Un exploitant rencontré pratique de la culture hors sol, sous serre pour la production de fleurs (horticulture).

Figure 37 : Les méthodes de production des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

Figure 38 : La carte des méthodes de production des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



- Méthodes de production**
- conventionnelle
 - raisonnée
 - conventionnelle et raisonnée
 - hors sol



Auteur : Verdt
Données Enquêtes agricoles 2016-2017
Fond cartographique : IGN GeoPa®

7. Activités de diversification et de service

• Les filières longues et les filières courtes

Sont appelées **circuits courts**, les formes de commercialisation pour lesquelles il existe au plus **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur.

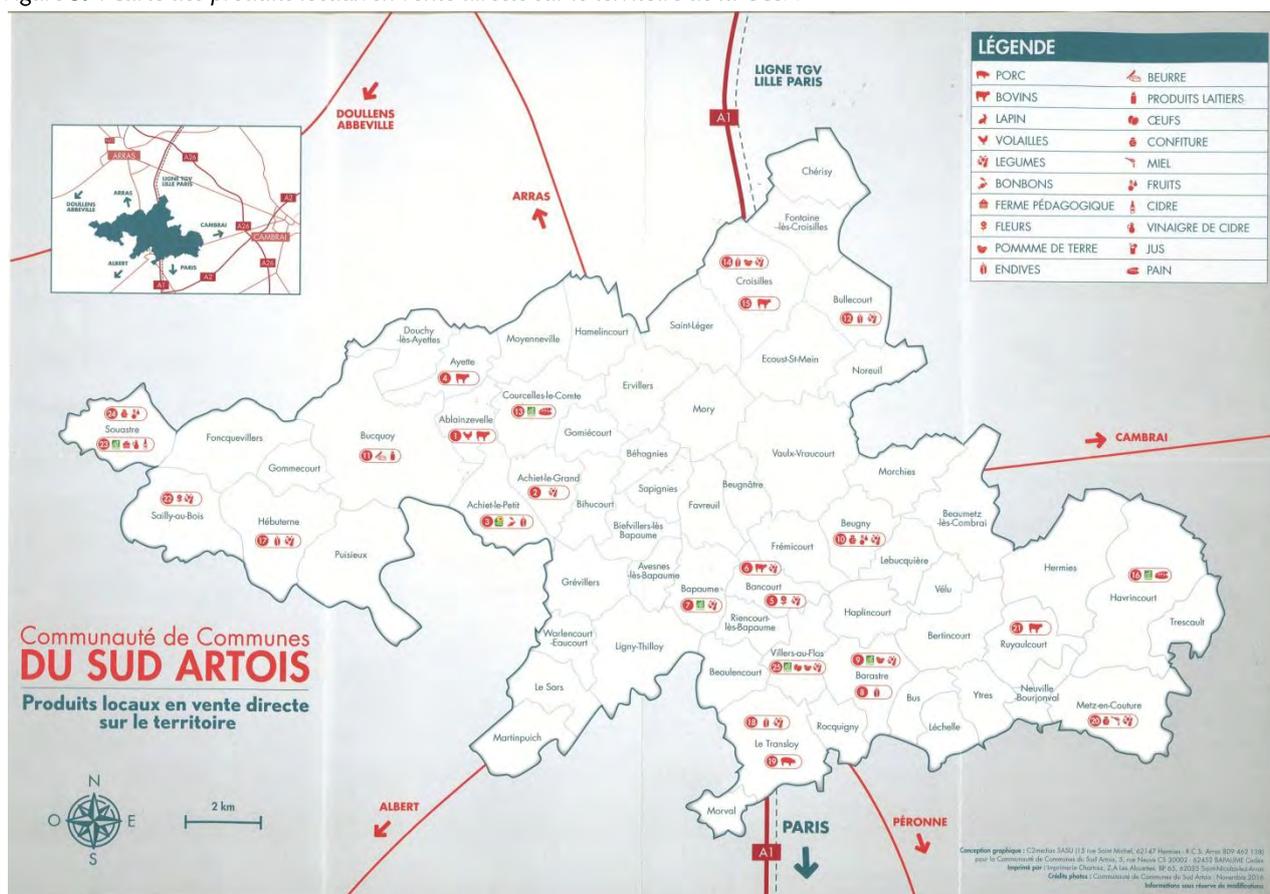
Les **filières longues** regroupent les autres formes de commercialisation, à savoir les coopératives, les négociants, les industries agro-alimentaires...

Les circuits courts regroupent ainsi des modalités de vente variées : vente directe à la ferme, point de vente collectif, marchés, tournées, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS), vente via internet ou distributeur automatique...

Au niveau régional, les agriculteurs ont su en dix ans diversifier leurs modes de commercialisation et leurs débouchés. La proportion des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts augmente, avec une accentuation dans les moyennes et grandes exploitations.

En Nord-Pas-de-Calais, 19% des exploitations agricoles vendent leurs produits en circuits courts, dont 77% commercialisent en vente directe à la ferme. Les autres modes de commercialisation les plus fréquents sont la vente sur les marchés (20%).

Figure 39 : Carte des produits locaux en vente directe sur le territoire de la CCSA



Sur le territoire de la CCSA, en 2016, **25 exploitations pratiquent du circuit court**, en vente directe. Les produits vendus sont variés, aussi bien de la viande (porc, bovin, lapin, volaille) que des légumes, des fleurs, des produits laitiers (beurre, lait), des boissons (cidre, jus) et d'autres produits (confiture, fruit, vinaigre, miel, œuf). Les 25 points de ventes sont situés sur 20 communes réparties sur tout le territoire.

Une dizaine d'exploitants interrogés dans le cadre des enquêtes agricoles déclarent **pratiquer la vente à la ferme ou sont intégrés dans une démarche de circuit court**.

- **Les activités d'accueil**

3 exploitants sur 149 **pratiquent des activités d'accueil** au siège d'exploitation.

Il s'agit de :

- chambres d'hôtes
- salle de réception (mariage, séminaire...)
- gîte pour 6 personnes
- 3 logements mis en location chez un particulier

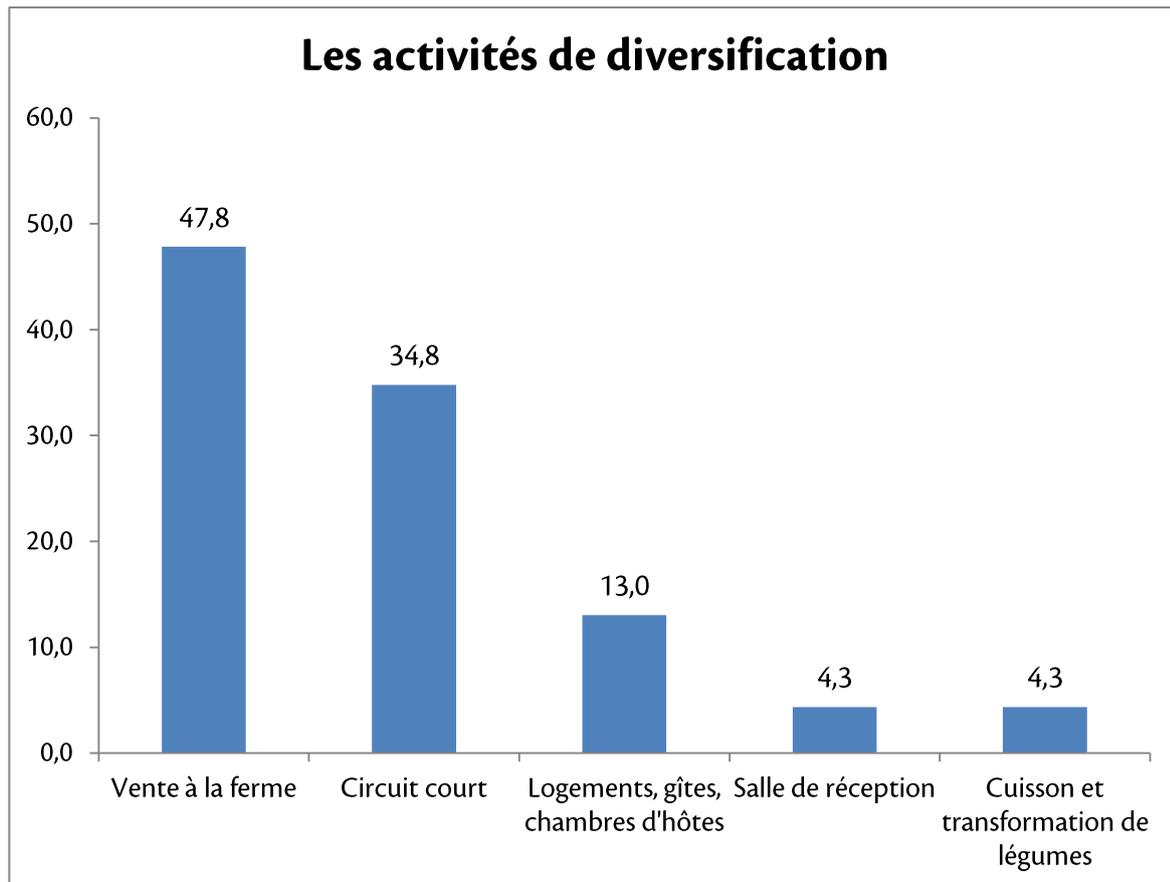
Ce mode de diversification n'est pas bien ancré sur le territoire, mais pourrait être amené à se développer au regard du potentiel touristique sur le secteur (conjoint ou enfant qui s'associe dans l'exploitation...).

- **Les énergies nouvelles**

Quelques exploitants possèdent des énergies nouvelles au sein de leur exploitation. Principalement ce sont des panneaux photovoltaïques et des éoliennes. Ces systèmes s'adaptent bien sur les hangars agricoles qui possèdent de grandes surfaces de toiture et au sein des exploitations qui sont souvent de grandes tailles.

Certains exploitants ont également bénéficiés d'avantages (compensation financière) en accueillant une éolienne sur leurs parcelles qu'elles soient en propriété ou en exploitation.

Figure 40 : Les activités de diversification des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

8. Les acteurs du territoire au service des agriculteurs

Les exploitants agricoles travaillent avec de nombreux acteurs du territoire, que ce soit dans ou au dehors de la CCSA. D'ailleurs, lors des entretiens avec les exploitants agricoles, plusieurs sont ressortis, représentant 69 exploitants sur les 149 interrogés :

- Coopérative UNEAL
- GEDA (Groupe d'Étude et de Développement Agricole)
- CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)
- SETA de Bapaume (Syndicat d'Études Techniques Agricoles)
- Terre avenir
- Commission Téréos
- France Endive
- Les circuits courts de la CCSA
- Gabnor
- Organisation de Production de Bonduelle / Fraileg
- Coopérative du marché de Phalempins
- GabNor
- Cocorette
- GITEP (Groupement d'Intérêt Technique et Economique de la Pomme de terre)
- Nord'Oignons
- Unipom
- Primacoop-Santerleg
- Club progrès, groupe culture, agrovision...

Zoom sur les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

La CUMA est une société coopérative qui a pour objectif de mettre à disposition de ses adhérents du matériel et le cas échéant des salariés.

Elle permet aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne peut être amorti individuellement.

Les CUMA relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble (investissement en commun). Il s'agit d'une démarche collective.

En région Nord-Pas-de-Calais, les 225 CUMA représentent plus de 4500 agriculteurs (2/5 exploitations en 2008).

V. Dimension environnementale

1. Caractéristiques physiques et agronomique des sols

La couche géologique du territoire du Sud-Artois est composée majoritairement de limons, qui sont des terres riches propices à l'agriculture, ainsi que de craie et de roche calcaire en profondeur, donc poreuse et perméable dans les couches inférieures.

La pédologie du territoire de la CCSA est composée de deux sortes de sols bruns : des sols bruns lessivés sur argile et argile sableuse et des sols bruns faiblement lessivés sur substrat crayeux peu profond.

Les limons sont des sols fertiles propices à l'agriculture. Leur perméabilité est variable et conditionnée en partie par les pratiques culturales. Ces sols ont une prédisposition à la battance (qui correspond à la tendance d'un sol à se dégrader et à former une croûte en surface sous l'action de la pluie) et donc à l'imperméabilisation. Ces deux phénomènes contribuent à la régression et à la dégradation des sols.

Le sol de la CCSA est très vulnérable à l'érosion et au lessivage (phénomène récurrent dans la région Hauts-de-France). Ce phénomène dégrade les couches superficielles des sols en déplaçant les matériaux qui les constituent. Lorsque le sol n'a plus la capacité d'absorber les pluies, l'excédant d'eau ruisselle à la surface et emporte les particules fines en générant des rigoles ou des ravines. Les matières organiques et les éventuels intrants sont alors transportés vers le réseau hydrographique.

2. Éléments de préservation

• Aspects réglementaires (eau et environnement)

Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques. Elles ne possèdent pas de valeur juridique mais permettent d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel et favorisent la prise en compte des milieux d'intérêt dans l'aménagement et les projets de territoire.

Il existe **deux types de ZNIEFF** :

- Les ZNIEFF de **type 1** : secteurs d'une superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
- Les ZNIEFF de **type 2** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de la CCSA comprend une ZNIEFF de type 1 : « Bois d'Havrincourt », localisé sur le bois d'Havrincourt et alentours.

Les captages en eau potable

Les captages en eau potable sur la CCSA sont au nombre de 32, répartis régulièrement sur l'ensemble du territoire.

Les captages d'eau destinés à la consommation humaine, déclarés d'utilité publique **font l'objet de la délimitation de périmètres de protection pour préserver la qualité de la ressource en eau.** L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles.

Les périmètres de protection de captages sont définis dans le code de la santé publique. Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Cette protection mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même.
- Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- Le périmètre de protection éloignée. Il est facultatif. Ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Il existe également des captages à usage d'irrigation pour l'agriculture. 65 captages agricoles en service ont été recensés sur la CCSA.

- **Patrimoine bâti et paysager à préserver**

Plusieurs exploitations agricoles possèdent généralement un patrimoine bâti de qualité et parfois quelques haies à préserver.

Parmi les agriculteurs interrogés, ceux-ci ont identifié un patrimoine naturel ou bâti de qualité :

- **Patrimoine naturel**

- **Des haies** (à Bullecourt, Bucquoy, Fontaine-les-Croisilles, Puisieux, Hébuterne, Alette, Bertincourt, Barastre, Morval, Beugny, Le Transloy, Mory, Gomiécourt, Croisilles, Douchy-les-Alette, Courcelles-le-Comte, Sailly-au-Bois, Hermies, Warlencourt-Eaucourt, Bucquoy, Béhagnies, Lebuquière, Martinpuich, Le Sars, Ablainzeville).
- **Des bois et bosquets** (à Ablainzeville, Croisilles, Ruyaulcourt, Beugny, Trescault, Bucquoy, Hébuterne, Achiet-le-Grand).
- **Des arbres remarquables** (à Puisieux, Rocquigny, Morval, Beugny, Beaumetz-les-Cambrai, Courcelles-le-Comte, Alette, Saint-Léger, Warlencourt-Eaucourt).
- **Un Pré** (à Pré Saint-Vindicien à Bullecourt).

- **Patrimoine bâti**

- **Des Corps de ferme remarquables** (à Puisieux, Bus, Rocquigny, Bertincourt, Croisilles, Courcelles-le-Comte, Noreuil, Bucquoy, Haplincourt, Trescault, Achiet-le-Grand, Sapignies, Favreuil, Le Sars, Avesnes-lès-Bapaume, Bapaume)
- **Des pigeonniers** qui relèvent une certaine qualité bâtie et architecturale (à Croisilles, Bucquoy, Béhagnies, Avesnes-lès-Bapaume, Ablainzeville).
- **Des Puits** (à Trescault).
- **Une Cour pavée** (à Courcelles-le-Comte).
- **Une maison d'hôtes** (à Bucquoy).
- **Des Serres** (à Beugny).
- **Un château** (le château de pré Saint-Vindicien à Bullecourt).

3. Les risques rencontrés

En travaillant la terre et soumis aux conditions climatiques, l'activité agricole rencontre de nombreux risques.

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles de la CCSA, **17% nous ont fait part des risques rencontrés sur leur activité.**

Ces risques sont :

- **Inondation** (à Puisieux, Hébuterne, Riencourt-les-Bapaume, Ervillers, Sailly-au-Bois, Bucquoy, Ablainzeville, Saint-Léger, Warlencourt-Eaucourt, Ligny-Thilloy, Favreuil).
- **Ruissellement** (à Puisieux, Ruyaulcourt, Rocquigny, Beugny, Gomiécourt, Sailly-au-Bois, Trescault, Buquoy, Alette, Sapignies).
- **Erosion** (à Le Transloy, Alette, Bucquoy, Sapignies, Martinpuich).
- **Présence de cavités** (à Beugny).

Le sol de la CCSA est très vulnérable à l'érosion et au lessivage (phénomène récurrent dans la région Hauts-de-France). Ce phénomène dégrade les couches superficielles des sols en déplaçant les matériaux qui les constituent. Lorsque le sol n'a plus la capacité d'absorber les pluies, l'excédant d'eau ruisselle à la surface et emporte les particules fines en générant des rigoles ou des ravines. Les matières organiques et les éventuels intrants sont alors transportés vers le réseau hydrographique.

4. Les mesures agroenvironnementales

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces différentes mesures ont été mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les mesures agroenvironnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la PAC. Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agroenvironnementaux.

Les principaux paramètres du **cahier des charges des MAEC** et les montants qui en découlent ont été arrêtés. Ces mesures ont été profondément revues dans le cadre de la réforme de la PAC qui est entrée en vigueur en 2015. La nouveauté de cette programmation réside dans les mesures systèmes (systèmes herbagers et pastoraux individuels; systèmes herbagers et pastoraux collectifs; systèmes polyculture-élevage; systèmes de grandes cultures) qui s'appliquent sur la quasi totalité du système d'exploitation. Ces mesures viennent compléter les MAEC répondant à des enjeux localisés mises en œuvre depuis 2007, qui ont été adaptées à la nouvelle période de programmation 2014-2020.

A compter de 2015, trois types de mesures sont proposées :

- Des MAEC nouvelles répondant à une logique de système ;
- Des MAEC répondant à des enjeux localisés souscrites sur les parcelles où sont localisés les enjeux ;
- Des MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques : mesures pour les races menacées animales et végétales et mesure apiculture.

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, sur les 145 exploitants, **6 ont contracté une MAE** pour notamment :

- L'entretien des haies (concerne 3 exploitants).
- La Culture des couverts végétaux (concerne 1 exploitant).
- Outil d'Aide à la Décision sur les ecophyto (concerne 2 exploitants).

Un exploitant a réalisé **un programme eau et agriculture avec l'agence de l'eau Artois-Picardie** qui vise à une meilleure gestion de la fertilisation azotée.

Peu d'exploitants agricoles ont mis en place une mesure agroenvironnementale. La raison est que ces politiques sont de courtes durées. Par exemple, elle subventionnait les agriculteurs implantant des haies sur leurs parcelles où 1km de haie équivalait à 1ha de jachère.

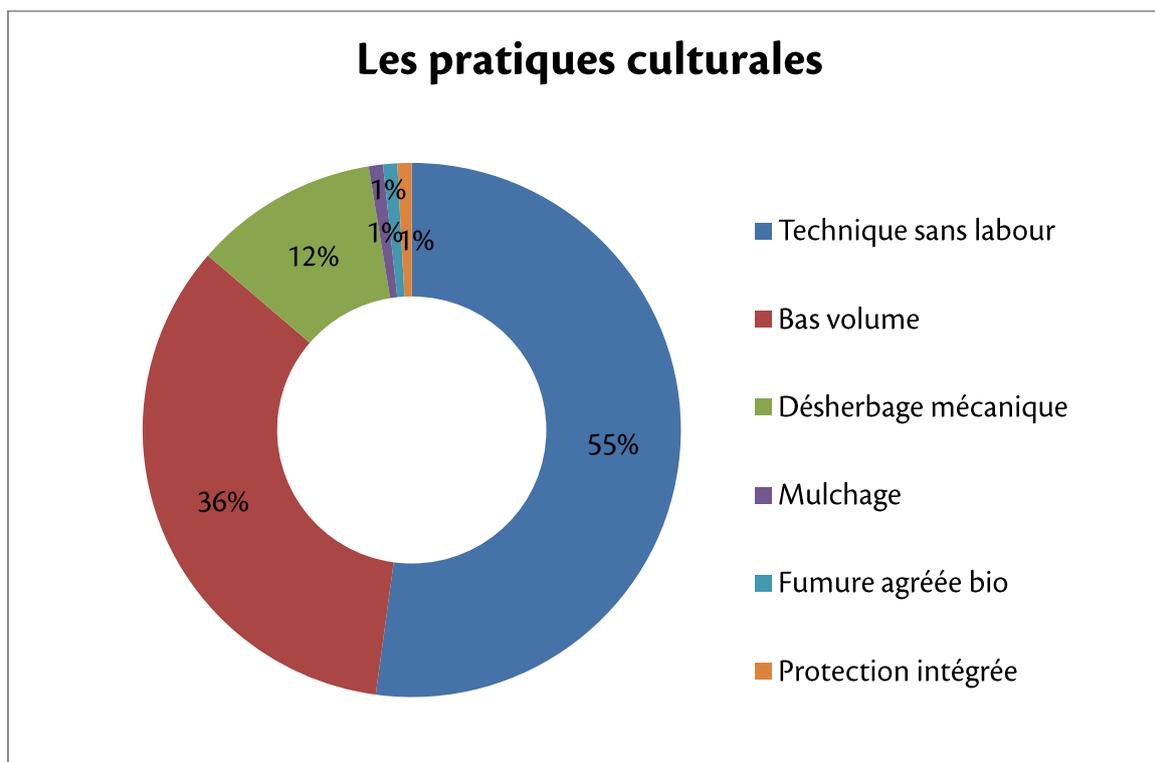
5. Les pratiques culturales

Les exploitants agricoles du territoire de la CCSA sont nombreux à réaliser des pratiques culturales en faveur de l'environnement et de la protection des ressources en eau.

Sur les 149 exploitants agricoles rencontrés :

- **61** pratiquent **la technique sans labour**.
- **40** pratiquent **le bas volume**.
- **13** pratiquent **le désherbage mécanique**.
- **1** pratique **le mulchage**.
- **1** pratique **la fumure agréée bio**.
- **1** pratique **la protection intégrée**.

Figure 41 : Les pratiques culturales des exploitations interrogées lors de l'enquête agricole



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

Technique sans labour

Les Techniques Sans Labour se déclinent en 2 branches principales, **les TCS et le Semis direct**.

Les TCS (Techniques Culturelles Simplifiées ou Techniques de Conservation des Sols) est une technique d'agriculture sans labour mais avec un grattage superficiel du sol (5 à 10 cm) qui enfouit donc une partie des résidus de récolte.

Le Semis direct est la forme la plus aboutie de la simplification du travail du sol. Cette technique consiste à implanter une culture sans travail du sol au préalable, juste avec un sillon de profondeur suffisante pour assurer à la graine un bon contact avec le sol. Ainsi, les conditions à la germination, à la levée et à la croissance de la graine y seront plus favorables.

Les techniques sans labour limitent l'érosion des sols et le ruissellement grâce aux effets suivants :

- Laisser des résidus en surface qui couvrent le sol.
- Favoriser l'activité biologique du sol et donc la circulation de l'eau.
- Améliorer la stabilité du sol.

Bas-volume

Le Bas volume est une pulvérisation à moins de 100 litres par hectare. Cette technique consiste à optimiser les temps de pulvérisation (vitesse d'avancement, intervention au bon moment, selon les conditions climatiques...) et le matériel (choix des buses, des rampes...). Au-delà du gain de temps significatif, le principal objectif est de bénéficier au maximum des conditions optimales pour garantir et optimiser les efficacités des produits utilisés.

La formation de l'agriculteur est une condition indispensable à la réussite de cette technique. Choisir les produits, adapter les doses et associer judicieusement les adjuvants se fait bien souvent juste avant les applications. Pour cela, l'agriculteur doit être autonome pour prendre les bonnes décisions au bon moment.

L'exploitant doit :

- Etre en mesure d'identifier les points essentiels du réglage du matériel de pulvérisation, les différents types de buses pour une pulvérisation de qualité.
- Etre en mesure d'identifier l'influence des conditions climatiques sur l'efficacité de la pulvérisation.
- Etre en mesure de caractériser les différents produits utilisés (modes d'action, formules...).
- Etre en mesure d'identifier l'influence de la qualité de l'eau sur l'efficacité des traitements.

Désherbage mécanique

Le désherbage mécanique consiste à supprimer les adventices (plantes non désirables) pour éviter la concurrence avec la culture et prévenir leur dissémination. C'est une alternative au désherbage chimique qui emploie des pesticides, dangereux en surdoses pour l'eau, l'environnement, l'homme...

3 outils permettent le désherbage mécanique (la herse, la houe et la bineuse). Les conditions de passage sont différentes du désherbage chimique, le sol ne doit être ni gelé ni trop humide. Pour être optimum et limiter le risque de repiquage d'adventices, les conditions d'intervention doivent être respectées.

VI. Dimension urbaine : les sources de perturbation pour l'agriculture

1. Les pressions liées au territoire et les difficultés rencontrées par les exploitants

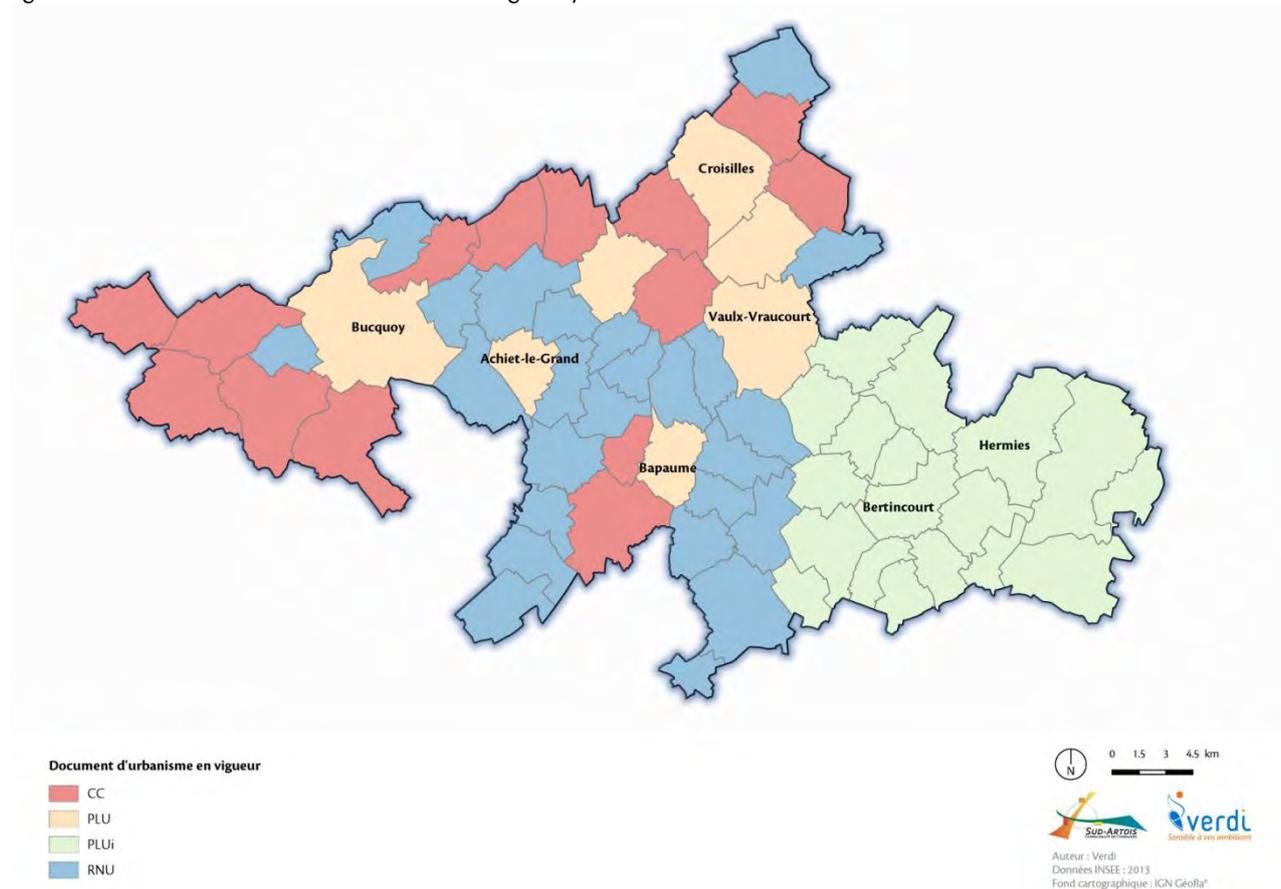
Une particularité forte de l'agriculture régionale est son caractère périurbain. 53% des exploitations et 50% de la surface agricole en Nord-Pas-de-Calais se situe dans les zones urbaines et leur couronne.

Si la localisation des exploitations en zone « urbaine » procure des avantages réels essentiellement liés à la proximité des consommateurs pour la vente directe, le tourisme..., elle induit également des contraintes : un foncier plus rare et plus cher qui peut rendre difficile l'installation de jeunes agriculteurs, et générer des risques de conflits entre différents usagers, risques de vols, risques de vandalisme, problèmes d'accès...

• Les impacts du document d'urbanisme actuel sur les exploitations

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, 7 communes ont un PLU, 18 ont un PLUi (Canton de Bertincourt), 14 communes sont en Carte Communale et 25 communes sont au RNU.

Figure 42 : Carte des documents d'urbanisme en vigueur par commune



Etant donné qu'il y a très peu de document d'urbanisme (61% des communes), peu de remarques concernant les impacts positifs ou négatifs des documents d'urbanisme actuels ont été cités lors des entretiens avec les exploitants de la CCSA.

Cependant, plusieurs éléments ressortent :

- Les emplacements réservés mis sur une largeur de 10m le long des chemins ruraux pour permettre la végétalisation, et qui impactent les exploitants sur leur surface cultivée (*commune de Croisilles*).
- Des règles de constructibilité en zone urbaine contraignantes pour les bâtiments agricoles (hauteur limitée qui n'est pas en cohérence avec les engins agricoles de plus en plus grands, éloignement des bâtiments par rapport aux voiries, couleur des bâtiments...) (*communes de Bucquoy, Croisilles*).
- Des prairies classées en zone constructible alors qu'il faudrait les conserver en zones agricoles ou inconstructibles (*communes d'Ayette, Croisilles, Ablainzeville, Haplincourt, Ligny-Thilloy, Bapaume*).
- La demande de maintien des exploitations agricoles en zone agricole pour permettre la possibilité d'extension ou de développement de l'activité (*communes de Bullecourt, Haplincourt, Bucquoy, Douchy-lès-Ayette, Croisilles, Favreuil, Hébuterne, Barastre...*).
- Un bois a été classé en Espace Boisé Classée alors que c'est une peupleraie qui demande une taille à ras tous les 15 à 20ans (*parcelle 283 sur la commune d'Achiet-le-Grand*).

- **La pression foncière (consommation d'espace agricole)**

De nombreux facteurs se combinent pour générer l'importante pression foncière que peuvent subir les exploitants agricoles : les emprises urbaines, les zones économiques et la concurrence entre exploitants.

La raréfaction du foncier est un enjeu à prendre en compte dans le développement de l'activité agricole.

A la pression foncière urbaine quasi inévitable, s'ajoute une certaine concurrence entre les exploitations.

Une exploitation agricole est appelée à évoluer au fil du temps : parmi les facteurs importants on note : la transmission des exploitations qui n'est pas exclusivement familiale, la part élevée des terres en fermage, les démantèlements d'exploitations et les opportunités de voisinage permettant des agrandissements.

La pression urbaine des exploitations agricoles engendre des activités d'élevage menacées, des difficultés de circulation d'engins, des dégradations aux cultures...

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, 30% nous ont fait part d'une pression urbaine sur leur exploitation.

Les remarques qui sont le plus ressorties sont :

- La **construction de nouvelles habitations** à proximité de l'exploitation (à *Ablainzeville, Moyenneville, Bullecourt, Bucquoy, Foncquevillers, Alette, Hébuterne, Rocquigny, Riencourt-les-Bapaume, Croisilles, Hermies, Achiet-le-Petit, Trescault, Bapaume, Haplincourt, Bancourt, Martinpuich, Favreuil, Hamelincourt, Le Sars, Gomiécourt, Puisieux, Havrincourt*).
- Le **passage de l'autoroute** (à *Ruyaulcourt, Havrincourt*).
- Le **projet de Canal Seine Nord Europe** (à *Ruyaulcourt, Ytres, Havrincourt*).
- Les **éoliennes** (à *Favreuil*).
- La **pression industrielle** (à *Grévillers*).
- Les **projets de logements ou d'équipements** prévus à proximité des exploitations (*projet de déchetterie à Bertincourt, projet de salle de sport et de nouveaux logements à Bucquoy, extension potentielle du cimetière à Ablainzeville, projet de lotissement à Saint-Léger*).

- **Les zonages environnementaux ou de protection**

Il existe certains zonages, imposés par la législation française, qui constituent des freins au développement de l'activité agricole sur le territoire de la CCSA.

Tout d'abord les ICPE, en fonction du type d'élevage et de l'effectif, l'exploitation relèvera soit du RSD, soit de la législation sur les ICPE. Les distances d'inconstructibilité réciproques sont de 50 mètres pour les ICPE et de 100 mètres pour le RSD.

Ces distances peuvent parfois générer des freins au développement lorsque l'exploitant agricole a peu de disponibilité foncière.

D'autres zonages liés au tourisme peuvent engendrer des freins au développement, notamment :

- Le périmètre de protection de 500m du monument historique de Rocquigny (Eglise)
- Les périmètres de protection de 100m des cimetières militaires, souvent situés en dehors du tissu bâti.

Les périmètres de protection des captages d'eau, avec 3 zones de protection (immédiate, rapprochée et éloignée), où les constructions sont interdites ou réglementées, constituent également des freins au développement des exploitations.

- **Les difficultés de circulation et d'accès**

Les déplacements constituent un enjeu important de l'aménagement du territoire. Les flux liés aux activités agricoles n'échappent pas à cette problématique. Les déplacements des engins agricoles représentent des flux limités comparativement au trafic des autres véhicules, pour autant ils sont vitaux pour l'économie agricole.

Les travaux des champs, les chantiers de récoltes, le transport des animaux..., sont autant d'activités qui génèrent des déplacements agricoles. La circulation des engins est rythmée par la nature des travaux et varie selon les saisons et les productions concernées.

Nombreux sont les exploitants qui ont déclaré rencontrer des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité agricole (environ 33% des exploitants interrogés lors de l'enquête agricole), et notamment :

- **L'étroitesse des voies** pour les engins agricoles (à *Douchy-les-Ayette, Bucquoy, Foncquevillers, Hébuterne, Rocquigny, Morchies (rue du Pourchain notamment), Trescault, Ervillers (route d'Ervillers à Courcelles-le-Comte), Rocquigny (rue de Barastre), Ruyaulcourt (voie du Cornet), Alette, Achiet-le-Grand, Croisilles, Bapaume, Saint-Léger, Moyenneville, Bapaume, Gréville, Havrincourt*).
- Le **mauvais entretien des chemins ruraux** (à *Martinpuich, Biefvillers-les-Bapaume, Moyenneville, Ytres, Puisieux (chemins de terre goudronnés), Vêlu (chemins d'accès aux parcelles défectueux)*).
- Le **stationnement anarchique** au sein du village qui gêne le passage des engins agricoles, notamment aux heures de pointe à proximité des écoles : (à *Bucquoy (chemin d'Hallingues), Douchy-les-Ayette, Ligny-Thillois, Achiet-le-Petit*).
- La **difficulté de passage sous les ouvrages d'art**, que ça soit les autoroutes ou les voies ferrées (à *Ruyaulcourt*).
- La **présence parfois de talus ou fossé** compliquant les accès (à *Noreuil*).
- Le **dépôt de betteraves interdit sur certaines routes** (à *Le Transloy, Courcelles-le-Comte, Sailly-au-Bois, Hébuterne, Bucquoy, Achiet-le-Petit, Trescault, Martinpuich, Hamelincourt, Favreuil*).

Le développement urbain a fortement modifié les trajets des exploitants, notamment en augmentant la distance entre les parcelles agricoles et le siège.

Cette problématique des déplacements agricoles recoupe deux aspects :

- Les déplacements individuels de chaque exploitant (accès aux parcelles ou au siège).
- Les flux agricoles liés aux industries agro-alimentaires (camions de chargement, collecte...).

- **Les contraintes dues à des éléments à proximité**

D'autres exploitants ont soulevé les problématiques liées à la présence d'éléments à proximité :

- **Le monument historique (église Notre-Dame de Rocquigny)**, qui génère des périmètres d'inconstructibilité et des règles notamment concernant la hauteur des bâtiments à proximité de l'église (à Rocquigny) et l'aspect des bâtiments.
- **Les périmètres de protection de captage** (à Neuville-Bourjonval, Gomiécourt, Bucquoy, Trescault) : Les captages d'eau destinés à la consommation humaine, déclarés d'utilité publique font l'objet de la délimitation de périmètres de protection pour préserver la qualité de la ressource en eau. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles. Les périmètres de protection de captages sont définis dans le code de la santé publique. Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette protection mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :
 - Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même.
 - Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
 - Le périmètre de protection éloignée. Il est facultatif. Ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.
- **La présence de cimetières militaires**, qui génèrent des périmètres d'inconstructibilité autour de ces cimetières (à Douchy-lès-Ayette notamment).

- **Les problèmes de nuisances et incivilités**

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, certains nous ont fait part de leurs problèmes rencontrés avec les habitants.

Les remarques revenant le plus souvent sont les problèmes avec les voisins qui se plaignent des nuisances olfactives ou sonores.

Les exploitants agricoles sont donc majoritairement favorables à une distance à respecter entre les exploitations et les habitations pour préserver chacun des potentielles nuisances.

Les conflits de voisinage, ressortent du fait que les urbains installés à la campagne cherchent les avantages du milieu rural et acceptent souvent difficilement les nuisances liées aux activités agricoles.

Les échanges entre citadins et agriculteurs constituent un moyen efficace de pallier à ce type de conflits. Des opérations de sensibilisation ponctuelles réalisées en période de travaux des champs (périodes de moissons, récoltes de betteraves) pourraient compléter cette sensibilisation sur ces aspects du métier d'agriculteur.

- **L'insuffisance des réseaux pour se développer**

Enfin, certains exploitants ont mis en avant l'insuffisance des réseaux pour se développer, que ça soit les réseaux concernant la défense incendie ou le réseau Internet. Cette problématique a notamment été évoquée lors des entretiens avec les exploitations agricoles de Le Sars et d'Achiet-le-Petit.

VII. Les projets des exploitants

1. L'enjeu de maintien et de développement des activités agricoles

Valoriser le potentiel paysager et environnemental du territoire

Le maintien des activités agricoles présente deux enjeux majeurs du territoire: la viabilité économique des exploitations et la valorisation du potentiel naturel et environnemental du territoire. Le maintien des haies bocagères ou encore le développement des prairies le long des cours d'eau constituent également des objectifs importants. L'ensemble de ces actions permettra de renforcer l'identité rurale de l'intercommunalité.

Préserver les espaces agricoles de l'expansion urbaine

L'expansion urbaine fragilise les exploitations du territoire. C'est la raison pour laquelle une stratégie de densification de l'habitat doit être menée afin de limiter la consommation d'espace. L'objectif est alors de privilégier l'urbanisation :

- Des friches industrielles,
- Des dents creuses,
- D'un certain nombre de cœurs d'îlot,
- Des opérations de démolition,
- Des logements vacants.

Les objectifs démographiques de l'intercommunalité pourraient cependant conduire à la consommation d'espace agricole au profit de quartiers résidentiels ou des zones économiques. Dès lors, une réflexion sera engagée sur l'emplacement et la superficie de ces nouveaux secteurs, sur la qualité de leur environnement (infrastructure de transport, proximité des services et des équipements...) et sur leur compacité. L'insertion paysagère sera également un enjeu primordial du fait de leur positionnement en entrée de ville.

2. La succession des exploitations

Lors du recensement agricole de 2010, les exploitants ont été questionnés sur les successions envisagées pour les chefs d'exploitation nés en 1960 ou avant, soit âgé au minimum de 50 ans en 2010. D'après ce recensement 48% des exploitants ne sont pas concernés par la question de succession. 27% des exploitations ont déjà un successeur assuré et 24% n'ont pas encore de successeur.

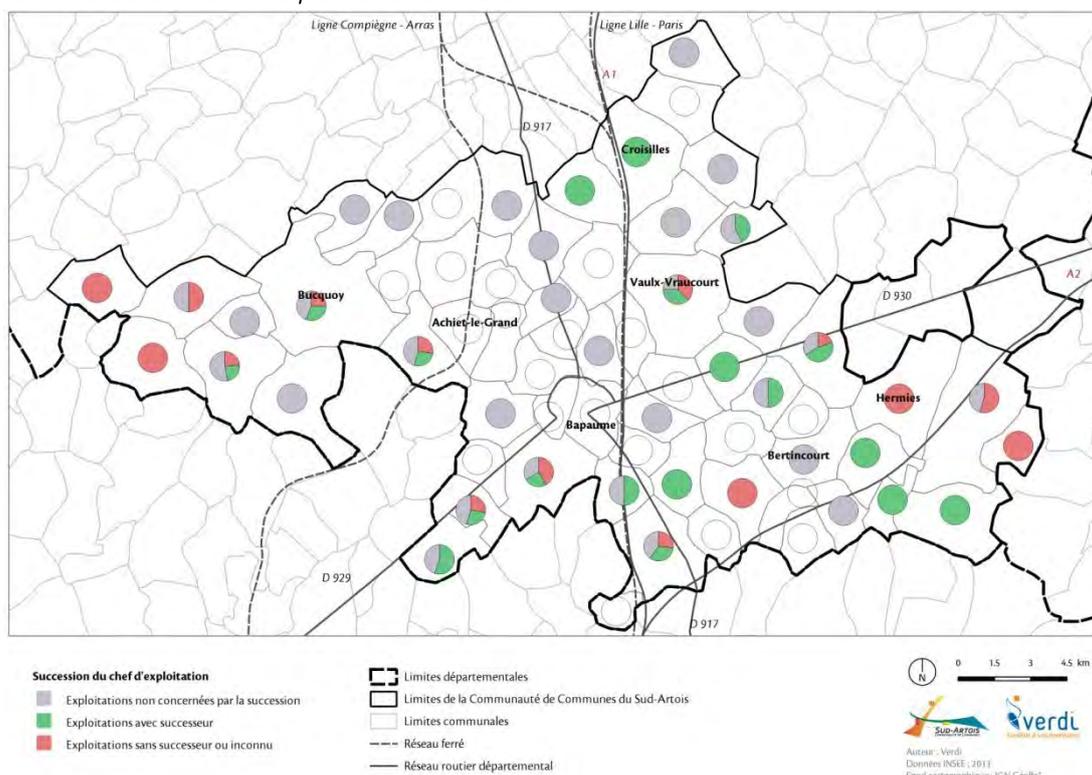
Cependant, lorsqu'on regarde la répartition des successeurs par commune, on remarque que certaines communes n'ont pas de données ou des données incomplètes.

Figure 43 : Graphique de la succession des exploitations



Source : recensement AGRESTE

Figure 44 : Carte de la succession des exploitations sur la CCSA

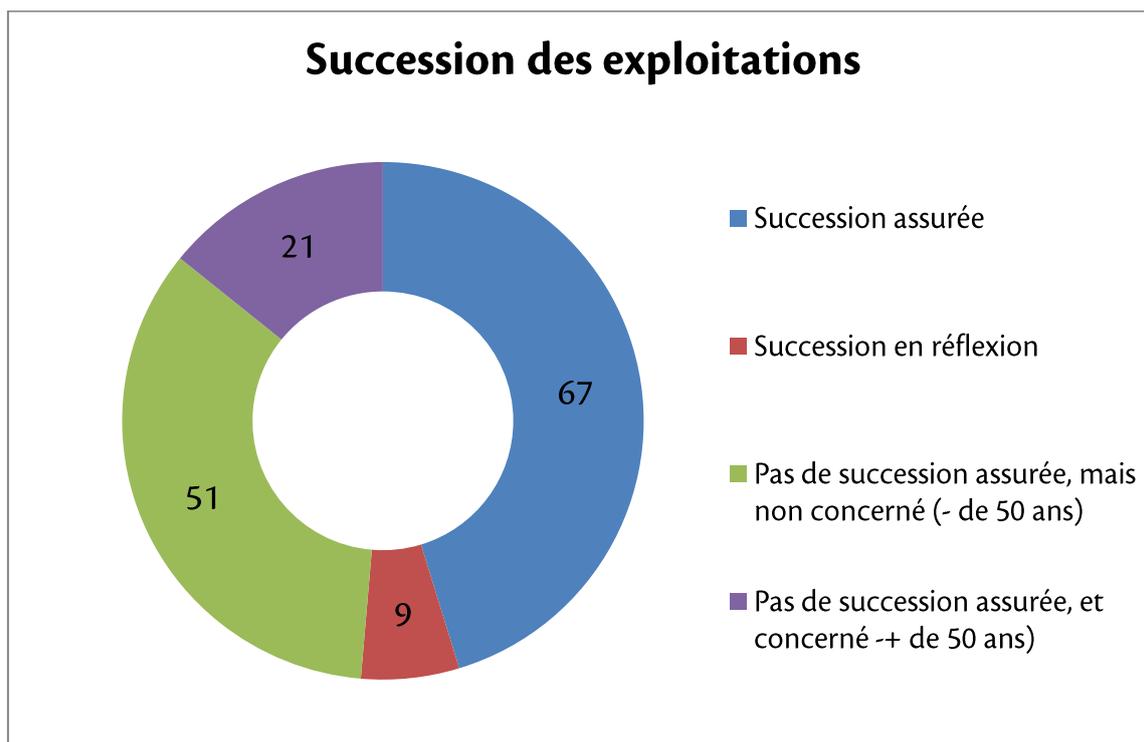


Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, **45% des personnes interrogées ont un successeur assuré** (tout âge confondu). Ces successions sont principalement de l'ordre familial.

9 exploitants sur 149 sont en réflexion d'une succession et n'ont pas encore trouvé.

Les **72 exploitants** restants, soit 48%, **n'ont pas de succession assurée**. Parmi eux, 51 ne sont pas concernés par une succession car ils ont moins de 50 ans et 21 peuvent être concernés par une succession (plus de 50 ans).

Figure 45 : La succession des exploitations



Source : Enquêtes agricoles de la CCSA

3. Le changement de système de production

Lors des entretiens avec les exploitants agricoles, des questions ont été posées quant aux projets de leur exploitation. Cette question peut parfois venir tôt dans la réflexion du développement de l'exploitation mais est nécessaire à prendre en compte dans le PLUi pour ne pas empêcher leur développement.

Parmi les projets à court ou long terme des exploitants, nous retrouvons :

- **Développement de nouvelles cultures et/ou réflexion sur la conversion des modes de cultures**

Certains exploitants envisagent de développer de nouvelles productions, soit pour se diversifier ou pour améliorer leurs revenus.

Le développement de nouvelles productions demande de l'anticipation et de l'investissement (achat de nouveaux matériels, construction de nouveau bâtiment, mise aux normes...)

Les projets de développement de nouvelles productions sur le territoire de la CCSA sont les **cultures de pomme de terre, de légumes ou de fraises**.

Certains exploitants réfléchissent à **la conversion des modes de culture** en s'orientant **vers une agriculture raisonnée** ou même **vers de l'agriculture biologique**.

- **Abandon de certaines productions (élevage ou culture)**

A l'inverse et parfois au détriment du développement de nouvelles production, certaines sont en abandon par les exploitants agricoles.

L'abandon de certaines productions est parfois dû : à la rémunération, qui est peu élevée par rapport au temps de travail comme par exemple l'élevage, ou aux contraintes de mises aux normes successives et aux règles imposées par l'état qui demandent aux exploitants agricoles un certain investissement.

Les projets d'abandon d'activité des exploitants de la CCSA sont l'abandon de **l'élevage** trop contraignant (activités laitières ou atelier d'élevage), et l'abandon **d'endives, de betteraves sucrières ou d'oléagineux**.

4. Les besoins d'extension des exploitations

La prise en compte des projets d'évolution ou de développement des exploitations est également un élément qui participe au maintien du tissu agricole et à l'intégration paysagère.

Pour se développer, une exploitation agricole a besoin de disposer de surface d'exploitation supplémentaire et/ou d'extension de bâtiments.

Sur les 149 exploitants agricoles enquêtés, **93 ont un projet d'extension de bâtiment, soit 62%**. Parmi eux, **78 ont un projet quasi sûr et 15 sont en réflexion**.

La plupart du temps, le projet d'extension se fera à proximité des bâtiments existants.

Les besoins en extension de bâtiment les plus cités sont :

- Bâtiment de stockage.
- Bâtiment d'élevage ou poulailler.
- Bâtiment pour la cuisson.
- Frigo.
- Serre pour maraîchage.
- Bâtiment pour ferme pédagogique.

Certains agriculteurs ont également manifesté le besoin de création ou de reconnaissance d'un chemin d'accès au corps de ferme, c'est le cas d'un exploitant agricole à Beugnâtre.

5. La diversification de l'activité agricole

Face aux difficultés que rencontre le monde agricole aujourd'hui, la diversification de l'activité agricole peut permettre un revenu supplémentaire ou un moyen d'assurer un éventuel départ. Plusieurs voies sont possibles :

- La transformation et la vente directe en empruntant les circuits courts,
- Les activités agro-touristiques notamment dans le domaine de l'hébergement (chambres d'hôte), de la restauration et des activités de loisir,
- La production d'énergie renouvelable,
- L'agriculture biologique...

La diversification demande à l'exploitant un investissement lourd notamment dans la communication, dans le matériel quand il s'agit de la production alimentaire...

Une identification précise des bâtiments pourrait mener à un potentiel de développement notamment pour l'offre de logement au sein du bâti existant. Les logements étudiants via les projets « campus vert » ou encore les logements locatifs semblent être des alternatives intéressantes.

Les projets de diversification de l'activité des exploitants agricoles de la CCSA concernent :

- **L'hébergement**, (gîte, chambre d'hôtes, logement étudiant, camping) → **11,5%** des exploitants enquêtés.
- **La vente à la ferme et cueillette** → **7,5%** des exploitants enquêtés.
- **Le développement de nouvelles énergies** (photovoltaïque, méthanisation, éoliennes, miscanthus) → **5,4%** des exploitants enquêtés, avec notamment des projets de méthanisation en réflexion à Favreuil, Hébuterne, Martinpuich, Foncquevillers.
- **Les circuits courts** → **4,5%** des exploitants enquêtés.
- **L'accueil à la ferme, ferme pédagogique** → **3%** des exploitants enquêtés.
- **Les salles de réception** → **1,5%** des exploitants enquêtés.

6. Synthèse générale du diagnostic agricole

SYNTHESE : DIAGNOSTIC AGRICOLE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des terres de qualité propices à l'agriculture.</p> <p>Un patrimoine bâti de qualité sur les exploitations agricoles.</p> <p>Une diversité d'activités agricoles (de nombreuses productions et un élevage varié).</p> <p>Une agriculture qui se modernise et se diversifie.</p>	<p>Un manque d'échanges entre agriculteurs et riverains.</p> <p>Des critiques de l'activité agricole par les riverains (problème de voisinage, pollution sonore, odeurs...).</p> <p>Une législation qui évolue constamment, contraignant l'activité agricole de règles et normes.</p> <p>Des problèmes d'accès et de circulation des engins agricoles (en ville, au dépôt, sur les chemins...).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La reconversion de l'activité agricole.</p> <p>Un patrimoine bâti à mettre en valeur.</p> <p>La plantation de haies afin de limiter les risques sur certains secteurs.</p> <p>Le développement des circuits courts ou autre activité complémentaire (tourisme, logement, vente...).</p> <p>Les projets d'énergie nouvelle et renouvelable (méthanisation, éolien, photovoltaïque...).</p>	<p>La disparition de fossés ou haies pouvant engendrer ou aggraver les risques (coulées de boues, érosion, inondation, vent...).</p> <p>La disparition des terres agricoles de qualité.</p> <p>Une urbanisation anarchique sans logique et sans préservation de l'agriculture.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Préserver et valoriser les espaces agricoles par une modération de la consommation foncière.</i> ✓ <i>Maintenir l'espace agricole comme composante du paysage et identité du territoire.</i> ✓ <i>Encourager l'installation de nouvelles exploitations et permettre le renouvellement de celles existantes.</i> ✓ <i>Intégrer les déplacements agricoles dans la conception des aménagements urbains.</i> ✓ <i>Permettre l'évolution des bâtiments agricoles vers un changement de destination.</i> 	

1. Maintenir l'attractivité démographique des communes rurales

Pour maintenir l'attractivité démographique au sein du territoire rural de la CCSA, plusieurs actions pourront être proposées :

- **Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous**

Cet objectif va favoriser le maintien des populations en place sur le territoire (familles, personnes âgées...) et l'accueil de nouvelles populations notamment les populations jeunes, en adaptant les nouveaux logements à la demande des habitants et des nouveaux arrivants sur le Sud-Artois (jeunes ménages, personnes âgées, personnes seules...). Cette méthode permet ainsi de favoriser les **parcours résidentiels** au sein du territoire.

- **Mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain dans les centres de village**

Le réinvestissement du potentiel foncier présent dans le tissu urbain va permettre d'éviter un étalement linéaire de l'urbanisation et une consommation excessive des terres agricoles et naturelles.

Cette politique de renouvellement urbain va passer par :

- Le comblement des dents creuses.
- La réhabilitation des friches :
 - Le site de l'ancienne gare de Bapaume.
 - La caserne Frères de Bapaume.
 - Le silo à céréales à Achiet-le-Grand.
 - La friche UNEAL à Hermies.
- La division des grands logements existants ou de grandes bâtisses agricoles existantes sur le Sud-Artois.
- La localisation préférentielle des zones d'extension future au contact de l'enveloppe urbaine.

2. Soutenir l'identité rurale du territoire

Le territoire de la CCSA est un territoire rural avec une identité agricole forte. Certaines pistes d'actions pourront permettre de conserver cette identité et ses caractéristiques :

- **Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles**

Outre la fonction essentielle de production, les espaces agricoles remplissent de nombreuses autres fonctions, comme la protection contre les inondations, la participation au maintien de la biodiversité...

La préservation et la valorisation des espaces agricoles est donc nécessaire pour garantir l'alimentation des habitants et pour améliorer leur cadre de vie et préserver l'équilibre du territoire du Sud-Artois.

De même, la préservation et la valorisation des espaces naturels du Sud-Artois s'avèrent essentielle du fait de la multitude des fonctions qu'ils remplissent : préservation de la biodiversité, productions de bois, accueil de touristes et préservation des équilibres naturels...

La définition d'un zonage adapté et en lien avec l'occupation du sol (zone A ou N) permettra la préservation de ces espaces naturels et agricoles.

- **Maitriser l'urbanisation des communes rurales**

La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles du Sud-Artois doit s'accompagner d'une densité adaptée pour les communes rurales du territoire. En effet, si Bapaume et les pôles relais bénéficieront d'une densité de population plus importante, les communes rurales afficheront une densité moindre, permettant ainsi de maintenir l'identité rurale du Sud-Artois.

Cela permet une répartition équilibrée de l'offre en logements sur le territoire.

- **Protéger et/ou identifier les éléments remarquables du patrimoine**

Le Sud-Artois est doté d'un patrimoine relativement riche, qu'il soit patrimoine bâti ou patrimoine naturel et paysager :

- Le patrimoine bâti : patrimoine de mémoire (église Notre-Dame de Rocquigny, cimetière, monuments aux morts), patrimoine religieux (églises, chapelles, calvaires...) et petit patrimoine (corps de ferme, château d'Havrincourt...).
- Le patrimoine naturel et paysager (boisement d'Havrincourt, chemins de randonnée, haies, alignements d'arbres, cours d'eau, projet de parc de loisirs en continuité du bois Durieux...).

Ces éléments remarquables du patrimoine constituent une composante à part entière de l'identité rurale du Sud-Artois, qu'il convient d'identifier et de protéger.

- **Réfléchir à un traitement qualitatif des entrées de village et des entrées de territoire**

Un traitement qualitatif des entrées de certains villages ou des entrées de territoire pourra être affiné, lorsque cela paraît nécessaire, pour permettre une meilleure perception de l'identité du Sud-Artois et de la qualité bâtie du territoire. Il pourra prendre différentes formes :

- L'insertion paysagère et architecturale des bâtiments en entrées de village ou de territoire, et notamment les bâtiments d'activités ou les bâtiments agricoles.
- Le maintien des points de vue intéressants.
- L'intégration des zones d'extensions urbaines récentes en entrée de village, par un traitement en espaces verts l'arrière et/ou l'avant des parcelles concernées.
- ...

3. Maintenir une dynamique de services, d'équipements et de commerces dans les communes rurales

Afin de conserver et garantir un territoire rural dynamique, le maintien des activités et services de proximité semble primordial et passe par :

- **Compléter de façon cohérence l'offre en services et équipements à la population**

Dans un objectif de mettre en place la mixité fonctionnelle sur le territoire rural, le PLUi pourra permettre au sein du tissu urbain une diversité de fonctions urbaines, non nuisantes avec la destination principale de ces zones urbaines : l'habitat. Il s'agit d'autoriser sous conditions au règlement de PLUi :

- De petits bureaux.
- De petits commerces.
- L'artisanat.
- Des équipements et espaces publics (équipements scolaires, périscolaires, équipements culturels, administratifs, sportifs et de loisirs).
- Des espaces verts.

Le développement du très haut débit sur le territoire, des équipements de santé, du transport collectif, des aires de covoiturage s'intègrent aussi dans l'objectif de développement des services à la population.

- **Favoriser l'implantation de commerces de proximité**

Le développement du Sud-Artois passe non seulement par le développement de l'activité sur les zones d'activités, mais également par le dynamisme de son offre commerciale. C'est pourquoi, il convient de maintenir les linéaires commerciaux existants sur le territoire à Bapaume, Bucquoy, Croisilles ou Achiet-le-Grand, mais également de renforcer la présence de commerces de proximité sur les pôles relais et les communes rurales.

4. Conforter le développement économique des communes rurales

L'activité économique sur le territoire de la CCSA se développe assez bien. Cependant, certaines actions permettraient de conforter ce potentiel :

- **Anticiper les besoins de développement et accompagner les nouveaux projets agricoles**

Le bâtiment agricole est un outil indispensable pour les agriculteurs et les éleveurs. En effet, c'est le lieu de travail privilégié, notamment dans le cas de productions animales.

Un nouveau projet est porteur de nouvelles dynamiques pour l'exploitation ou l'élevage concerné. Celui-ci a un impact essentiel sur la pérennisation et la transmission de l'exploitation, et plus globalement sur l'attractivité du métier vis-à-vis des futurs jeunes installés. Le nouveau projet peut prendre diverses formes :

- La construction d'un nouveau bâtiment.
- L'extension ou la mise aux normes du bâtiment existant.
- La transformation du bâtiment existant pour une nouvelle activité.
- La création d'un hébergement touristique.
- Le montage d'un magasin de production...

C'est pourquoi, le PLUi doit permettre l'évolution des bâtiments à usage agricole.

- **Permettre la diversification de l'activité agricole**

Vers de l'hébergement, campus vert, point de vente, circuits courts, accueil à la ferme..., offrant ainsi une autre façon de découvrir le territoire.

Il faut entendre par diversification agricole les différentes activités qui sont indissociables de l'exploitation, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation.

L'éventail des domaines de production des agriculteurs, le potentiel de leur patrimoine, ainsi que la diversité de leur situation géographique ouvrent un large champ aux activités de diversification réalisées dans les exploitations : hébergement, loisirs, visites pédagogiques, production d'énergie renouvelable...

Complément de revenu, valorisation du patrimoine, adaptation à la demande sociétale, meilleure maîtrise des aléas de production... sont autant de raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier.

Valorisation de l'activité agricole par la vente directe :

La vente directe englobe aussi bien la vente à la ferme, sur les marchés, qu'en points de vente collectif ou encore en grandes et moyennes surfaces. Quelques exploitations pratiquent déjà une activité de circuit court sur le territoire. Parfois certaines exploitations développent ou ont pour projet le développement d'un atelier de transformation sur l'exploitation.

Une étude approfondie a été menée par la collectivité sur la CCSA permettant de recenser tous les exploitants qui pratiquent de la vente directe afin de valoriser cette activité (via un référentiel et une cartographie).

Valorisation de l'activité agricole par la diversification des offres d'accueil :

L'agrotourisme ou plus communément appelé le « tourisme à la ferme », regroupe différentes activités touristiques telles que l'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, chambres d'étudiants, campings à la ferme...), ainsi que tout un ensemble d'activités de loisirs (fermes pédagogiques, visites à la ferme,...) fermes équestre, centres équestre et pensions de chevaux.

Par l'hébergement et les activités de loisirs, l'agriculteur met en valeur son patrimoine foncier et sa situation géographique. En proposant une activité de restauration ou de dégustation généralement associée à l'activité d'hébergement, l'exploitant y ajoute de la plus-value à sa production.

Certaines spécialisations d'exploitation sont plus facilement conciliables que d'autres avec une activité touristique.

Développement des énergies nouvelles : des activités peu pratiquées

D'après une étude de l'ADEME (2012), la dépendance globale de l'agriculture à l'énergie représente entre 12 et 20% des charges variables sur une exploitation.

Les enjeux liés à l'énergie, au gaz à effet de serre et au changement climatique interpellent de plus en plus les agriculteurs. Ils sont souvent en lien avec leurs préoccupations : coûts des intrants, agronomie, réglementation...

Par ce biais, le développement d'énergies nouvelles peut donc être un moyen pour les exploitants de diminuer leurs charges.

Différents types d'énergies nouvelles peuvent être mises en place sur les exploitations : méthanisation, panneaux photovoltaïque, bois énergie, éolien ou encore la géothermie...

La méthanisation présente le double avantage de capter le méthane des déjections d'élevage (qui s'échappe dans l'atmosphère) et de le transformer sous forme d'énergie (électricité, chaleur, gaz). Elle permet également de valoriser des matières organiques fermentescibles en énergies et fertilisants.

Parmi les exploitants enquêtés, plusieurs ont des projets liés à la méthanisation.

- **Prévoir la reconversion des fermes en fin d'activité**

Le PLUi pourra prévoir la possibilité de reconversion du corps de ferme en cas d'arrêt total de l'activité agricole. Cet outil permettra d'engager une réflexion sur le devenir des bâtiments agricoles, afin d'éviter de le laisser à l'abandon dans le cas de la cessation de l'activité.

5. Inscrire les territoires ruraux dans une stratégie de développement des activités touristiques et de loisirs

Le tourisme est un pilier du développement économique qui mérite d'être développé sur le territoire de la CCSA, qui a un potentiel de valorisation touristique et de loisirs, et ce par différentes actions :

- **Compléter le maillage du territoire sur les itinéraires de randonnées**

Le réseau actuel de chemins de randonnées est plutôt bien développé sur le territoire, mais il souffre d'un manque de cohérence : les chemins parcourent généralement une seule commune de la Communauté de Communes, sans être mis en réseau avec les chemins de communes voisines et sans approche d'ensemble.

Or, le caractère bien délimité du territoire est une chance pour mettre en place une politique globale et cohérente en matière d'organisation des chemins de randonnées.

L'objectif est ici de compléter le maillage du territoire sur les itinéraires de randonnées, et notamment sur les circuits de découverte du patrimoine architectural, mémoriel, naturel et paysager.

- **Conforter le développement des équipements touristiques**

Les équipements touristiques et de loisirs constituent un élément d'attractivité important pour les clientèles touristiques et les habitants du Sud-Artois. C'est pourquoi, il est important d'offrir des équipements touristiques et de loisirs de qualité et en cohérence avec les besoins des habitants et des touristes : création d'un équipement touristique d'envergure, diversification de l'offre en hébergement touristique, renforcement de l'offre de restauration, notamment sur Bapaume et le long des chemins de randonnées du territoire ...

- **S'appuyer sur le tourisme vert**

Le tourisme vert est un tourisme durable qui permet de valoriser les qualités du territoire tout en assurant le développement local (espaces naturels, ressources, patrimoine culturel...). Il permet la découverte de la nature, en répondant à des critères spécifiques :

- Participer à la préservation de la biodiversité et de ses fonctions.
- Eduquer les touristes sur l'importance de la conservation.
- Minimiser les impacts négatifs sur la nature et la culture qui pourraient endommager une activité touristique.
- Faire bénéficier les revenus tirés de l'écotourisme aux populations locales.
- Respecter les principes et critères généraux du développement durable (constitution d'infrastructures de haute qualité environnementale, usage minimale de ressources fossiles).
- Fournir des emplois aux populations locales et autochtones.
- Partager les bénéfices socio-économiques et socioculturels avec les communautés locales.

6. Synthèse

SYNTHESE : LE DEVELOPPEMENT RURAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>La reconversion des corps de ferme en logement ou autre activité qui valorise le territoire.</p> <p>Les parcours de découverte du territoire (paysage, mémoriel...).</p>	<p>Une insuffisance d'entreprise ou d'industrie agro-alimentaire sur le territoire.</p> <p>Le manque d'aménagement des chemins ruraux afin de combiner loisir et activité agricole.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le développement du tourisme vert.</p> <p>Le développement et la diversification des activités agricoles pour renforcer l'économie du territoire et l'attractivité.</p>	<p>L'importance de l'activité agro-alimentaire laissant peu de place à la diversification des exploitations agricoles.</p>
ENJEUX	
<p>✓ <i>Permettre un développement rural en harmonie avec l'activité agricole très implantée sur le territoire de la CCSA.</i></p>	